



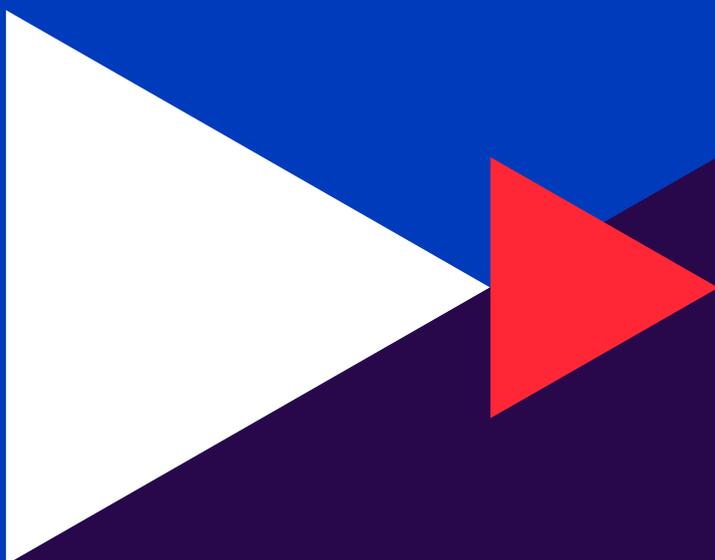
Organisation  
internationale  
du Travail

► ILC.112/DG/APP

# ► La situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Rapport du Directeur général  
Annexe

Conférence internationale du Travail  
112<sup>e</sup> session, 2024



# ► **La situation des travailleurs des territoires arabes occupés**

Rapport du Directeur général – Annexe



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cet ouvrage est soumis à une licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Les conditions applicables à cette licence sont présentées à l'adresse suivante: <https://creativecommons.org/licences/by/4.0/deed.fr>. L'utilisateur est autorisé à réutiliser et à partager (copier et redistribuer) l'ouvrage original ou à l'adapter (le remanier, le transformer ou s'en servir pour créer un nouveau produit) conformément aux termes de ladite licence. L'utilisateur doit clairement indiquer que l'OIT est la source de l'ouvrage et faire état de toute modification apportée au contenu original. L'utilisation de l'emblème, du nom et du logo de l'OIT n'est pas autorisée dans le cadre de traductions, d'adaptations ou d'autres œuvres dérivées.

**Citations** – L'utilisateur doit faire état de toute modification apportée à cet ouvrage. L'ouvrage doit être cité comme suit: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés – Rapport du Directeur général – Annexe*, Genève: Bureau international du Travail, 2024. © OIT.

**Traductions** – Si cet ouvrage fait l'objet d'une traduction, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Ceci est une traduction d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette traduction n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette traduction, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.*

**Adaptations** – Si cet ouvrage fait l'objet d'une adaptation, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Ceci est une adaptation d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette adaptation n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une adaptation officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette adaptation, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.*

**Œuvres de tiers** – La licence Creative Commons ne s'applique pas aux œuvres incluses dans cette publication qui ne relèvent pas du droit d'auteur de l'OIT. Lorsqu'une œuvre est attribuée à un tiers, l'utilisateur de l'œuvre est seul responsable d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du détenteur des droits et sera tenu pour seul responsable en cas de violation alléguée.

Tout différend auquel la présente licence pourra donner lieu et qui ne pourra pas être résolu à l'amiable sera soumis à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue en tant que règlement définitif du différend.

Toute question concernant les droits et licences doit être envoyée à l'unité des Publications de l'OIT (Droits et licences) à l'adresse [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Des informations concernant les publications et les produits numériques de l'OIT peuvent être consultées à cette adresse: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

ISBN 978-92-2-039682-7 (imprimé)  
ISBN 978-92-2-039683-4 (PDF Web)  
ISSN 0251-3218

**Également disponible en:**

allemand: ISBN 978-92-2-039688-9 (imprimé), ISBN 978-92-2-039689-6 (PDF Web);  
anglais: ISBN 978-92-2-039678-0 (imprimé), ISBN 978-92-2-039679-7 (PDF Web);  
arabe: ISBN 978-92-2-039684-1 (imprimé), ISBN 978-92-2-039685-8 (PDF Web);  
chinois: ISBN 978-92-2-039686-5 (imprimé), ISBN 978-92-2-039687-2 (PDF Web);  
espagnol: ISBN 978-92-2-039680-3 (imprimé), ISBN 978-92-2-039681-0 (PDF Web);  
russe: ISBN 978-92-2-039690-2 (imprimé), ISBN 978-92-2-039691-9 (PDF Web).

---

Les désignations utilisées dans les publications et bases de données de l'OIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

Les opinions et vues exprimées dans la présente publication sont propres à son ou ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions, les vues ou la politique de l'OIT.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

## ► Préface

---

Conformément au mandat confié par la Conférence internationale du Travail, cette année encore, j'ai chargé une mission d'établir un rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

Malheureusement, au début de février, le gouvernement d'Israël a fait savoir qu'il ne pourrait pas accueillir la mission annuelle du Bureau international du Travail (BIT). Celle-ci n'a donc pu se rendre ni en Cisjordanie, ni à Gaza, ni en Israël, ni dans le Golan syrien occupé. Au lieu de cela, elle s'est rendue à Amman, en Jordanie, où elle a rencontré des interlocuteurs clés du territoire palestinien occupé, aussi bien palestiniens que non palestiniens. Elle a également rencontré des mandants de la République arabe syrienne, à Damas, ainsi que des représentants de la Ligue des États arabes et de l'Organisation arabe du travail, au Caire. Elle s'est en outre réunie par visioconférence avec d'autres interlocuteurs, notamment de Gaza, de Cisjordanie, d'Israël et du Golan syrien occupé, et avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres organisations internationales et non gouvernementales (ONG). Les informations fournies par tous ces interlocuteurs ont éclairé l'élaboration du présent rapport.

Je remercie tous les interlocuteurs de la mission de leur coopération, qui rappelle une fois de plus la large adhésion des mandants aux valeurs et à l'action de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Comme toujours, la mission a mené ses travaux dans le but de réaliser une évaluation complète, précise et impartiale de la situation actuelle des travailleurs des territoires arabes occupés.

Ces derniers mois ont été catastrophiques pour les travailleurs palestiniens. Après l'horreur du massacre commis par le Hamas le 7 octobre 2023 et des enlèvements sur le territoire israélien de personnes retenues en otages à Gaza, Israël a lancé contre l'enclave palestinienne une guerre qui sème la mort et la dévastation comme jamais auparavant. Les témoignages recueillis par la mission auprès de travailleurs, d'employeurs et de leurs représentants expriment à cet égard une douleur profonde.

Avant la guerre, les offres d'emploi étaient rares à Gaza. Les privations étaient déjà le quotidien de la population gazaouie. Aujourd'hui, c'est à peine s'il reste des emplois. Le marché de l'emploi s'est effondré dans un contexte de destructions colossales, de déplacements, de meurtres et de faim. Les droits des travailleurs ont été réduits à néant. À l'heure où j'écris cette préface pour mon rapport à la Conférence internationale du Travail, les souffrances se poursuivent. Les appels en faveur d'une paix durable demeurent à ce jour lettre morte.

Même lorsqu'un accord de cessez-le-feu aura été conclu et qu'une aide humanitaire suffisante pourra entrer à Gaza, il faudra des années à la population et aux travailleurs gazaouis pour se relever d'une telle catastrophe. Les femmes seront les premières à en subir les conséquences. La destruction du capital physique et humain aura des effets à long terme.

Pendant que Gaza est en ruines, la Cisjordanie n'est pas épargnée. La pression liée à l'occupation et les restrictions en matière de déplacements, qui ne cessent de s'accroître, ont causé des fermetures d'entreprises et un chômage de masse, qui est encore aggravé par la perte de possibilités d'emploi sur le marché du travail israélien pour les travailleurs palestiniens. Bien souvent, les personnes qui ont conservé leur emploi en Cisjordanie ne perçoivent pas l'intégralité de leur salaire, en particulier dans le secteur public, les autorités n'ayant plus aucune marge de manœuvre budgétaire. De manière générale, les possibilités d'emploi décent se raréfient.

Je répéterai ce que j'ai dit l'année dernière dans mon rapport à la Conférence: la justice sociale et l'occupation sont incompatibles. Il doit être mis fin à l'occupation et la solution des deux États, qui permettrait à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, doit être recherchée avec une énergie renouvelée. Il n'existe pas d'autre solution.

Pour être autonomes, les Palestiniens ont besoin d'emplois décents à Gaza, en Cisjordanie et aussi en Israël.

L'Organisation internationale du Travail se tient prête à appuyer la création de ces emplois indispensables dès que la situation sur le terrain le permettra. Forte de son expérience en la matière, elle sait faire de la relance et de la reconstruction des étapes riches en création d'emplois et mettre le travail décent au cœur des efforts de relèvement. Son action, à cet égard, est guidée par les normes internationales du travail.

La protection sociale, par ailleurs, doit être étendue de toute urgence. Les travailleurs au chômage et les victimes de la guerre sont très démunis. La communauté internationale doit soutenir davantage la réforme engagée par l'Autorité palestinienne dans ce domaine. L'élargissement de l'accès à la sécurité sociale et aux programmes de transferts en espèces est une priorité.

Comme on l'a vu par le passé, l'emploi de Palestiniens en Israël profite à tous. Israël devrait rouvrir son marché du travail aux Palestiniens. En outre, les conditions d'emploi des Palestiniens en Israël devraient être plus équitables. Ceux-ci devraient avoir moins de difficultés à surmonter et bénéficier d'une plus grande protection sociale. Ils ne devraient plus pouvoir être exploités par les intermédiaires qui leur procurent des permis. Là encore, l'OIT se tient prête à aider toutes les parties à trouver des solutions pérennes fondées sur le consensus tripartite.

Cette année, j'ai inclus une série de recommandations dans le dernier chapitre de mon rapport. J'espère sincèrement que nous pourrons collaborer à leur mise en œuvre rapide. Nombre des tâches qui nous attendent nécessiteront un soutien financier important. J'invite tous les mandants à nous aider à protéger les travailleurs et à soutenir les entreprises durables, et à s'engager à fournir à la Palestine l'assistance dont elle a un besoin urgent.

Mai 2024

Gilbert F. Hougbo  
Directeur général

## ► Table des matières

---

	<b>Page</b>
Préface .....	3
Introduction .....	7
Chapitre 1. Une situation catastrophique .....	11
Chapitre 2. Une crise sans précédent de l'économie et du marché du travail palestiniens .....	19
Chapitre 3. Effets dévastateurs de l'occupation et de la guerre sur les droits des travailleurs ...	41
Chapitre 4. La gouvernance du travail en temps de guerre .....	55
Chapitre 5. Les travailleurs du Golan syrien occupé .....	67
Observations finales et recommandations .....	69
Annexe: Liste des interlocuteurs.....	73

## ► Introduction

---

### Mandat et procédure

1. Le présent rapport du Directeur général expose les conclusions de la mission annuelle du BIT chargée d'évaluer la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Comme toutes les années précédentes, la mission a été menée conformément à la Résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 66<sup>e</sup> session (1980)<sup>1</sup>. La mission a examiné la situation des travailleurs du territoire palestinien occupé (la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza) et du Golan syrien occupé.
2. Les représentants du Directeur général se sont appuyés sur les principes et objectifs énoncés dans la Constitution de l'OIT, y compris la Déclaration de Philadelphie, ainsi que sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Ils ont également pris en considération les résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail, les principes établis dans les normes internationales du travail pertinentes et ceux énoncés par les organes de contrôle de l'OIT.
3. Le Directeur général a confié la direction de la mission à Frank Hagemann, directeur du Département des politiques sectorielles. L'équipe de la mission était composée de Kee Beom Kim, spécialiste des politiques macroéconomiques et des politiques de l'emploi au Département de la politique de l'emploi, de la création d'emplois et des moyens de subsistance, de Konstantinos Papadakis, spécialiste principal du dialogue social et de la gouvernance au Département de la gouvernance et du tripartisme, et de Lisa Tortell, spécialiste juridique au Département des normes internationales du travail. Frida Khan, représentante de l'OIT à Jérusalem, Rasha El Shurafa, administratrice de programmes au bureau de la représentante de l'OIT à Jérusalem, et Dalal Abu Saleh, assistante d'exploitation au bureau de la représentante de l'OIT à Jérusalem, ont participé aux préparatifs de la mission et l'ont appuyée dans ses travaux. Tariq Haq, qui a longtemps été membre de la mission et qui dirige actuellement l'Unité des transports et des questions maritimes du Département des politiques sectorielles, est intervenu en qualité de conseiller technique.
4. Cette année, contrairement à la pratique établie, la mission n'a pas pu se rendre en Israël ni dans les territoires arabes occupés. Au début de février 2024, Israël a fait savoir au Directeur général du BIT que le pays ne pourrait pas accueillir la mission<sup>2</sup>. Celle-ci s'est donc rendue, du 16 au 28 mars 2024, en Jordanie, où elle s'est réunie avec des interlocuteurs palestiniens et autres, en face à face ou par visioconférence. Elle s'est notamment entretenue avec des représentants de divers ministères et institutions de l'Autorité palestinienne, des partenaires sociaux palestiniens, de syndicats israéliens, d'ONG et d'instituts de recherche, ainsi qu'avec des entrepreneurs et des travailleurs. Elle a également échangé avec des représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales.

---

<sup>1</sup> OIT, [Résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes](#), Conférence internationale du Travail, 66<sup>e</sup> session, 1980.

<sup>2</sup> Note verbale adressée au Directeur général du BIT par la Représentante permanente d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales à Genève, 8 fév. 2024.

5. En outre, le chef de la mission a tenu des consultations avec de hauts responsables de la Ligue des États arabes et de l'Organisation arabe du travail le 29 février, au Caire, et avec des mandants syriens le 25 mars, à Damas.
6. S'il déplore que le gouvernement d'Israël et les organisations d'employeurs israéliennes n'aient pas saisi l'occasion de s'entretenir avec ses représentants, le Directeur général se réjouit de constater que la mission a bénéficié de la coopération d'un large éventail d'acteurs arabes et israéliens dans sa recherche d'informations factuelles, sur la base desquelles le présent rapport est établi.
7. Ce rapport tient pleinement compte des informations orales et écrites que la mission a obtenues, notamment des données, études et rapports pertinents. Les informations recueillies lors des entretiens avec divers interlocuteurs ont été examinées de manière approfondie et, dans la mesure du possible, vérifiées par recoupements. Dans leur analyse de la situation des travailleurs palestiniens et autres travailleurs arabes, les membres de la mission ont procédé de manière impartiale et objective.

## Le contexte du droit international

8. Au cours de l'année écoulée, plusieurs tribunaux internationaux ont été saisis en relation avec divers aspects du conflit. Le procureur de la Cour pénale internationale a confirmé que son enquête sur la situation dans l'État de Palestine «s'étend[ait] à l'escalade des hostilités et de la violence depuis les attentats du 7 octobre 2023»<sup>3</sup>. La Cour internationale de Justice (CIJ) a commencé ses délibérations relatives à la demande d'avis consultatif soumise en décembre 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est<sup>4</sup>. Au début de 2024, elle a ordonné des mesures conservatoires à la suite de l'examen des questions dont elle avait été saisie, à la fin de 2023, au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide en relation avec la guerre à Gaza<sup>5</sup>. La Cour a estimé qu'Israël «[devait], conformément aux obligations lui incombant au titre de la convention sur le génocide, prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir la commission, à l'encontre des Palestiniens de Gaza, de tout acte entrant dans le champ d'application de l'article II de la convention.»<sup>6</sup>
9. Lorsqu'ils ont examiné l'ensemble des questions en jeu, tant pendant la mission qu'au cours de la préparation du présent rapport, les représentants du Directeur général ont gardé à l'esprit, comme ils l'ont toujours fait, les normes pertinentes du droit international humanitaire et du droit

<sup>3</sup> Cour pénale internationale, «Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Karim A.A. Khan KC, sur la situation dans l'État de Palestine: réception d'un renvoi émanant de cinq États parties», 17 nov. 2023.

<sup>4</sup> Cour internationale de Justice (CIJ), «Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (Demande d'avis consultatif) – Fin des audiences publiques tenues du 19 au 26 février 2024», communiqué de presse, 26 fév. 2024.

<sup>5</sup> CIJ, *Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*, Demande en indication de mesures conservatoires, Ordonnance du 26 janvier 2024; et Demande tendant à la modification de l'ordonnance du 26 janvier 2024 indiquant des mesures conservatoires, Ordonnance du 28 mars 2024. Voir également: Requête introductive d'instance soumise par la République sud-africaine et demande en indication de mesures conservatoires, 29 déc. 2023; Demande urgente de la République sud-africaine tendant à l'indication de mesures conservatoires additionnelles, 6 mars 2024; Observations of the State of Israel on the Republic of South Africa's "Urgent request for additional measures under Article 75(1) of the Rules of Court", 12 fév. 2024; et Observations de l'État d'Israël sur la demande tendant à l'indication de mesures conservatoires additionnelles ou à la modification de mesures conservatoires antérieures présentée par l'Afrique du Sud le 6 mars 2024, 15 mars 2024.

<sup>6</sup> CIJ, *Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*, Demande en indication de mesures conservatoires, Ordonnance du 26 janvier 2024, paragr. 78.

international des droits de l'homme, notamment la Convention de La Haye de 1907 (qui concerne les lois et coutumes de la guerre sur terre) et la quatrième Convention de Genève de 1949 (relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre). Leurs travaux ont tenu compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008), 1860 (2009), 2334 (2016), 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024) du Conseil de sécurité.

10. Les représentants du Directeur général ont également gardé à l'esprit l'avis consultatif de la CIJ du 9 juillet 2004 sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé <sup>7</sup>, dans lequel la Cour a déterminé les obligations incombant à Israël au regard du droit international pertinent, y compris l'applicabilité dans le territoire palestinien occupé du droit international humanitaire et des droits de l'homme <sup>8</sup>. Dans sa résolution 1860 (2009), le Conseil de sécurité a affirmé que la bande de Gaza faisait «partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967» <sup>9</sup>.
11. Conformément à la quatrième Convention de Genève, en ce qui concerne la protection des civils tombant sous le coup d'une occupation militaire en l'absence d'un règlement politique définitif <sup>10</sup>, une puissance occupante a l'obligation de respecter la personne humaine et le caractère inaliénable de ses droits fondamentaux <sup>11</sup>; elle doit prendre toutes mesures et précautions en son pouvoir afin de prévenir les actes de violence ou d'intimidation et de secourir les victimes en cas de besoin <sup>12</sup>; et les personnes protégées doivent être traitées avec humanité <sup>13</sup>. Le motif de la quatrième Convention de Genève est reconnu comme «un impératif de civilisation» <sup>14</sup>.
12. Dans son avis consultatif de 2004, la CIJ a également confirmé qu'en tant que puissance occupante Israël était tenu de respecter les dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels – y compris celles afférentes à la protection du droit au travail et du droit de jouir de conditions de travail justes et favorables (art. 6 et 7) – et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Cour a en outre estimé que la Convention relative aux droits de l'enfant était applicable au sein du territoire palestinien occupé.

---

<sup>7</sup> CIJ, «Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé», *Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances*, avis consultatif du 9 juillet 2004.

<sup>8</sup> Dans sa [résolution 2334 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité de l'ONU a réaffirmé «qu'Israël, Puissance occupante, [était] tenu de respecter scrupuleusement ses obligations et responsabilités juridiques découlant de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949». Dans sa [résolution 2728 \(2024\)](#), il a rappelé «toutes ses résolutions antérieures sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne» et «[demandé] de nouveau à toutes les parties au conflit d'adhérer aux obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains». Dans sa Résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, 1980, la Conférence internationale du Travail a affirmé que la quatrième Convention de Genève était applicable à la Palestine et aux autres territoires arabes occupés par Israël depuis juin 1967, y compris Jérusalem.

<sup>9</sup> ONU, [Résolution 1860 \(2009\)](#), adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU à sa 6063<sup>e</sup> séance, le 8 janvier 2009.

<sup>10</sup> ONU, [La question de l'observation de la quatrième conférence de Genève de 1949 dans les territoires de Gaza et de la Rive occidentale, y compris Jérusalem, occupés par Israël en juin 1967](#), 1979, Introduction.

<sup>11</sup> Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commentaire de 1958 sur la Convention (IV) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, [article 27](#).

<sup>12</sup> CICR, Commentaire de 1958, article 27.

<sup>13</sup> CICR, Quatrième Convention de Genève, article 27.

<sup>14</sup> CICR, Commentaire de 1958, [article 1](#).

- 13.** La colonisation par Israël du territoire palestinien occupé n'a aucun fondement en droit. Le Conseil de sécurité de l'ONU, dans sa résolution 2334 (2016), a réaffirmé qu'elle «constitu[ait] une violation flagrante du droit international<sup>15</sup>» et exigé de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans ce territoire. En 1980 déjà, les préoccupations de la communauté internationale au sujet des conséquences négatives de cette politique de colonisation avaient amené la Conférence internationale du Travail, à sa 66<sup>e</sup> session, à adopter une résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes. La Conférence avait alors déploré profondément l'établissement de colonies israéliennes et exprimé sa préoccupation quant à leurs conséquences économiques et sociales, qui affectaient gravement les droits et intérêts économiques et sociaux de la main-d'œuvre arabe<sup>16</sup>. Depuis quarante-quatre ans, les rapports successifs du Directeur général décrivent les effets du cercle vicieux de l'occupation et du conflit sur les droits des travailleurs.

---

<sup>15</sup> ONU, Résolution 2334 (2016), adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU à sa 7853<sup>e</sup> séance, le 23 décembre 2016.

<sup>16</sup> OIT, Résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, paragr. 1 et 2.

## ► Chapitre 1. Une situation catastrophique

---

14. Cette année a été la plus difficile pour les travailleurs palestiniens depuis le début de l'occupation en 1967.
15. Près de 1 200 Israéliens et ressortissants étrangers ont trouvé la mort dans les abominables attaques que le Hamas a perpétrées en Israël le 7 octobre 2023, et environ 230 otages ont été emmenés à Gaza. Revenant sur ces événements, une Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU a décrit «une campagne d'attaques aveugles», y compris de violences sexuelles, au cours de laquelle des personnes ont été traquées ou brûlées vives<sup>17</sup>. Ces événements ont déclenché une guerre dévastatrice à Gaza qui a fait un nombre de morts considérable et semé la destruction dans le territoire palestinien occupé. Des moyens de subsistance ont été anéantis et le travail se fait rare. Le chômage n'a jamais été aussi élevé; plus d'un demi-million d'emplois ont disparu à Gaza et en Cisjordanie depuis octobre<sup>18</sup>. La détresse des travailleurs et des employeurs palestiniens est immense.
16. Mais ces souffrances n'ont pas débuté en octobre 2023. La guerre à Gaza et ses multiples répercussions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, sont plutôt venues accentuer et amplifier dans des proportions dramatiques les faiblesses structurelles d'un marché du travail en difficulté depuis longtemps, asphyxié par des décennies d'occupation. Cette situation est due en particulier à l'expansion des colonies israéliennes, à la fragmentation des terres palestiniennes et aux restrictions en matière de circulation, d'accès, de commerce et de finances publiques imposées par l'occupation.

### Les travailleurs de Gaza dans et sous les décombres

17. Avant de décrire la détresse actuelle des travailleurs de Gaza, il est intéressant de se pencher sur la situation antérieure à octobre 2023. Les Palestiniens de Gaza, qui subissent un blocus terrestre, aérien et maritime depuis dix-sept ans, vivaient déjà pour la plupart sous le seuil de pauvreté avant que la dernière guerre n'éclate. Nombre d'entre eux souffraient d'insécurité alimentaire. L'enclave était enlisée dans une crise socio-économique et humanitaire chronique, aggravée par de fréquents épisodes d'escalade militaire avec Israël. L'accès aux biens, services et capitaux ainsi que les activités du secteur privé étaient sévèrement restreints à cause du blocus. Le taux de chômage à Gaza était plus de trois fois plus élevé qu'en Cisjordanie, s'établissant à 45 pour cent au troisième trimestre de 2023. Les femmes et les jeunes étaient les premières victimes du chômage. Les principaux indicateurs du marché du travail dressaient un tableau sombre, sur fond de lutte quotidienne pour la subsistance, de délabrement et de privations. Le dé-développement était déjà en cours depuis longtemps à Gaza.
18. Aujourd'hui, après plus de six mois de guerre, Gaza est globalement en ruines. De son économie et de son marché du travail, il ne reste presque rien. Les intenses bombardements et opérations terrestres de l'armée israélienne, les violents combats entre les forces israéliennes et les groupes

---

<sup>17</sup> Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, *Mission Report: Official Visit of the Office of the SRSG-SVC to Israel and the Occupied West Bank 29 January – 14 February 2024*, 4 mars 2024, paragr. 44.

<sup>18</sup> OIT, «*Impact of the War in Gaza on the Labour Market and Livelihoods in the Occupied Palestinian Territory*», Bulletin n° 3, 18 mars 2024.

armés palestiniens, et le siège imposé par Israël qui empêche l'approvisionnement en électricité<sup>19</sup> et restreint l'accès à l'aide humanitaire, y compris à l'eau, ont provoqué une crise humanitaire extrêmement grave. Au 29 avril 2024, plus de 34 000 Gazaouis avaient été tués, pour la plupart des femmes et des enfants, plus de 7 000 étaient portés disparus ou ensevelis sous des décombres, et plus de 77 000 avaient été blessés<sup>20</sup>. Près de 14 000 enfants auraient été tués<sup>21</sup> et beaucoup d'autres ont été blessés et traumatisés. Plus de 1,7 million de personnes – soit les trois quarts de la population de Gaza – ont été déplacées<sup>22</sup>. En mars 2024, le comité du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) chargé d'examiner les situations de famine dans le monde annonçait l'imminence d'une famine dans le nord de Gaza. L'ensemble de la population de Gaza a dépassé le seuil de famine en raison de l'insécurité alimentaire aiguë régnant dans l'enclave et la situation était jugée catastrophique pour 1,1 million de Gazaouis<sup>23</sup>. Les rapports du premier trimestre 2024 font état d'une livraison très insuffisante de produits humanitaires dans l'enclave à cause des restrictions d'accès<sup>24</sup>.

19. Le 26 janvier 2024, la Cour internationale de Justice (CIJ) a émis une ordonnance contraignante en indication de mesures conservatoires dans l'affaire *Afrique du Sud c. Israël*, qui porte sur l'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. L'ordonnance exigeait qu'Israël garantisse la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence afin de remédier aux difficiles conditions d'existence auxquelles sont soumis les Palestiniens de la bande de Gaza. Le 28 mars 2024, la CIJ a indiqué des mesures conservatoires additionnelles compte tenu de la détérioration de la situation à Gaza, en particulier des «conditions désastreuses dans lesquelles vivent les Palestiniens de la bande de Gaza [...] au vu de la privation prolongée et généralisée de nourriture et d'autres produits de première nécessité à laquelle ceux-ci sont soumis»<sup>25</sup>.
20. Le produit intérieur brut (PIB) de Gaza a chuté de 81 pour cent au cours du dernier trimestre de 2023. Les destructions physiques ont des répercussions dans tous les secteurs de l'économie. Outre les logements, dont 62 pour cent avaient été détruits en janvier 2024<sup>26</sup>, près de 80 pour cent des locaux commerciaux, industriels ou hébergeant des entreprises du secteur des services ont été endommagés ou détruits, entraînant des fermetures d'entreprises et un bouleversement économique quasi total<sup>27</sup>. Le secteur agricole est également touché<sup>28</sup>. Au début de 2024, la production agricole avait pratiquement cessé et la population tout entière dépendait de l'aide

<sup>19</sup> L'approvisionnement en électricité est aussi essentiel pour des raisons humanitaires et de subsistance, notamment pour le dessalement de l'eau et le traitement des eaux usées.

<sup>20</sup> Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), «*Hostilities in the Gaza Strip and Israel – Reported Impact, Day 206*», 29 avril 2024.

<sup>21</sup> Nations Unies, «*Gaza: "Double-Digit" Number of Children Reported Killed Overnight*», 26 mars 2024.

<sup>22</sup> OCHA, «*Hostilities in the Gaza Strip and Israel – Reported Impact, Day 181*», 5 avril 2024.

<sup>23</sup> Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), *IPC Global Initiative – Special Brief*, 18 mars 2024, 1 et 2.

<sup>24</sup> En mars 2024, par exemple, à peine un tiers du nombre de camions nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires de base ont été autorisés à entrer dans Gaza; voir Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), «*UNRWA WORKS. Frontline Heroes: The Race Against the Clock to Avert Famine*», communiqué de presse, 18 mars 2024.

<sup>25</sup> CIJ, «*Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël): La Cour indique des mesures conservatoires additionnelles*», communiqué de presse, 28 mars 2024.

<sup>26</sup> Plus d'un million de personnes ont perdu leur logement.

<sup>27</sup> Banque Mondiale, Union européenne et Nations Unies, *Gaza Strip – Interim Damage Assessment: Summary Note*, 29 mars 2024, 14.

<sup>28</sup> Bureau central palestinien de statistique (PCBS), «*Press Release on the Impact of the Israeli Occupation Aggression on the Agricultural Sector in Gaza Strip, 2023*», 28 nov. 2023.

alimentaire. Selon les estimations, sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, les pertes de production économique s'élèvent à près de 19 millions de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.) par jour <sup>29</sup>.

21. À Gaza, l'activité économique est en grande partie à l'arrêt. Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables puisque le Bureau ne peut plus collecter des données pour l'enquête sur la main-d'œuvre dans l'enclave depuis octobre 2023. En décembre 2023, le Bureau central palestinien de statistique (PCBS) et l'Autorité monétaire palestinienne estimaient le taux de chômage à 74 pour cent. En mars 2024, le Premier ministre palestinien nouvellement nommé, Mohamed Mustafa, évoquait un taux de 89 pour cent <sup>30</sup>. Les pertes totales de revenus du travail à Gaza ont été estimées à 4,1 millions de dollars É.-U. par jour <sup>31</sup> compte tenu des pertes d'emploi, du paiement partiel des salaires du secteur public et de la réduction des revenus des travailleurs du secteur privé.
22. Il n'existe plus de marché du travail en tant que tel à Gaza. Le peu de travail qui reste serait informel et relèverait d'activités de survie, telles que le commerce de rue, auxquelles se livreraient souvent des enfants. En outre, toute forme d'éducation et de formation formelles, y compris la formation professionnelle, est suspendue à Gaza depuis octobre 2023. Les établissements d'enseignement auraient été systématiquement pris pour cibles, au point de provoquer l'effondrement du système tout entier <sup>32</sup>. La plupart des bâtiments scolaires et universitaires ont été détruits ou endommagés, ou servent d'abris à des personnes déplacées. Des centaines d'enseignants, de formateurs et de professeurs d'université ont été tués.
23. Avant la guerre, quelque 20 000 Palestiniens de Gaza travaillaient en Israël. Compte tenu de l'écart considérable entre les salaires en Israël et à Gaza <sup>33</sup>, ces travailleurs contribuaient de manière importante aux revenus de leur famille élargie et à la résilience financière générale de l'enclave. Dans les jours qui ont suivi l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023, les autorités israéliennes ont révoqué les permis des travailleurs gazaouis et arrêté arbitrairement des milliers de travailleurs, qui n'ont été libérés qu'après plusieurs semaines de détention. Les informations relayées par des travailleurs et leurs représentants, ainsi que par des organisations de défense des droits de l'homme palestiniennes, israéliennes et internationales, font état de graves sévices <sup>34</sup>. La plupart de ces travailleurs ont finalement été renvoyés à Gaza, dans une zone de guerre, et leurs effets personnels ont été confisqués. En avril 2024, des milliers d'entre eux se trouvaient encore en Cisjordanie; ils étaient hébergés soit chez des particuliers, soit dans des centres d'accueil de l'Autorité palestinienne. Coupés de leur famille et de leur communauté à Gaza, sans réels moyens de subvenir à leurs besoins, ils luttent pour survivre.

---

<sup>29</sup> PCBS, «[Press Release on the Losses of Private Sector in Palestine due to the Israeli Occupation Aggression on Gaza Strip](#)», 10 mars 2024.

<sup>30</sup> Jack Khoury, «[Incoming Palestinian Prime Minister Forms New Cabinet in West Bank Amid Wartime Economic Devastation](#)», *Haaretz*, 29 mars 2024.

<sup>31</sup> OIT et PCBS, «[Impact of the War in Gaza on the Labour Market and Livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», Bulletin n° 3, 18 mars 2024.

<sup>32</sup> Banque Mondiale *et al.*, *Gaza Strip – Interim Damage Assessment*, 12.

<sup>33</sup> Selon le PCBS, au troisième trimestre de 2023, le salaire journalier moyen des Palestiniens travaillant en Israël ou dans les colonies était près de cinq fois plus élevé que le salaire journalier moyen à Gaza, soit 297 shekels contre 60 shekels, respectivement.

<sup>34</sup> Human Rights Watch, «[Israel: Gaza Workers Held Incommunicado for Weeks](#)», 3 janv. 2024.

## En Cisjordanie, une économie et un marché du travail en ruines

24. Depuis que la guerre a éclaté à Gaza, la Cisjordanie occupée concentre beaucoup moins l'attention de la communauté internationale. Elle subit pourtant les retombées du conflit à Gaza. Le PIB en Cisjordanie s'est fortement contracté, chutant de 19 pour cent entre le troisième et le quatrième trimestre de 2023<sup>35</sup>. Par conséquent, et compte tenu de l'effondrement de l'économie gazaouie, le PIB global du territoire palestinien occupé a reculé de 6 pour cent en 2023. Ces chiffres contrastent fortement avec les prévisions antérieures à octobre 2023, qui tablaient sur une croissance de 3 pour cent<sup>36</sup>.
25. La suspension des échanges commerciaux avec Gaza, l'interdiction faite à un grand nombre de travailleurs d'accéder au marché du travail israélien, la violence accrue des colons et l'augmentation des restrictions qui étouffent l'activité économique affectent gravement les moyens de subsistance et le marché du travail en Cisjordanie. De nombreuses entreprises ont réduit les heures de travail et licencié des travailleurs. Les secteurs les plus durement touchés seraient ceux de la construction, du tourisme et du transport<sup>37</sup>. Selon des estimations, à la fin du mois de janvier 2024, 306 000 emplois avaient été détruits en Cisjordanie par rapport à octobre 2023. Le taux de chômage a plus que doublé en trois mois<sup>38</sup>. Dans le même temps, la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne est critique et mise à mal par les dernières retenues sur les recettes douanières opérées unilatéralement par Israël<sup>39</sup>. La diminution des dépenses publiques, des ménages et des entreprises ont des incidences mutuelles qui tirent l'économie vers le bas dans une spirale récessive.
26. Dans ce contexte, les pertes d'emploi des travailleurs palestiniens qui étaient employés en Israël et dans les colonies revêtent une importance toute particulière. Le nombre de ces travailleurs n'avait cessé d'augmenter au fil des ans. Avant la guerre, quelque 140 000 étaient employés en Israël, dont un quart sans papiers ni permis, et 40 000 autres dans les colonies, souvent dans des zones industrielles proches de la Ligne verte ou sur des sites de production agricole de la vallée du Jourdain. Avant octobre 2023, environ un cinquième de la main-d'œuvre cisjordanienne travaillait pour un employeur israélien, pour des salaires plus de deux fois plus élevés qu'en Cisjordanie. Comme il a été souligné dans de précédents rapports du Directeur général, leurs conditions de travail étaient souvent médiocres, leurs droits en tant que travailleurs étaient inégalement respectés, le régime de permis de travail et les pratiques des intermédiaires étaient abusifs et l'accès au territoire israélien via les points de passage donnait lieu chaque jour à des trajets longs et compliqués.
27. La plupart de ces activités ont cessé brutalement après le 7 octobre 2023, lorsqu'Israël a fermé ses points de passage aux travailleurs palestiniens. Toutefois, les permis des travailleurs cisjordanien n'ont pas été révoqués, contrairement à ceux des travailleurs gazaouis. Le nombre exact de Palestiniens qui travaillent encore pour l'économie israélienne est difficile à déterminer. Des interlocuteurs ont avancé des chiffres allant de 22 000 à 50 000 personnes, y compris les travailleurs dans les colonies, les travailleurs sans papiers et quelque 10 000 travailleurs autorisés à entrer en Israël. Certains de ces travailleurs sont employés pour soutenir l'effort de guerre national.

<sup>35</sup> PCBS, comptabilité nationale 2023.

<sup>36</sup> PCBS et Autorité monétaire palestinienne, «The Performance of the Palestinian Economy for 2023, and Economic Forecasts for 2024», Press Release, 30 déc. 2023, 1.

<sup>37</sup> OIT, «Impact of the War in Gaza on Private Sector Workers and Businesses in the West Bank», à paraître.

<sup>38</sup> PCBS, Enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre, quatrième trimestre 2023.

<sup>39</sup> Les recettes douanières sont des taxes et redevances qu'Israël perçoit sur les importations et les exportations palestiniennes, pour le compte de l'Autorité palestinienne, et qu'il reverse ensuite à cette dernière.

28. Il semblerait que certains responsables israéliens, dont des employeurs, seraient favorables à un retour des travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien <sup>40</sup>. Les stratégies visant à remplacer les travailleurs palestiniens par des travailleurs d'Asie du Sud ou d'Afrique, notamment grâce à la conclusion d'accords bilatéraux avec les pays d'origine, semblent donner des résultats mitigés et s'avèrent coûteuses et compliquées sur le plan administratif <sup>41</sup>.

## Une occupation qui s'intensifie et s'accélère

29. L'occupation israélienne entre dans sa 58<sup>e</sup> année. Elle s'est régulièrement intensifiée au fil des ans et s'accélère depuis octobre 2023. Elle s'appuie sur un réseau de colonies en expansion et sur un système coercitif à plusieurs niveaux qui impose aux Palestiniens des contraintes physiques et administratives. Les colonies de peuplement en territoire occupé sont illégales au regard du droit international. Il y a quarante-quatre ans, à sa 66<sup>e</sup> session, la Conférence internationale du Travail adoptait la résolution qui est à l'origine de l'existence du présent rapport, dans laquelle elle exprimait «sa profonde préoccupation devant [...] l'intensification de la politique israélienne d'implantation». À l'époque, quelque 100 000 colons israéliens étaient disséminés en Cisjordanie, à Gaza, dans le Golan syrien occupé et dans le Sinaï occupé. En 2023, ils étaient environ 700 000 rien qu'en Cisjordanie <sup>42</sup>, et les colonies de peuplement continuent de s'étendre.
30. L'accès à de nombreuses parties de la Cisjordanie est bloqué depuis octobre 2023. Il existe aujourd'hui plus de 750 points de contrôle et barrages routiers permanents, auxquels s'ajoutent de nombreux points de contrôle temporaires ou mobiles. Ces points de contrôle et ces barrages isolent les marchés, limitent considérablement les déplacements entre les villes palestiniennes et constituent une contrainte majeure pour les travailleurs qui se rendent sur leur lieu de travail.
31. La vie des Palestiniens de Cisjordanie est depuis longtemps marquée par la violence des colons armés et des soldats israéliens. Cette violence accompagne les expropriations de terres, les démolitions de maisons, les destructions de terres agricoles et les rudes opérations militaires. Les incursions de l'armée israélienne dans les camps de réfugiés en Cisjordanie sont quasi quotidiennes. Des descentes sont aussi fréquemment opérées dans les principaux centres urbains de la zone A <sup>43</sup>, notamment à Ramallah, à Hébron et à Jéricho, où la sécurité est censée relever exclusivement du contrôle de l'Autorité palestinienne selon les Accords d'Oslo. En 2023, le nombre de décès de Palestiniens avait plus que doublé par rapport à l'année précédente. En Cisjordanie, 509 Palestiniens ont été tués <sup>44</sup>. Ce cycle de violence se poursuit cette année avec la même intensité.

---

<sup>40</sup> *Times of Israel*, «Business Leader Says Israel Needs Palestinian Workers», 22 mars 2024. Dans ce contexte, il est important de noter que les invitations de la mission du BIT à participer à des réunions en ligne sont restées lettre morte ou ont été rejetées par les représentants des employeurs israéliens.

<sup>41</sup> Jonathan Lis, «Israeli Interior Minister Asks for End to Ban on Palestinian Workers from the West Bank», *Haaretz*, 28 mars 2024; Natasha Turak, «Israel's Ban on Palestinian Workers is Causing Supply Shocks to Its Economy: Central Bank Governor», *CNBC*, 18 janv. 2024.

<sup>42</sup> OCHA, «West Bank Access Restrictions: May 2023», 26 mai 2023; Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, «Human Rights Council Hears that 700,000 Israeli Settlers are Living Illegally in the Occupied West Bank – Meeting Summary (Excerpts)», 28 mars 2023.

<sup>43</sup> La Cisjordanie est divisée en trois zones relevant de juridictions différentes, à savoir les zones A, B et C, définies par l'Accord d'Oslo II. La zone A comprend les centres urbains et couvre 18 pour cent de la Cisjordanie; elle est sous contrôle palestinien pour l'administration civile et la sécurité. La zone B comprend les petites localités et les zones péri-urbaines; elle est sous contrôle israélien en matière de sécurité et sous contrôle palestinien pour l'administration civile. La zone C, quant à elle, représente 61 pour cent de la Cisjordanie et est sous contrôle israélien pour la sécurité et l'administration civile.

<sup>44</sup> OCHA, «Database on casualties», consulté le 26 avril 2024.

## Une marge de manœuvre réduite

32. En temps de crise et de guerre, il n'est peut-être pas étonnant que l'Autorité palestinienne ait suspendu la planification, l'adoption et l'application de politiques essentielles, au premier rang desquelles les réformes de la sécurité sociale, y compris la création d'un fonds de pension pour les travailleurs du secteur privé. Les tentatives répétées de révision de la loi n° 7 sur le travail (2000) et de la loi sur la sécurité sociale palestinienne (2016), suspendue depuis 2019, avaient progressé jusqu'en octobre 2023, lorsqu'elles ont été interrompues. Des documents d'orientation clés adoptés au cours des années précédentes devront probablement être revus et reformulés de manière à prendre en compte les effets de la guerre à Gaza et en Cisjordanie. Il faudra ajuster les objectifs de la stratégie nationale pour l'emploi adoptée en 2020, qui a fait l'objet d'une réunion avec des donateurs en février 2023 à Amman, et lui octroyer davantage de moyens. Par exemple, le Fonds palestinien pour l'emploi, l'un des principaux instruments de mise en œuvre de la stratégie, a dû interrompre ses activités à Gaza en raison de la destruction d'une grande partie de ses infrastructures.
33. De manière générale, l'exécution des politiques publiques requiert de la stabilité sur le plan budgétaire et de la prévisibilité sur le plan financier. Or la Palestine n'a ni l'une ni l'autre depuis des années. Asphyxiées par la réduction du soutien des donateurs et la rétention partielle des recettes douanières par Israël, ses finances publiques n'étaient déjà plus viables avant octobre 2023. Depuis le 7 octobre 2023, les retenues de recettes douanières opérées par les autorités israéliennes sont encore plus importantes. Les recettes fiscales intérieures ont en outre chuté. Par conséquent, la marge de manœuvre budgétaire a rétréci à tel point qu'il n'est plus possible d'assumer de manière fiable les dépenses publiques essentielles. Les fonctionnaires, par exemple, sont payés avec d'importants retards et ne perçoivent actuellement qu'environ deux tiers de leur salaire.
34. À la fin du mois de mars 2024, un nouveau gouvernement a été formé par le Président Abbas. L'une de ses principales priorités sera de «diriger et de coordonner les opérations de secours dans la bande de Gaza afin d'en tirer le meilleur parti, et d'assurer une transition rapide et efficace entre l'indispensable phase d'aide humanitaire et la reprise économique»<sup>45</sup>.

## Vers le relèvement et la reconstruction

35. Tout travail de relèvement nécessitera la cessation totale des hostilités et le libre acheminement de l'aide humanitaire pendant une période prolongée. Le coût du relèvement et de la reconstruction sera vraisemblablement exorbitant. Selon une estimation provisoire effectuée en mars 2024, le coût des dommages directs causés aux infrastructures bâties à Gaza s'élevait en janvier 2024 à environ 18,5 milliards de dollars É.-U.<sup>46</sup>, soit à plus ou moins l'équivalent du PIB du territoire palestinien occupé pour l'année 2022. Et encore, cette estimation concernait uniquement Gaza, pas la Cisjordanie, et laissait de côté le coût des dommages autres que ceux causés aux infrastructures matérielles, tels que les atteintes au capital humain et aux services. Une évaluation rapide de l'ensemble des besoins et dommages ne pourra être réalisée que lorsque les hostilités auront cessé.
36. La planification du relèvement a commencé dès le début de la guerre. En novembre 2023, l'OIT avait déjà publié son premier programme d'intervention d'urgence, qui décrivait les besoins et les moyens d'action susceptibles d'être mis en œuvre en faisant jouer le lien entre l'aide humanitaire,

<sup>45</sup> Lettre de nomination du Premier ministre Mohamed Mustafa, 14 mars 2024 (non publiée).

<sup>46</sup> Banque Mondiale *et al.*, *Gaza Strip – Interim Damage Assessment*, 6.

le développement et la paix<sup>47</sup>. Depuis lors, ce programme a été continuellement adapté pour tenir compte de la détérioration rapide de la situation. À la fin de décembre, le Secrétaire général de l'ONU a nommé une coordonnatrice principale de l'action humanitaire et de la reconstruction, conformément à la résolution 2720 (2023) du Conseil de sécurité<sup>48</sup>. En janvier 2024, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a publié une évaluation préliminaire de l'impact économique des destructions à Gaza et mis en garde contre les espoirs d'un relèvement rapide. La CNUCED a ainsi estimé que, dans l'hypothèse d'une cessation immédiate de l'action militaire et d'une croissance à deux chiffres, le PIB de Gaza pourrait recouvrer son niveau d'avant-guerre d'ici à 2028. Toutefois, si l'ensemble des dommages aux biens et des frais de remplacement sont intégrés à l'hypothèse, Gaza aura besoin de dizaines d'années pour retrouver les conditions d'existence d'avant octobre 2023<sup>49</sup>.

- 37.** L'Autorité palestinienne a elle aussi élaboré des plans d'intervention d'urgence et de relèvement. En janvier 2024, le ministère du Travail a publié un plan d'aide d'urgence en faveur des travailleurs, des installations et des projets touchés, dont ceux du Fonds palestinien pour l'emploi, ainsi que des coopératives. Elle a également pour priorité d'assurer la stabilité des relations professionnelles et de lutter contre les violations des droits des travailleurs<sup>50</sup>. En février, le cabinet du Premier ministre a lancé une réflexion sur les enseignements tirés des mesures de relance et de reconstruction déjà prises à Gaza, principalement à la suite des hostilités de 2008, 2014 et 2021<sup>51</sup>. Ce processus a été suivi, en mars 2024, d'un plan opérationnel pour Gaza prévoyant les mesures à prendre à titre prioritaire dans des secteurs clés, une fois qu'un cessez-le-feu durable aura été conclu<sup>52</sup>.

## Un nouvel élan en faveur de l'accession au statut d'État

- 38.** Ces dernières années, la coexistence de deux États a continué d'être présentée officiellement au niveau mondial comme la voie à suivre pour parvenir à la paix au Moyen-Orient, mais peu d'efforts ont été concrètement déployés pour atteindre cet objectif et les principales initiatives en ce sens se sont essouffées. Suite aux événements d'octobre 2023, il semble que la communauté internationale veuille de nouveau promouvoir le processus de paix et cherche par la diplomatie à éclaircir l'horizon politique. Constatant que le maintien du statu quo entraînera probablement de nouveaux bains de sang et une déstabilisation régionale, la communauté internationale ressent désormais avec acuité l'urgence qu'il y a à résoudre le conflit qui oppose Israéliens et Palestiniens depuis des décennies.

<sup>47</sup> OIT, «L'OIT lance un appel de fonds pour répondre aux besoins critiques des travailleurs et des employeurs palestiniens», 9 nov. 2023. Le programme d'intervention d'urgence de l'OIT en faveur du territoire palestinien occupé repose sur trois grands piliers: secours aux travailleurs déplacés de Gaza, collecte de données et analyse des conséquences du conflit et de la crise sur les travailleurs palestiniens; et fourniture de l'appui indispensable aux entreprises et à la création d'emplois.

<sup>48</sup> ONU, *résolution 2720 (2023)* adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9520<sup>e</sup> séance, le 22 décembre 2023; ONU, Ms. Sigrid Kaag of the Netherlands – Senior Humanitarian and Reconstruction Coordinator for Gaza pursuant to Security Council Resolution 2720 (2023), 26 déc. 2023.

<sup>49</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Preliminary Assessment of the Economic Impact of the Destruction in Gaza and Prospects for Economic Recovery: UNCTAD Rapid Assessment*, janv. 2024, 12.

<sup>50</sup> Ministère palestinien du Travail, «Emergency Response Plan in Light of the War on the Gaza Strip», janv. 2024 (non publié).

<sup>51</sup> Cabinet du Premier ministre, «Lessons Identified from Previous Recovery and Reconstruction Efforts in Gaza», fév. 2024 (non publié).

<sup>52</sup> Cabinet du Premier ministre, «Operational Plan», mars 2024 (non publié).

39. En décembre 2023, dans sa résolution 2720 (2023), le Conseil de sécurité de l'ONU a réaffirmé «l'attachement sans faille» de la communauté internationale à la solution des deux États. En janvier 2024, le Secrétaire général de l'ONU a fait valoir que «le conflit [devait] prendre fin avec des progrès tangibles vers la solution des deux États – la fin de l'occupation et la création d'un État palestinien pleinement indépendant, viable et souverain, dont Gaza f[erait] partie intégrante»<sup>53</sup>. Les acteurs mondiaux et régionaux ont renouvelé et confirmé leur soutien à la création d'un État palestinien à part entière. Le Président des États-Unis a souligné dans son discours sur l'état de l'Union du 7 mars 2024 que «la seule véritable solution [était] la coexistence de deux États»<sup>54</sup>. Auparavant, en novembre 2023, dans un document de position sur le règlement du conflit palestino-israélien, le gouvernement de la Chine avait appelé à la tenue dans les plus brefs délais d'une vaste conférence internationale pour la paix qui serait conduite et organisée par les Nations Unies et aurait pour objet d'établir avec autorité et efficacité «un calendrier et une feuille de route concrets de la mise en œuvre de la solution des deux États»<sup>55</sup>. En outre, le gouvernement de l'Arabie saoudite a refusé d'établir des relations diplomatiques avec Israël tant qu'un État palestinien n'aurait pas été pleinement reconnu par le Conseil de sécurité de l'ONU<sup>56</sup>.
40. Alors qu'Israël continue de s'opposer à la solution des deux États au motif qu'elle «constituerait un danger existentiel pour [lui]»<sup>57</sup>, l'Autorité palestinienne voit s'ouvrir des possibilités de faire avancer cette solution<sup>58</sup>, qui constitue selon elle une condition sine qua non pour la stabilité dans la région<sup>59</sup>. Le Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a fait observer qu'«Israël ne saurait mettre son veto à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination»<sup>60</sup>. La Palestine a été reconnue comme État par 139 États membres de l'ONU. En mars 2024, l'Espagne, l'Irlande, Malte et la Slovénie ont déclaré conjointement qu'elles envisageaient de reconnaître la Palestine<sup>61</sup>.

---

<sup>53</sup> ONU, «Secretary-General's Remarks to the Committee on the Exercise of the Inalienable Rights of the Palestinian People», 31 janv. 2024.

<sup>54</sup> Maison Blanche, «Remarks of President Joe Biden – State of the Union Address As Prepared for Delivery», 7 mars 2024.

<sup>55</sup> Chine, ministère des Affaires étrangères, «Document de position de la Chine sur le règlement du conflit palestino-israélien», 30 nov. 2023.

<sup>56</sup> Arabie saoudite, ministère des Affaires étrangères, «The Ministry of Foreign Affairs States the Discussions between the Kingdom of Saudi Arabia and the United States of America on the Arab-Israeli Peace Process», 7 fév. 2024.

<sup>57</sup> *New York Times*, «Netanyahu Restates Opposition to Two-State Solution, Despite Pressure From Biden», 21 janv. 2024.

<sup>58</sup> Dans son plan opérationnel de mars 2024, elle déclare: «Notre but est de mettre en place un cadre politique pour défendre la solution des deux États» et «La crise représente à la fois une menace existentielle et une réelle opportunité».

<sup>59</sup> Kevin Maimann, «Palestinian Authority Says There Can Be “No Security And Stability” in Region Without Two-State Solution», *CBC*, 19 janv. 2024.

<sup>60</sup> *Times of Israel*, «Top EU Diplomat Says Israel Has No Right to Block Creation of Palestinian State», 23 janv. 2024.

<sup>61</sup> «Statement by the Prime Ministers of Ireland, Malta, Slovenia and Spain», 22 mars 2024.

## ► Chapitre 2. Une crise sans précédent de l'économie et du marché du travail palestiniens

---

41. De précédents rapports du Directeur général ont décrit la situation intenable dans laquelle se trouvaient l'économie et le marché du travail de Gaza après dix-sept ans de blocus terrestre, maritime et aérien. Outre son bilan humain effroyable, la guerre à Gaza a un coût économique et social sans précédent dans l'ensemble du territoire palestinien occupé<sup>62</sup>. Gaza est actuellement le théâtre d'une tragédie humanitaire. À la suite de déplacements répétés, plus d'un million de Palestiniens vivent dans des tentes à Rafah, en plein désespoir et dans des conditions sordides. Ceux qui sont finalement revenus à Khan Younis le 8 avril 2024, après six mois de guerre, ont trouvé leur quartier méconnaissable, leurs maisons, leurs boutiques et leurs ateliers en ruines et éventrés et leurs outils et machines ensevelis sous les décombres. Les Palestiniens du nord de Gaza meurent de faim. La guerre a réduit toute la population de la bande de Gaza au même sort: entrepreneurs, travailleurs indépendants ou fonctionnaires, tous ont été plongés dans la pauvreté. Les chefs de famille étant morts ou blessés, les enfants errent dans les rues en mendiant ou en travaillant pour se nourrir. Les institutions du marché du travail ont été détruites.
42. Si Gaza est désormais complètement paupérisée, l'économie de la Cisjordanie souffre également des retombées de la guerre. La baisse des dépenses de consommation due aux licenciements et à la fermeture pure et simple du marché du travail israélien, conjuguée à la baisse des investissements des entreprises dans un environnement économique instable et à l'absence de politiques budgétaires anticycliques sur fond de fragilité budgétaire, elle-même aggravée par la rétention unilatérale des recettes douanières par Israël, ne fait qu'alimenter le cycle de contraction de l'économie.
43. La guerre a non seulement un coût immédiat astronomique pour le territoire palestinien occupé, mais aura aussi un coût considérable à plus long terme. La désorganisation prolongée du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, et les déficits d'apprentissage qui en résultent auront des conséquences durables sur les enfants, les jeunes femmes et les jeunes hommes, ainsi que sur la société dans son ensemble. Les longues périodes de chômage et l'impossibilité d'accumuler du capital humain, notamment par la formation en cours d'emploi, conjuguées au nombre considérable de blessés de guerre et de malades et à l'absence de soins médicaux, ainsi qu'au traumatisme psychologique lié à la guerre, laisseront des séquelles durables qui nuiront à la productivité future des Palestiniens et de leurs communautés.

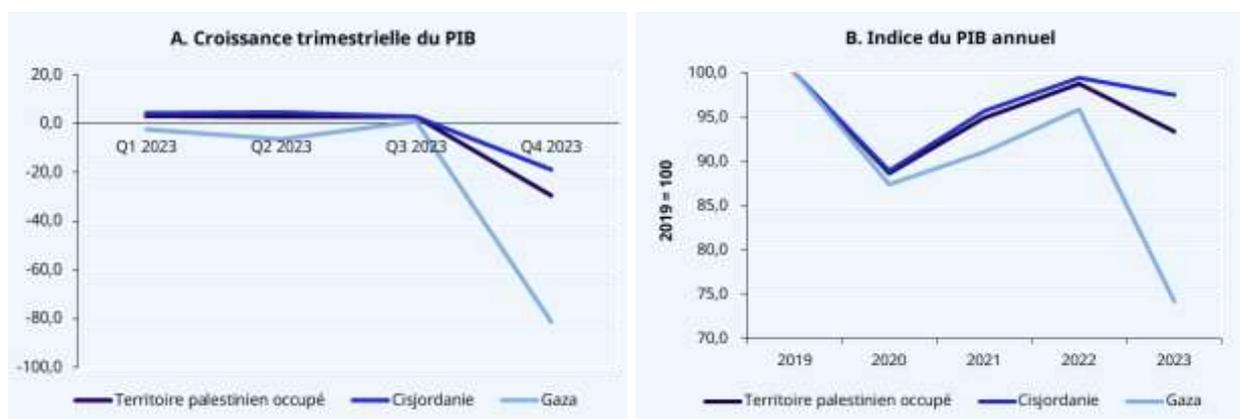
---

<sup>62</sup> Voir aussi: OIT, «[Impact of the Israel-Hamas Conflict on the Labour Market and Livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», ILO Brief n° 1, 6 nov. 2023; «[Impact of the Escalation of Hostilities in Gaza on the Labour Market and Livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», ILO Brief n° 2, 20 déc. 2023; et «[Impact of the War in Gaza on the Labour Market and Livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», ILO Brief n° 3, 18 mars 2024.

## La situation économique: chaos à Gaza, onde de choc en Cisjordanie

44. Depuis plus d'un demi-siècle, soit depuis 1967, l'économie palestinienne ne peut réaliser son plein potentiel en raison du système complexe de restrictions et d'entraves à la circulation des biens et des personnes imposé par Israël. Ces restrictions se sont durcies au début des années 1990, et plus encore à Gaza en 2007, lorsqu'Israël a imposé un blocus à la suite de la prise de contrôle de l'enclave par le Hamas. Au fil des décennies, le blocus et les restrictions ont entraîné la désindustrialisation et le «dé-développement» de Gaza<sup>63</sup>.
45. Dans ce contexte, en 2023, l'économie palestinienne était en passe de rattraper le retard causé par la pandémie de COVID-19 lorsqu'a éclaté la guerre à Gaza, une guerre dont les résultats ont été et continuent d'être catastrophiques. Au cours des trois trimestres précédant le 7 octobre 2023, le PIB avait enregistré une croissance trimestrielle moyenne de 2,8 pour cent par rapport à la même période l'année précédente. Au cours du dernier trimestre de 2023, le PIB a chuté de près d'un tiers (figure 2.1.A). Cette baisse venait principalement de Gaza, où le PIB s'est effondré de 81,3 pour cent, contre 18,8 pour cent en Cisjordanie. Sur une base annuelle, le choc de la guerre a fait redescendre les niveaux d'activité économique dans le territoire palestinien occupé à 93,3 pour cent du niveau atteint avant la pandémie (2019). À Gaza, la guerre a fait beaucoup plus qu'effacer tous les gains réalisés pendant la reprise consécutive à la pandémie, à tel point qu'en 2023 le PIB atteignait moins de 75 pour cent de son niveau d'avant la pandémie (figure 2.1.B).

► **Figure 2.1. Croissance trimestrielle du PIB réel en 2023 (par rapport à l'année précédente, en pourcentage) et indice du PIB réel annuel (en prix constants de 2015)**



Note: Les données relatives au PIB du quatrième trimestre de 2023, sur lesquelles reposent le calcul du chiffre annuel pour 2023, sont provisoires et donc susceptibles d'être modifiées.

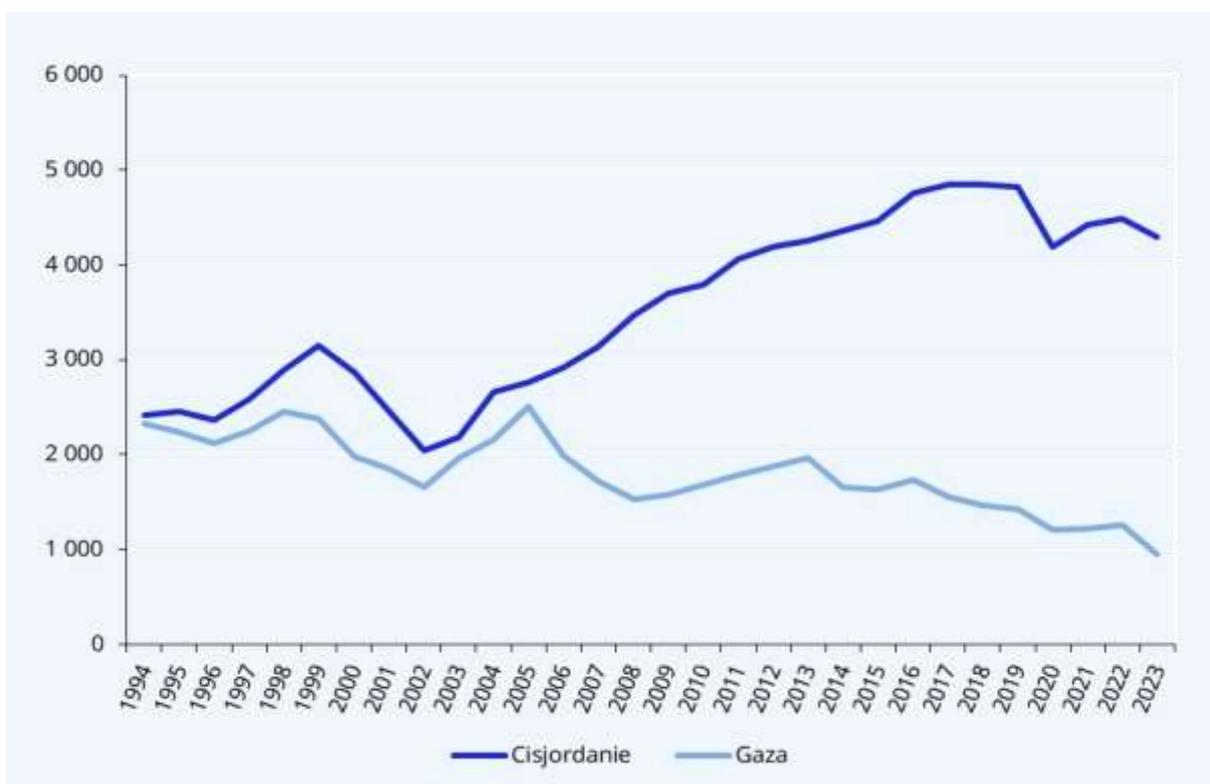
Source: Calculs du BIT d'après les données fournies par la comptabilité nationale (PCBS, 2023).

<sup>63</sup> OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.110/DG/APP, 2022, paragr. 49, 149.

## Le niveau de vie à Gaza au plus bas depuis le début des enregistrements en 1994

46. En Cisjordanie, le PIB par habitant a baissé de 4,5 pour cent en 2023. À Gaza, il a reculé de 25 pour cent, tombant à moins de 1 000 dollars É.-U., niveau le plus bas depuis 1994, année de la création de l'Autorité palestinienne (figure 2.2). À Gaza, le PIB par habitant en 2023 ne représentait plus que 40 pour cent du niveau atteint trente ans plus tôt. Alors que les niveaux de vie en Cisjordanie et à Gaza étaient presque identiques en 1994, l'écart entre les deux s'est creusé depuis. En 2006, année précédant le début du blocus, le PIB par habitant de Gaza représentait 68 pour cent de celui de la Cisjordanie. En 2023, il ne se situait plus qu'à 22 pour cent – ce qui marque l'écart le plus important jamais enregistré.

► **Figure 2.2. PIB par habitant, Cisjordanie et Gaza, 1994-2023**  
(en dollars É.-U. constants de 2015)



Note: Les données relatives au PIB du quatrième trimestre de 2023, sur lesquelles reposent le calcul du chiffre annuel pour 2023, sont provisoires et donc susceptibles d'être modifiées.

Source: Calculs du BIT d'après les données fournies par la comptabilité nationale (PCBS, 2023).

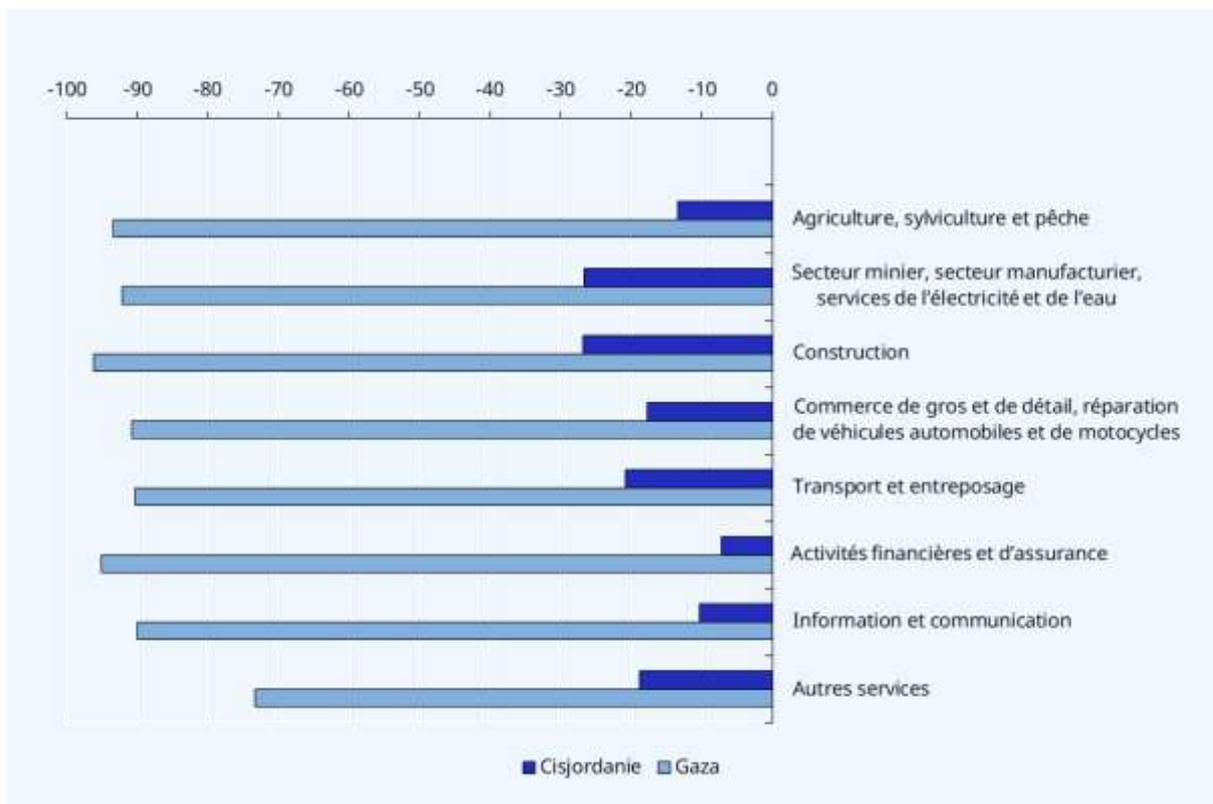
## Des activités économiques limitées à Gaza, dans des conditions extrêmement dangereuses

47. Au quatrième trimestre de 2023, tous les secteurs économiques du territoire palestinien occupé ont connu de fortes baisses par rapport au même trimestre de l'année précédente (figure 2.3). À Gaza, tous les secteurs, à l'exception de celui des «autres services»<sup>64</sup>, ont plongé de plus de

<sup>64</sup> Les «autres services» comprennent, entre autres: les activités d'hébergement et de restauration; les activités immobilières; les activités professionnelles, scientifiques et techniques; les activités de services administratifs et d'appui; l'éducation, la santé et

90 pour cent par rapport au même trimestre de l'année précédente. Si ce dernier secteur a reculé dans une moindre mesure (d'environ 75 pour cent), c'est uniquement grâce à l'apport des sous-secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Bien que les fonctionnaires de l'éducation aient continué à recevoir leur traitement, aucun cours n'a été dispensé à Gaza depuis le début de la guerre.

► **Figure 2.3. Croissance du PIB réel, par secteur, Cisjordanie et Gaza, quatrième trimestre de 2023** (par rapport à l'année précédente, en pourcentage)



Note: Les données relatives au PIB du quatrième trimestre de 2023, sur lesquelles reposent le calcul du chiffre annuel pour 2023, sont provisoires et donc susceptibles d'être modifiées.

Source: Calculs du BIT d'après les données fournies par la comptabilité nationale (PCBS, 2023).

48. Les hôpitaux et les établissements de santé sont régulièrement attaqués et endommagés par les opérations militaires israéliennes<sup>65</sup>. Au début du mois d'avril 2024, seuls quelque 30 pour cent des centres de soins de santé primaires fonctionnaient, 26 hôpitaux étaient hors service et 10 hôpitaux seulement fonctionnaient partiellement<sup>66</sup>. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la destruction totale du complexe médical Al-Shifa, plus grand hôpital de Gaza, a «frappé en plein cœur» le système de santé de l'enclave<sup>67</sup>.

l'action sociale; les arts, les spectacles et les loisirs; la défense et l'administration publique; les opérations générant des droits de douane et de la TVA.

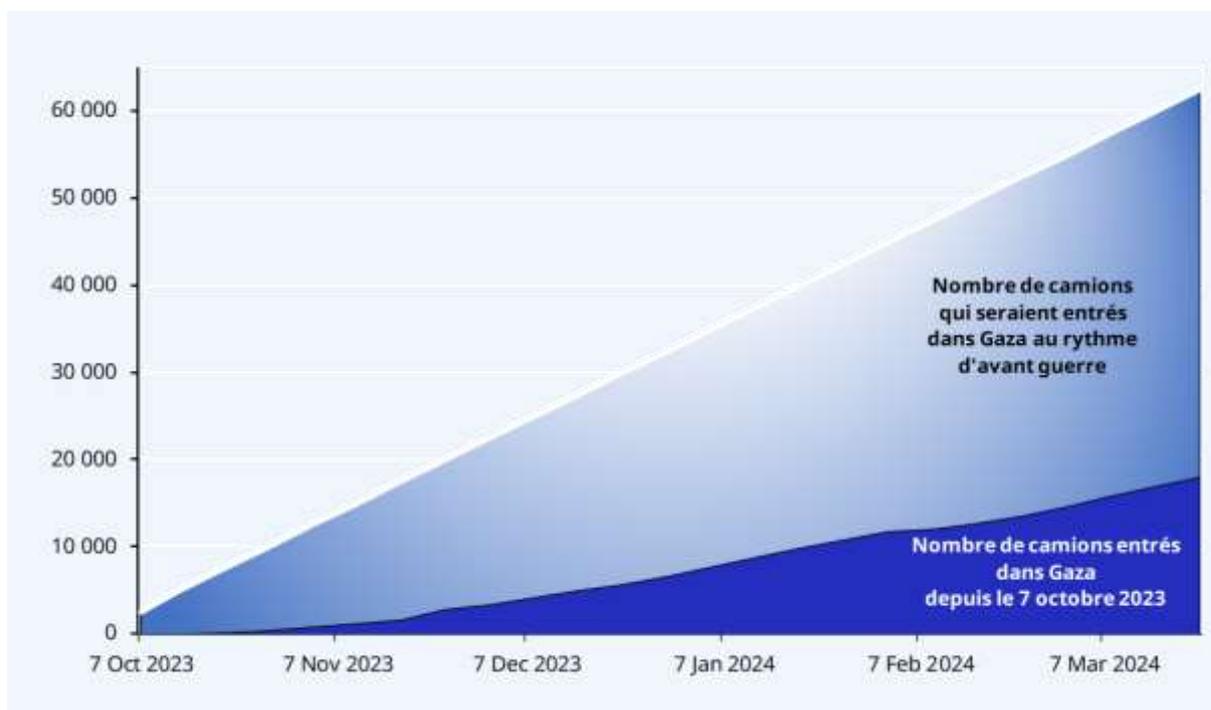
<sup>65</sup> ONU, «Nearly 600 Attacks on Healthcare in Gaza and West Bank Since War Began: WHO», 5 janv. 2024.

<sup>66</sup> OCHA, «Hostilities in the Gaza Strip and Israel – Reported Impact: Day 184», 8 avril 2024.

<sup>67</sup> ONU, «Gaza Al-Shifa Hospital Destroyed – WHO – 02 April 2024», communiqué de presse, 2 avril 2024.

49. L'action sociale est entravée par la forte limitation du nombre de camions d'aide humanitaire autorisés à entrer dans la bande de Gaza <sup>68</sup>. Avant la guerre en cours, en moyenne 500 camions de marchandises, carburant compris, y entraient chaque jour ouvrable, ce qui était déjà en soi largement insuffisant <sup>69</sup>. Malgré les besoins urgents créés par la catastrophe humanitaire, le nombre de camions autorisés à entrer à Gaza a considérablement diminué; le nombre cumulé de cargaisons qui sont entrées dans Gaza entre le début des hostilités et la fin du mois de mars 2024 représente moins de 30 pour cent du nombre total qui aurait été atteint au rythme d'avant-guerre (figure 2.4). Un système d'inspection à plusieurs niveaux, caractérisé par des obstacles opaques et rédhibitoires d'ordre bureaucratique, logistique ou liés à la sécurité, limite le nombre de camions et de marchandises admis à pénétrer dans la bande de Gaza <sup>70</sup>. Il reste à voir si les décisions prises au début du mois d'avril 2024 pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, notamment celle d'ouvrir temporairement le point de passage d'Erez à l'aide humanitaire et celle de permettre l'utilisation du port israélien d'Ashdod pour le traitement des cargaisons d'aide, permettront à un nombre plus approprié de cargaisons d'aide de pénétrer dans l'enclave.

► **Figure 2.4. Nombre de camions entrés dans Gaza, octobre 2023-mars 2024**



Source: Calculs du BIT basés sur les données du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), «Hostilities in the Gaza Strip and Israel – Reported Impact: Day 180».

## Une économie du troc a fait son apparition

50. La mission a été informée que les difficultés d'accès à l'aide humanitaire, la pénurie de produits de première nécessité qui en résulte et la vague de destruction qui ravage Gaza – y compris la destruction de la plupart des banques et des distributeurs automatiques de billets, qui a entraîné

<sup>68</sup> Selon l'OCHA, des camions commerciaux sont également entrés en nombre limité à Gaza depuis décembre 2023, avec 923 camions enregistrés au 2 mars 2024. Voir OCHA, «Humanitarian Needs and Response Update: 5-11 March 2024».

<sup>69</sup> OCHA, «Hostilities in the Gaza Strip and Israel – Reported Impact: Day 180», 3 avril 2024.

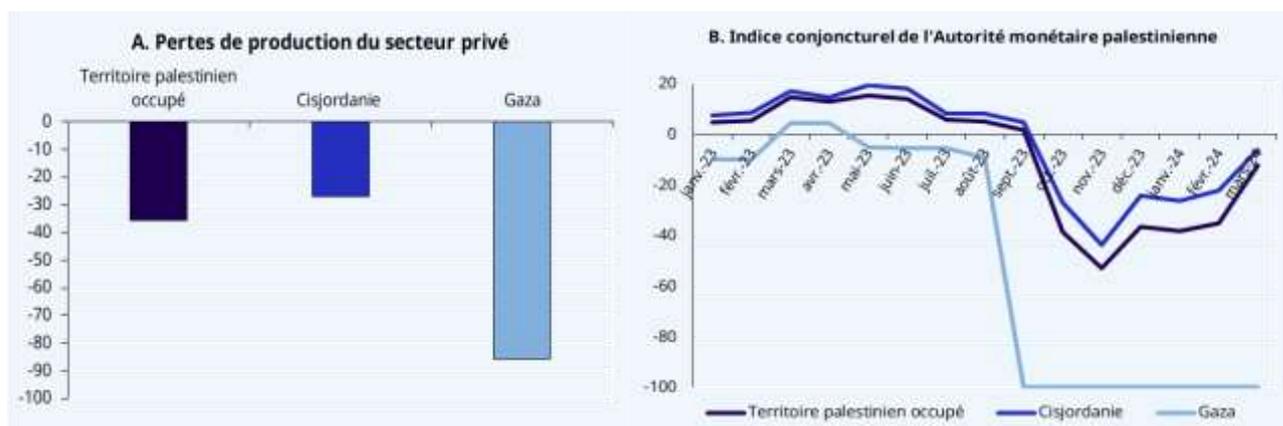
<sup>70</sup> Gisha – Legal Center for Freedom of Movement, «How Israel Is Effectively Hinder Access to Aid in Gaza», 2 avril 2024; Saleh Salem et Estelle Shirbon, «For Civilians or Hamas? "Dual Use" Issue Complicates Gaza Aid Efforts», *Reuters*, 6 janv. 2024.

une crise de liquidités dans la bande de Gaza – ont donné naissance à une nouvelle réalité économique: le troc. Les Palestiniens de Gaza ont adopté cette solution pour survivre, échangeant des biens et services non pas contre de l'argent, mais contre d'autres biens ou services<sup>71</sup>. Les effets personnels et les articles humanitaires sont cédés contre de la nourriture. Les enfants participent souvent à ces activités de troc pour aider leur famille. La population peut attendre plusieurs jours dans les files qui s'étirent devant les rares distributeurs de billets encore en service, souvent en pure perte. Elle a recours à d'autres moyens pour obtenir de l'argent liquide, qui entraînent le paiement de commissions et de frais élevés<sup>72</sup>.

## L'anéantissement du secteur privé à Gaza

51. À Gaza, les activités du secteur privé se sont effondrées. On estime que la valeur de la production du secteur privé au cours des quatre premiers mois de la guerre y a chuté de 85,8 pour cent par rapport à une situation sans guerre, ce qui équivaut à des pertes de 810 millions de dollars É.-U., soit 6,7 millions par jour (figure 2.5.A). L'indice conjonctuel de l'Autorité monétaire palestinienne fait apparaître un tableau similaire: l'enclave est totalement paralysée (figure 2.5.B).

► **Figure 2.5. Valeur de la production du secteur privé au cours des quatre premiers mois de guerre (octobre 2023-janvier 2024, en pourcentage) et indice conjonctuel**



Note: L'indice conjonctuel de l'Autorité monétaire palestinienne est basé sur une échelle allant de 100 (favorable) à -100 (défavorable). Sources: Bureau central palestinien de statistique (PCBS), Autorité monétaire palestinienne.

52. Une évaluation provisoire réalisée récemment par la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ONU a révélé que, à la fin du mois de janvier 2024, les dommages causés aux infrastructures bâties à Gaza se chiffraient au total à 18,5 milliards de dollars É.-U.<sup>73</sup>. Sur ce montant, les dommages aux bâtiments résidentiels représentent la part la plus importante (72 pour cent), suivis par les dommages au commerce, à l'industrie et aux services (9 pour cent) et à l'agriculture (3 pour cent). Ces deux derniers secteurs ont subi des dégâts dont le montant global s'élève à 2,3 milliards de dollars É.-U. Parmi les dommages causés au commerce, à l'industrie et aux services figure la destruction totale du complexe industriel de Gaza, qui employait plus de 1 000 personnes<sup>74</sup>.

<sup>71</sup> Samia Nakhoul, «Many Wars, But Nothing Like This: Gaza Man Describes Hunger and Rage», *Reuters*, 7 déc. 2023.

<sup>72</sup> Sami Abu Salem, «Cash Shortage Turns Gaza Back to the Barter Era», *WAFA (Palestine News and Info Agency)*, 4 avril 2024.

<sup>73</sup> Banque Mondiale et al., *Gaza Strip – Interim Damage Assessment*, 6-7.

<sup>74</sup> Pour une image satellite de la destruction du complexe industriel de Gaza, voir Banque Mondiale et al., *Gaza Strip – Interim Damage Assessment*, figure 9.

53. La plupart des biens et infrastructures nécessaires au secteur agricole ayant été endommagés ou détruits, la production maraîchère et animale a pratiquement cessé<sup>75</sup>. L'agriculture a été particulièrement mise à mal dans la partie nord de la bande de Gaza<sup>76</sup>.

## L'extension de la zone tampon empiétera encore davantage sur le peu de terres agricoles de Gaza

54. À Gaza, le peu de terres agricoles qui existent se trouvent près de la clôture d'enceinte avec Israël, notamment parce que, les terres étant rares dans l'enclave, les agriculteurs prennent le risque d'établir leurs cultures à proximité afin d'assurer leur subsistance. Bien avant la guerre en cours, les autorités israéliennes avaient institué une zone tampon pour interdire aux Palestiniens de Gaza de s'approcher à moins de 300 mètres de la clôture, mais autorisaient les agriculteurs à s'approcher jusqu'à 100 mètres pour travailler leurs terres<sup>77</sup>. Des interlocuteurs ont informé la mission que, comme cela avait été rapporté dans les médias, les autorités israéliennes détruisaient désormais systématiquement toutes les structures, y compris les terrains agricoles et les serres, et mettaient en place le long de la clôture frontalière entre Israël et Gaza une zone tampon qui devrait à terme atteindre un kilomètre de large et occuper environ 16 pour cent de la surface de l'enclave<sup>78</sup>. Fin février 2024, les images satellite montraient que 90 pour cent des bâtiments de la zone avaient été endommagés ou détruits<sup>79</sup>. L'extension de la zone tampon devrait réduire considérablement la surface de l'enclave, en particulier la quantité de terres agricoles disponibles.

## Niveaux de famine alarmants dans le nord de Gaza

55. Les dommages causés aux terres agricoles et l'impossibilité pour les agriculteurs déplacés d'accéder à leurs fermes et à leurs champs, conjugués aux possibilités limitées d'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'à Gaza, créent des conditions proches de la famine, tandis que flambent les prix des produits agricoles et des denrées alimentaires. Les Palestiniens de Gaza en sont réduits à manger du foin<sup>80</sup>. La dernière évaluation du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) fait état des répercussions négatives de la guerre sur les systèmes de production alimentaire, les terres et exploitations agricoles et les infrastructures, et souligne que les obstacles à l'aide humanitaire sont des facteurs aggravants. L'évaluation a révélé que 95 pour cent de la population de Gaza étaient en situation de grave insécurité alimentaire, et que le nord de Gaza serait frappé de famine entre mi-mars et mai 2024<sup>81</sup>. D'après l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), mi-avril, la famine s'était déjà installée<sup>82</sup>. Il ne suffit pas de garantir que la nourriture est disponible, encore faut-il qu'elle soit accessible

<sup>75</sup> Banque Mondiale *et al.*, *Gaza Strip – Interim Damage Assessment*, 15.

<sup>76</sup> En janvier 2024, 41, 48 et 56 pour cent des terres agricoles avaient été endommagées dans les gouvernorats de Gaza Nord, de la ville de Gaza et de Deir-al-Balah, respectivement. Voir Centre satellitaire des Nations Unies, «UNOSAT Gaza Strip Agricultural Damage Assessment – January 2024».

<sup>77</sup> Gisha, «Gaza Up Close», 28 juin 2023.

<sup>78</sup> Yarden Michaeli et Avi Scharf, «Buffer Zone and Control Corridor: What the Israeli Army's Entrenchment in Gaza Looks Like», *Haaretz*, 28 mars 2024.

<sup>79</sup> Centre satellitaire des Nations Unies (UNOSAT), *UNOSAT Gaza Strip Comprehensive Damage Assessment 1km Stretch of Land from the Armistice Demarcation Line – April 2024*; Yarden Michaeli, «UN: Almost All Buildings in Israel's Buffer Zone in Gaza Were Destroyed», *Haaretz*, 15 avril 2024.

<sup>80</sup> Hanin Majadli, «When Pita Made of Animal Feed Is Your Best-Case Scenario: Life in the Northern Gaza Strip», *Haaretz*, 8 fév. 2024.

<sup>81</sup> IPC, *Famine Review Committee: Gaza Strip, March 2024*, 2-3.

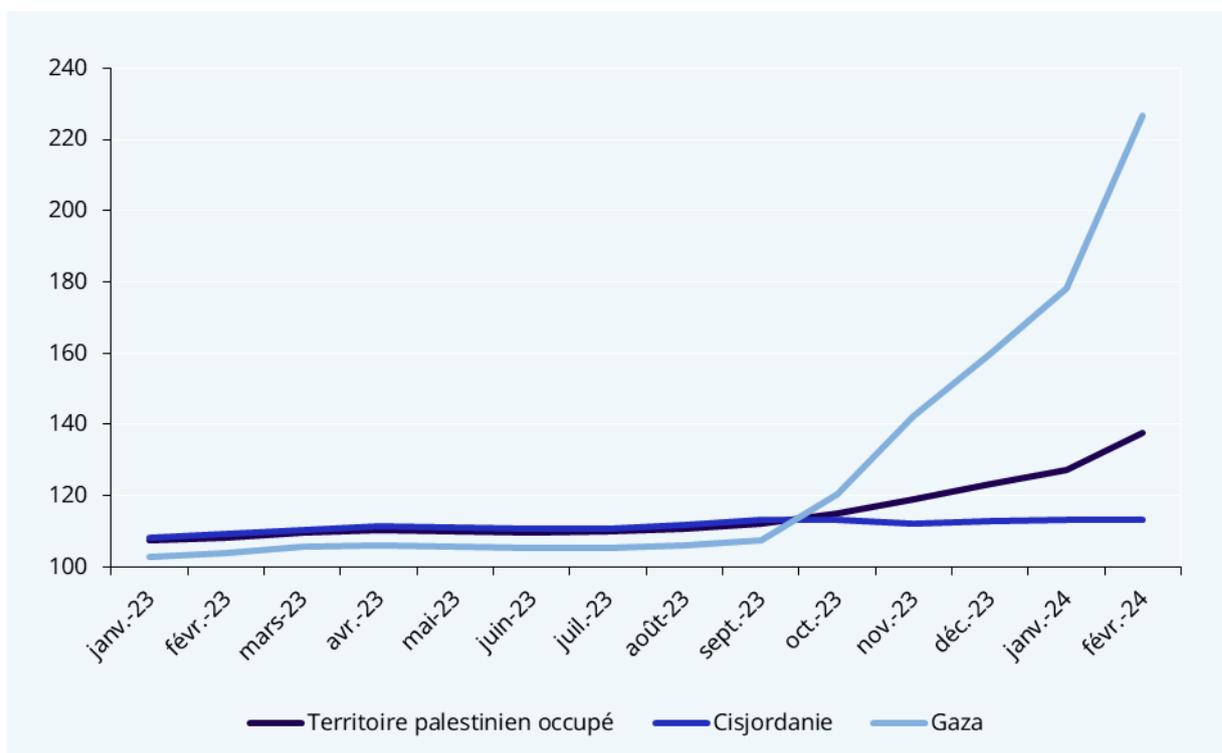
<sup>82</sup> Jacob Knutson, «U.S. Aid Official Says Famine Has Begun in Northern Gaza», *Axios*, 11 avril 2024.

physiquement et économiquement<sup>83</sup>. Or le mauvais fonctionnement des mécanismes de distribution, les hostilités et l'effondrement de l'ordre social entravent l'accès physique aux produits alimentaires, et la flambée des prix les rend moins accessibles financièrement.

## Prix exorbitants à Gaza

56. À Gaza, la pénurie de produits agricoles et alimentaires a fait grimper les prix à des niveaux exorbitants. En février 2024, un kilogramme de sucre blanc coûtait en moyenne 47,33 shekels (environ 12 dollars É.-U.), soit 9,6 fois plus qu'en Cisjordanie, où il coûtait 4,92 shekels<sup>84</sup>. Une boîte d'œufs coûtait en moyenne 100 shekels (environ 27 dollars É.-U.), soit plus de cinq fois le prix moyen en Cisjordanie (19,71 shekels). En conséquence, l'indice des prix à la consommation à Gaza a atteint son plus haut niveau (figure 2.6). En Cisjordanie, les prix sont restés plus stables; toutefois, comme indiqué dans le rapport du Directeur général de l'année dernière, les travailleurs palestiniens étaient aux prises avec une crise du coût de la vie et une érosion des salaires réels, car l'inflation avant la guerre était déjà à un niveau jamais atteint depuis plus de dix ans et l'Autorité palestinienne ne disposait pas d'instruments de politique monétaire pour la combattre.

► **Figure 2.6. Inflation dans le territoire palestinien occupé**  
(indice des prix à la consommation, 2018 = 100)



Source: PCBS.

<sup>83</sup> Aeyal Gross et Tamar Luster, «There's Hunger in Gaza – Even if There's Food», *Haaretz*, 3 avril 2024.

<sup>84</sup> PCBS, «Average Consumer Prices for Selected Commodities by Region for February 2024», 17 mars 2024.

## Le secteur privé très fragilisé en Cisjordanie

- 57.** Les répercussions de la guerre à Gaza se sont étendues à la Cisjordanie. La baisse du PIB y a été portée par le recul de plus de 25 pour cent de l'industrie manufacturière et du secteur de la construction (figure 2.3). Les activités financières et d'assurance ont été les moins durement touchées, avec un recul de 7,2 pour cent. On estime qu'entre le 7 octobre 2023 et la fin du mois de janvier 2024, la valeur de la production du secteur privé en Cisjordanie a diminué de plus d'un quart (26,9 pour cent) par rapport au niveau de référence d'avant la guerre, soit des pertes équivalentes à près de 1,5 milliard de dollars É.-U. – ou 12,4 millions de dollars É.-U. par jour (figure 2.5.A)<sup>85</sup>. Ce sont les micro, petites et moyennes entreprises qui ont le plus souffert.
- 58.** Un certain nombre de facteurs sont à l'origine de ces pertes de production. Premièrement, la mission a été informée qu'avant la guerre 30 pour cent de la production industrielle de la Cisjordanie était destinée à Gaza, alors que les exportations ont complètement cessé aujourd'hui. Deuxièmement, le nombre de postes de contrôle, de barrages routiers et de barrières en Cisjordanie a considérablement augmenté, ce qui a eu pour effet de cloisonner les marchés et d'isoler totalement certains villages. Le nombre d'incursions de l'armée israélienne a lui aussi enregistré une forte hausse. Ces restrictions à la liberté de circulation, qui occasionnent des détours et rendent les temps de trajet longs et incertains, ainsi que le climat d'insécurité et de tension ont entraîné une baisse significative de la mobilité, ce qui a logiquement réduit la demande<sup>86</sup>. Le commerce intérieur et le tourisme, y compris à Bethléem, où le taux d'occupation des hôtels était désespérément bas, comptaient parmi les secteurs les plus touchés. Troisièmement, les travailleurs n'étant pas en mesure de se rendre sur leur lieu de travail en raison du durcissement des restrictions, la production a baissé. Quatrièmement, le pouvoir d'achat a considérablement diminué en Cisjordanie, car les travailleurs du secteur public ne reçoivent que des traitements partiels et, au début d'avril 2024, bon nombre de travailleurs occupant un emploi en Israël et dans les colonies n'avaient plus de revenus depuis six mois. Le volume des achats effectués par les Arabes israéliens en Cisjordanie, qui par le passé représentait une part importante des ventes dans certains secteurs et dans certaines localités, a fortement diminué, ce qui s'est répercuté sur le pouvoir d'achat<sup>87</sup>.
- 59.** Les informations communiquées par certains interlocuteurs concordent avec les résultats d'une enquête menée entre novembre 2023 et janvier 2024 par l'OIT en collaboration avec la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA) auprès de 700 entreprises ayant des activités dans 7 secteurs de Cisjordanie. Les répercussions de la guerre touchant les activités commerciales sont de plusieurs ordres: difficultés dans l'approvisionnement de biens (83,8 pour cent des entreprises interrogées), forte hausse des coûts de transport (82,5 pour cent), impossibilité pour les travailleurs de se rendre sur leur lieu de travail en raison des postes de contrôle (65,2 pour cent), retards inhabituels dans le dédouanement à l'importation dans les ports israéliens (54,3 pour cent) et refus d'entreprises israéliennes ou étrangères de

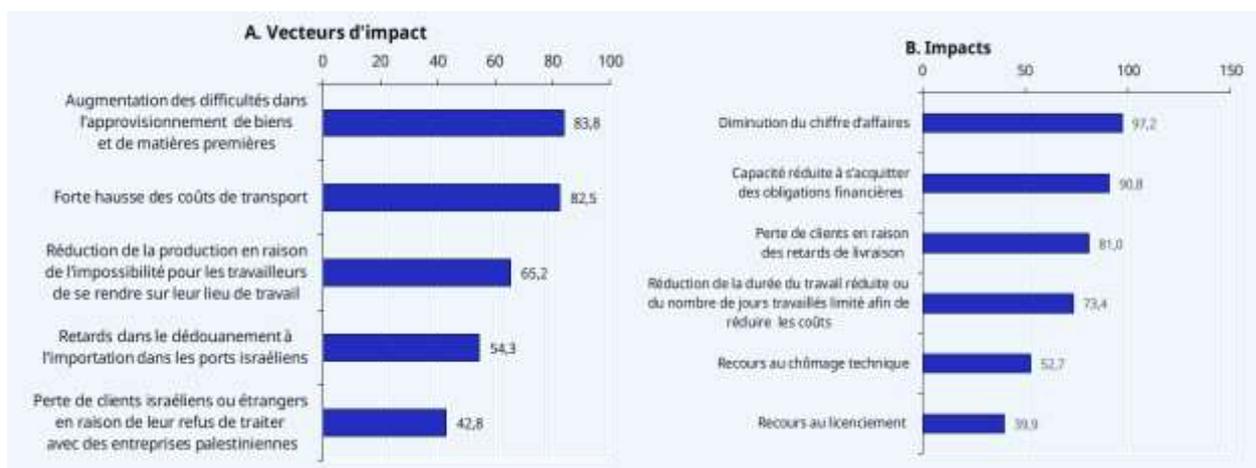
<sup>85</sup> PCBS, «Press Release on the Losses of Private Sector in Palestine Due to the Israeli Occupation Aggression on Gaza Strip», 10 mars 2024.

<sup>86</sup> Voir aussi Hagar Sharif, «Delayed Ambulances and Traffic Holdups: Israeli Army Blocks Entry to West Bank Villages Since Start of Gaza War», *Haaretz*, 19 mars 2024.

<sup>87</sup> Dans la ville de Jénine (Cisjordanie), par exemple, le volume des achats effectués par les Arabes israéliens représentait par le passé 40 à 67 pour cent du chiffre d'affaires du week-end dans la plupart des branches du commerce de détail; Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), «Impact of Arab-Israeli Shoppers in Jenin and the Northern West Bank», avril/mai 2009, 12.

traiter avec des entreprises palestiniennes (42,8 pour cent) (figure 2.7.A)<sup>88</sup>. Il en résulte que presque toutes les entreprises interrogées (97,2 pour cent) ont vu leur chiffre d'affaires mensuel baisser, tandis que 90,8 pour cent ont plus de mal à s'acquitter de leurs obligations financières. Parmi les autres conséquences de la guerre figurent la perte de clients en raison des retards de livraison (81 pour cent des entreprises interrogées), la nécessité de réduire la durée du travail ou le nombre de jours travaillés (73,4 pour cent) et le recours au chômage technique (52,7 pour cent) ou au licenciement (39,9 pour cent) (figure 2.7.B).

► **Figure 2.7. Vecteurs d'impact et impacts de la guerre Israël-Hamas sur les entreprises de Cisjordanie** (en pourcentage d'entreprises interrogées)



Source: Données fournies par l'enquête OIT/FPCCIA sur les répercussions de la guerre à Gaza sur les entreprises de Cisjordanie.

## L'effondrement des recettes douanières crée une situation budgétaire intenable pour l'Autorité palestinienne

60. Les finances publiques de l'Autorité palestinienne étaient déjà fragiles avant la guerre. De précédents rapports du Directeur général ont fait état des modifications fréquentes, opaques et unilatérales apportées par les autorités israéliennes aux déductions sur les transferts mensuels des recettes douanières à l'Autorité palestinienne. Étant donné que les recettes douanières représentent les deux tiers des recettes totales de cette dernière, de telles réductions rendent difficile la gestion quotidienne des finances publiques et obligent en outre l'Autorité palestinienne à pourvoir en priorité aux besoins immédiats au détriment d'investissements à plus long terme dans des projets de développement.
61. Avant la guerre, les autorités israéliennes opéraient, en plus d'autres retenues, des déductions équivalentes à la somme qui était selon elles versée par l'Autorité palestinienne aux familles des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes ou tués en raison d'actes de violence (environ 150 millions de shekels par mois). Lorsque la guerre a éclaté à Gaza, Israël a également commencé à déduire des sommes équivalentes aux fonds de l'Autorité palestinienne affectés à Gaza, estimés à 600 millions de shekels par mois (environ 165 millions de dollars É.-U.)<sup>89</sup>. En

<sup>88</sup> En 2022, le commerce avec Israël représentait près des trois quarts de l'ensemble du commerce palestinien, ce qui témoigne de la dépendance du secteur privé de la Cisjordanie vis-à-vis des routes commerciales et des entreprises israéliennes; CNUCED, «Évolution de l'économie du territoire palestinien occupé», 11 sept. 2023, 4-5.

<sup>89</sup> Ali Sawafta, «Palestinian Authority to Pay Reduced Salaries as Israel Blocks Funds», *Reuters*, 6 fév. 2024.

réaction, l'Autorité palestinienne a refusé tout transfert des recettes douanières. Fin février 2024, il a été convenu que le gouvernement de la Norvège servirait d'intermédiaire pour les sommes concernant Gaza, de sorte que l'Autorité palestinienne a pu recevoir au moins le montant restant après déductions<sup>90</sup>. Les sommes déduites correspondant aux fonds affectés à Gaza seront conservées par la Norvège jusqu'à ce que toutes les parties décident de les débloquer. Le montant que l'Autorité palestinienne reçoit effectivement une fois les déductions effectuées est toutefois très insuffisant: la mission a été informée que l'Autorité palestinienne ne recevait qu'environ un quart du milliard de shekels devant être transféré chaque mois, soit quelque 250 millions de shekels. Or on estime que la masse salariale du secteur public représente à elle seule, sur la base des engagements, 700 millions de shekels par mois.

62. Compte tenu de sa situation budgétaire désastreuse, l'Autorité palestinienne a pris un certain nombre de mesures, parmi lesquelles l'augmentation des emprunts auprès de banques nationales, le rééchelonnement du remboursement des prêts consentis au secteur public moyennant un prêt consortial, la réduction des traitements des travailleurs du secteur public à un niveau compris entre 50 et 65 pour cent de leur salaire et le report des décaissements, ainsi que l'accumulation des arriérés à l'égard du secteur privé et du fonds de pension. Le volume de ces arriérés devait atteindre les 40,9 pour cent du PIB à la fin de 2023, alors qu'il se situait à 33,6 pour cent du PIB avant la guerre<sup>91</sup>.
63. Dans le même temps, en raison du ralentissement de l'activité économique en Cisjordanie, les autres recettes fiscales ont considérablement diminué, ce qui a réduit à néant les avancées obtenues grâce aux réformes entreprises en 2023 avant la guerre, notamment celles visant à élargir l'assiette fiscale et celles liées à la mise en œuvre du dispositif de TVA électronique<sup>92</sup>. Il est difficile de savoir combien de temps encore l'Autorité palestinienne pourra continuer à tenir si la situation reste insoutenable et imprévisible et si l'aide des donateurs n'augmente pas de manière significative. Ces quinze dernières années, le soutien budgétaire a considérablement diminué, passant de 2 milliards de dollars É.-U. en 2008 à 250 millions de dollars É.-U. en 2022<sup>93</sup>. L'effet conjugué de la réduction des dépenses publiques, de la baisse des investissements des entreprises et du recul de la demande des consommateurs accentue la tendance à la baisse de l'activité économique.

## Nouveau coup dur pour l'économie palestinienne en 2024

64. Les données relatives au PIB examinées jusqu'à présent donnent un aperçu de la situation en 2023. La période allant du 7 octobre 2023 à la fin du mois de janvier 2024 est marquée par des pertes de production dans le secteur privé et des dommages causés aux infrastructures. La guerre étant encore en cours au moment de la rédaction du présent rapport, le PIB continuera à fléchir fortement au moins pendant les deux premiers trimestres de 2024, et les pertes de production ainsi que les dommages aux infrastructures s'aggraveront.

<sup>90</sup> Gouvernement de la Norvège, «The Palestinian Authority Has Received Crucial Financial Transfers from Israel», 29 fév. 2024.

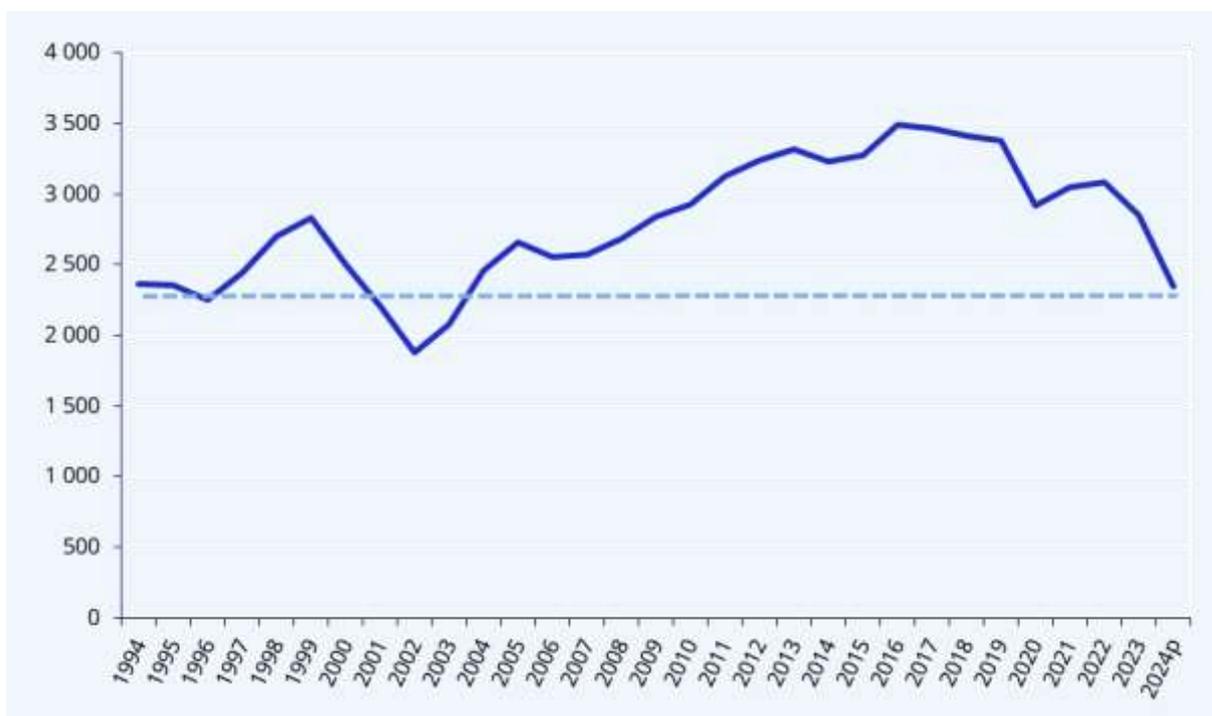
<sup>91</sup> Banque mondiale, *Note on the Impacts of the Conflict in the Middle East on the Palestinian Economy*, fév. 2024.

<sup>92</sup> Pour plus d'informations sur ces réformes, voir Fonds monétaire international (FMI), *West Bank and Gaza: Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, 8 sept. 2023.

<sup>93</sup> CNUCED, «Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien», 25 oct. 2023.

65. Si les hostilités se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mai 2024, le PIB annuel dans le territoire palestinien occupé devrait baisser de plus de 13,7 pour cent. Dans un tel cas de figure, le PIB par habitant devrait diminuer de 16 pour cent en 2024, et ainsi revenir à un niveau qui n'avait plus été constaté depuis 2003, pendant la deuxième intifada (figure 2.8). Un cessez-le-feu doit être instauré afin que les activités de reconstruction puissent commencer et que les activités économiques puissent reprendre. Si la reconstruction de Gaza ne démarre pas en 2024, l'économie gazaouie devrait enregistrer un déclin de plus de 50 pour cent par rapport à l'année précédente <sup>94</sup>.

► **Figure 2.8. PIB réel par habitant, territoire palestinien occupé, 1994-2024**  
(en dollars É.-U. constants de 2015)



Note: Les données relatives au PIB du quatrième trimestre 2023, qui sont intégrées dans le calcul du chiffre annuel pour 2023, sont des estimations instantanées et, à ce titre, sont susceptibles d'être modifiées. Les données pour 2024 sont des projections, comme le signale la lettre «p».

Source: OIT et PCBS.

## Évolution du marché du travail: une situation déjà très difficile avant la guerre

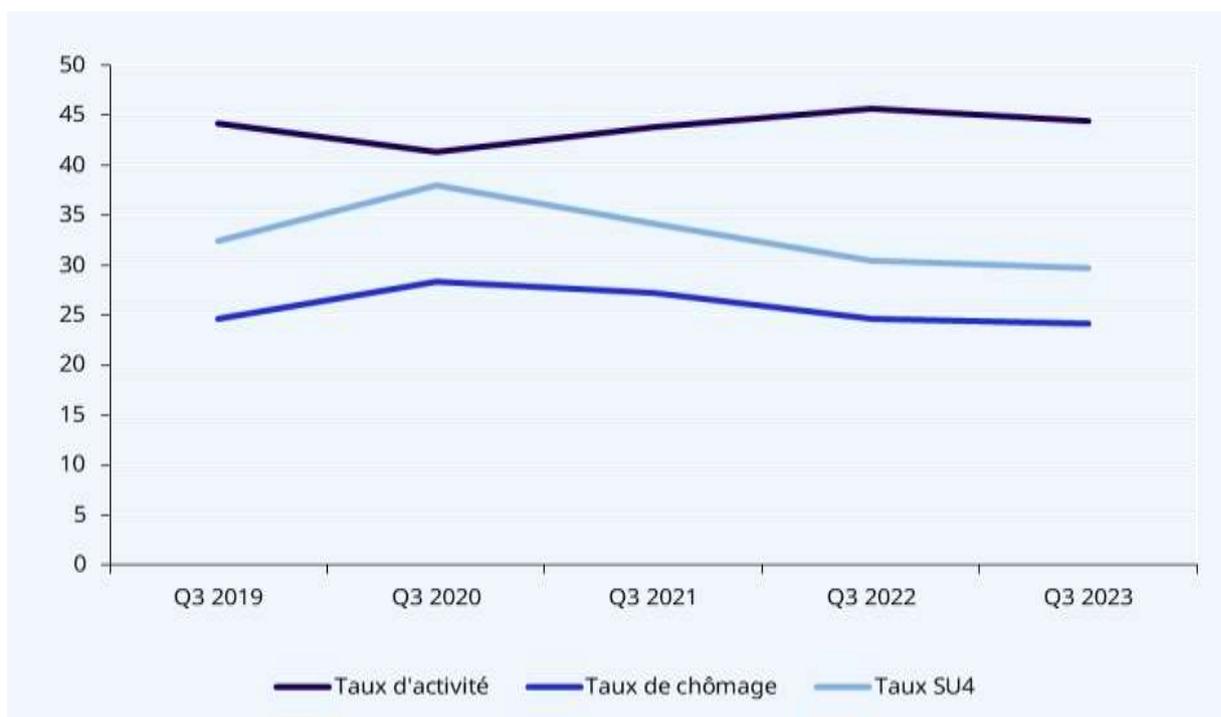
66. Conséquence de décennies de restrictions imposées à la circulation des capitaux et de la main-d'œuvre, le marché du travail dans le territoire palestinien occupé était déjà, avant la pandémie de COVID-19, parmi les moins performants au monde; durant les trois premiers trimestres de 2023, il a continué de se relever du choc occasionné par la crise. Après une hausse en 2020, le taux de chômage et le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre SU4 <sup>95</sup> ont enregistré

<sup>94</sup> Banque mondiale *et al.*, *Gaza Strip – Interim Damage Assessment*, 20.

<sup>95</sup> L'indicateur SU4 est une mesure composite de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Cette mesure comprend les chômeurs, la main-d'œuvre potentielle (les personnes souhaitant travailler, mais qui en sont empêchées, la situation limitant les possibilités de travailler ou de chercher du travail), et le sous-emploi lié à la durée du travail (personnes souhaitant travailler davantage et effectuant moins de 35 heures par semaine).

une baisse régulière au cours de l'année 2023 (figure 2.9). Toutefois, un nombre croissant de personnes ont rejoint le marché du travail, ce qui a fait grimper le taux d'activité à 44,4 pour cent au troisième trimestre de 2023, alors qu'il était de 41,3 pour cent au troisième trimestre de 2020.

► **Figure 2.9. Taux d'activité, taux de chômage et taux SU4 entre le troisième trimestre 2019 et le troisième trimestre 2023** (en pourcentage, d'une année sur l'autre)



Source: Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, 2019-2023.

67. Le tableau 2.1 offre un aperçu de l'état du marché du travail avant le début de la guerre à Gaza. Comme indiqué dans les précédents rapports du Directeur général, il existe de très fortes disparités sur le marché du travail entre la Cisjordanie et Gaza, et entre les femmes et les hommes. Les taux d'activité étaient plus élevés en Cisjordanie qu'à Gaza mais, dans les deux cas, le taux d'activité des hommes était nettement plus élevé que celui des femmes<sup>96</sup>. Dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, le taux d'activité des femmes était de 17,2 pour cent, contre 71,0 pour cent pour les hommes. Le ratio emploi/population, qui mesure la capacité d'une économie à générer des emplois, était deux fois plus élevé en Cisjordanie qu'à Gaza. Globalement, seul un Palestinien en âge de travailler sur trois avait un emploi juste avant la guerre à Gaza. Le ratio emploi/population dans le territoire palestinien occupé était de 56,7 pour cent pour les hommes, contre 10,2 pour cent pour les femmes. À Gaza, seule une femme en âge de travailler sur vingt avait un emploi. Plus de la moitié (53 pour cent) des travailleurs palestiniens occupaient un emploi informel, ce chiffre étant plus élevé à Gaza (63,4 pour cent) qu'en Cisjordanie (49,6 pour cent), et pour les hommes (55,1 pour cent) que pour les femmes (41,0 pour cent).

<sup>96</sup> De nombreuses raisons expliquent que les taux d'activité des femmes soient nettement inférieurs à ceux des hommes pour de multiples raisons, notamment la stagnation générale de l'emploi du fait de l'occupation, les normes sociales dominantes et la persistance des inégalités entre femmes et hommes. Leurs perspectives d'emploi étant très sombres, les femmes palestiniennes sont souvent inactives sur le marché du travail. En outre, les femmes ont un accès restreint au marché du travail israélien, ce qui limite encore plus leurs possibilités d'emploi. Pour une analyse plus détaillée, voir OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.107/DG/APP, 2018, chap. 2.

► **Tableau 2.1. Indicateurs clés du marché du travail, troisième trimestre 2023**

	Cisjordanie	Gaza	Territoire palestinien occupé
<b>Population âgée de 15 ans et plus (milliers)</b>	<b>2 116</b>	<b>1 333</b>	<b>3 450</b>
<b>Main-d'œuvre (milliers)</b>	<b>1 001</b>	<b>531</b>	<b>1 532</b>
Taux d'activité – total (%)	47,3	39,8	44,4
Taux d'activité – hommes (%)	76,0	62,8	71,0
Taux d'activité – femmes (%)	17,6	16,5	17,2
<b>Emploi (milliers)</b>	<b>871</b>	<b>292</b>	<b>1 163</b>
Ratio emploi/population – total (%)	41,2	21,9	33,7
Ratio emploi/population – hommes (%)	68,2	38,2	56,7
Ratio emploi/population – femmes (%)	13,2	5,3	10,2
<b>Emploi informel (milliers)</b>	<b>432</b>	<b>185</b>	<b>617</b>
Taux d'emploi informel – total (%)	49,6	63,4	53,0
Taux d'emploi informel – hommes (%)	51,3	66,0	55,1
Taux d'emploi informel – femmes (%)	40,3	44,1	41,0
<b>Chômage (milliers)</b>	<b>129</b>	<b>240</b>	<b>369</b>
Taux de chômage – total (%)	12,9	45,1	24,1
Taux de chômage – hommes (%)	10,2	39,2	20,1
Taux de chômage – femmes (%)	24,9	67,7	40,8
<b>Sous-emploi lié au temps de travail (milliers)</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>19</b>
<b>Main-d'œuvre potentielle (milliers)</b>	<b>7</b>	<b>63</b>	<b>70</b>
Sous-utilisation de la main-d'œuvre – SU4 – total (%)	14,4	52,8	28,6
Sous-utilisation de la main-d'œuvre – SU4 – hommes (%)	11,3	44,4	22,9
Sous-utilisation de la main-d'œuvre – SU4 – femmes (%)	27,9	77,2	49,9

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Source: Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, troisième trimestre 2023.

- 68.** Les indicateurs de la sous-utilisation de la main-d'œuvre révèlent eux aussi de fortes disparités. Le taux de chômage et le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre SU4 étaient plus de trois fois plus élevés à Gaza qu'en Cisjordanie, et plus élevés pour les femmes que pour les hommes. Pour les femmes à Gaza, le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre SU4 était de 77,2 pour cent, chiffre confondant. Les Palestiniens de Gaza doivent depuis longtemps faire face au chômage et aux difficultés économiques.
- 69.** En Cisjordanie, les indicateurs du marché du travail se sont maintenus, car les travailleurs avaient la possibilité de travailler en Israël et dans les colonies. Selon l'enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre du PCBS, au troisième trimestre de 2023, quelque 172 000 travailleurs de Cisjordanie étaient employés en Israël et dans les colonies. C'était aussi le cas de 5 700 travailleurs de Gaza,

ce qui porte le nombre total de Palestiniens employés en Israël et dans les colonies à cette époque à environ 177 000 (tableau 2.2). Toutefois, d'après les données administratives fournies par la Coordination israélienne des activités gouvernementales dans les territoires, quelque 20 000 Palestiniens de Gaza détenaient un permis pour motifs économiques ou un permis de travail, qui était requis pour travailler en Israël. Cette sous-déclaration importante est probablement due à la stigmatisation associée au fait de travailler en Israël.

► **Tableau 2.2. Travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies: principales caractéristiques**

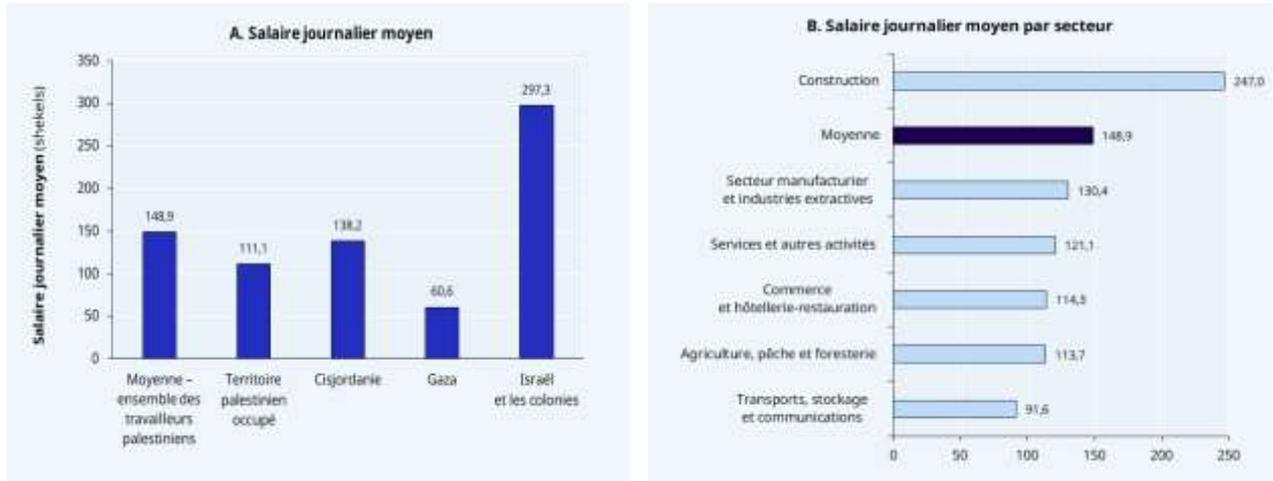
	2019	2020	2021	2022	3 <sup>e</sup> trimestre 2023	4 <sup>e</sup> trimestre 2023
Personnes pourvues d'un emploi en Israël et dans les colonies (milliers)*	133	125	145	193	177	22
Personnes pourvues d'un emploi titulaires d'un permis (milliers)	95	78	89	113	132	12
Obtenu via un intermédiaire (milliers)	43	34	42	59	67	4
Obtenu sans intermédiaire (milliers)	52	44	46	53	65	8
Personnes pourvues d'un emploi non titulaires d'un permis (milliers)	26	24	37	40	38	5
Frais de courtage mensuels moyens (shekels)	2 360	2 464	2 457	2 429	2 442	3 618
Part de titulaires de permis rémunérant un intermédiaire (%)	45,1	43,9	48	52,4	51,2	31,5

\* Ce total comprend les détenteurs d'une carte d'identité israélienne ou d'un passeport étranger.

Source: Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, 2019-2023.

- 70.** Avant le début de la guerre à Gaza, les trois quarts des Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies étaient détenteurs d'un permis, un chiffre en hausse de 17 pour cent par rapport à la moyenne de 2022. Le nombre de travailleurs ne détenant pas de permis avait quant à lui diminué; en 2023, ces travailleurs représentaient un quart de l'ensemble des travailleurs employés en Israël et dans les colonies. Plus de la moitié des Palestiniens avaient payé un intermédiaire, au tarif moyen de 2 442 shekels. Trois travailleurs palestiniens sur cinq (64,4 pour cent) étaient employés dans le secteur de la construction, 13,7 pour cent, dans le secteur manufacturier et les industries extractives, et 11,5 pour cent, dans le commerce et l'hôtellerie-restauration.
- 71.** Les écarts de salaire importants qui existent entre le territoire palestinien occupé et Israël et les colonies conduisent les travailleurs palestiniens à chercher du travail de l'autre côté de la Ligne verte. Avant le début de la guerre, le salaire des travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies était plus de deux fois plus élevé qu'en Cisjordanie, et près de cinq fois plus élevé qu'à Gaza (figure 2.10.A). Le salaire nominal moyen des Palestiniens travaillant dans la construction – le secteur le plus rémunérateur – était 2,7 fois plus élevé que le salaire nominal moyen dans le secteur des transports, du stockage et des communications – le secteur le moins rémunérateur (figure 2.10.B). Le salaire des travailleurs palestiniens employés en Israël et dans les colonies représentait, au troisième trimestre de 2023, une somme totale de 880 millions de dollars É.-U., soit près de 20 pour cent du PIB.

► **Figure 2.10. Salaire journalier moyen par zone géographique et par secteur, troisième trimestre 2023 (en shekels)**



Source: Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, troisième trimestre 2023.

72. En Cisjordanie comme à Gaza, ce sont les services et autres activités qui concentraient la plus grande part de l'emploi, mais dans des proportions beaucoup plus importantes à Gaza (44,3 pour cent, figure 2.11.B) qu'en Cisjordanie (27,9 pour cent, figure 2.11.A). Cette différence tenait essentiellement à la part de l'emploi dans le secteur public, qui représentait 33,5 pour cent de l'emploi total à Gaza, contre 15,5 pour cent en Cisjordanie. Autre différence notable, l'emploi dans le secteur de la construction représentait près d'un quart de l'emploi total en Cisjordanie, et seulement 5,4 pour cent à Gaza. En effet, si les travailleurs de Cisjordanie avaient accès aux chantiers de construction en Israël et dans les colonies, c'était rarement le cas des travailleurs de Gaza.

► **Figure 2.11. Part des différents secteurs dans l'emploi, en Cisjordanie et à Gaza, au troisième trimestre 2023 (en pourcentage)**



Source: Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, troisième trimestre 2023.

## Gaza: un marché du travail en ruines

- 73.** En raison des conséquences dévastatrices de la guerre, l'enquête sur la main-d'œuvre n'a pas pu être réalisée à Gaza au quatrième trimestre de 2023. Les estimations du BIT dressent un tableau sombre des répercussions de la guerre sur le marché du travail dans l'enclave<sup>97</sup>. En partant du principe que 90 pour cent des emplois du secteur privé à Gaza ont été détruits, que l'emploi dans le secteur public a baissé de 15 pour cent et que les 20 000 emplois que des Palestiniens de Gaza occupaient en Israël ont tous été perdus, on estime à 201 000 le nombre total de pertes d'emplois à Gaza à la fin de janvier 2024. Cela représente plus des deux tiers de l'emploi total dans la bande de Gaza avant la guerre et se traduit par un manque de revenus quotidiens dans l'enclave de 3,3 millions de dollars É.-U. Ces estimations restaient valables à la fin du mois de mars 2024.
- 74.** Sous le poids de la guerre, les interactions entre demandeurs d'emploi et employeurs sont impossibles, de même que les interactions entre les représentants des travailleurs et les représentants employeurs pour s'entendre sur les salaires et les conditions de travail. Actuellement, la question la plus pressante pour la plupart des travailleurs est de se procurer suffisamment de nourriture pour survivre.
- 75.** La plupart des Gazaouis en âge de travailler sont soit au chômage, soit inactifs et sans revenus. Toutefois, un petit nombre de travailleurs ont conservé leur emploi et restent en activité: les personnes qui travaillent dans l'économie de l'aide humanitaire, dont le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et le très petit nombre de personnes employées dans le secteur privé par des boulangeries et des commerces. En outre, certains travailleurs ont conservé leur emploi mais n'ont plus d'activité, comme les agents du secteur public, que l'Autorité palestinienne continue de rémunérer partiellement. De façon marginale, des profiteurs ont aussi fait leur apparition pour tirer parti du chaos, de la pénurie et de la demande en biens et services essentiels.
- 76.** La population de Gaza est particulièrement jeune, puisqu'environ 40 pour cent des Gazaouis ont moins de 15 ans. Sur les personnes en âge de travailler (âgées de 15 ans et plus), les jeunes de 15 à 24 ans représentent plus de 30 pour cent de la population, soit le groupe le plus important par tranche d'âge de dix ans. Avant la guerre, la situation était très difficile pour les jeunes, qui connaissaient un taux de chômage de 59,3 pour cent, contre 41,5 pour cent chez les adultes âgés de 25 ans et plus. Le taux de chômage des jeunes femmes s'élevait à 86,7 pour cent et il était particulièrement difficile pour elles de trouver un emploi. Au troisième trimestre de 2023, la proportion de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation était de 35,7 pour cent. Le fait que ce taux soit nettement inférieur aux taux de chômage indique qu'une grande partie de la population en âge de travailler suivait des études ou une formation avant la guerre. Mais les établissements d'enseignement sont fermés depuis octobre 2023 et presque tous les jeunes de Gaza sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation. Des données empiriques solides soulignent que le fait d'être aujourd'hui sans emploi et de ne suivre ni études ni formation augmente considérablement et durablement la probabilité de le rester ou de l'être encore à l'avenir<sup>98</sup>. Des interventions précoces sont nécessaires pour atténuer les conséquences à plus long terme, mais rien ne peut être entrepris tant que la guerre fait rage.

<sup>97</sup> OIT, «[Impact of the War in Gaza on the Labour Market and Livelihoods in the Occupied Palestinian Territory](#)», Bulletin n° 3, 18 mars 2024, 3.

<sup>98</sup> OIT, [Global Employment Policy Review 2023: Macroeconomic Policies for Recovery and Structural Transformation](#) (un résumé analytique est disponible en français: [Examen des politiques de l'emploi dans le monde 2023: Des politiques macroéconomiques favorables à la relance et la transformation structurelle](#)), 15 mai 2023, 62-63.

## Encore un nouveau choc pour la Cisjordanie

77. Les difficultés s'étendent également au marché du travail cisjordanien. Si l'enquête sur la main-d'œuvre n'a pu être menée à Gaza pour le quatrième trimestre de 2023 en raison de la guerre, ses résultats pour la Cisjordanie révèlent une forte détérioration de la plupart des indicateurs à cause du ralentissement de l'activité économique.
78. Les principales conclusions de l'enquête sont les suivantes: premièrement, la fermeture du marché du travail israélien a été la principale cause des mauvais résultats du marché du travail pour les Palestiniens de Cisjordanie. Ces derniers ont aussi été touchés par les restrictions plus sévères imposées à la circulation des biens et des personnes et par la baisse des dépenses de l'Autorité palestinienne. Deuxièmement, étant donné que 99 pour cent des emplois palestiniens en Israël et dans les colonies étaient occupés par des hommes avant la guerre, ceux-ci ont été les plus durement touchés par les pertes d'emplois. Troisièmement, les travailleurs qui gagnaient les salaires moyens les plus élevés ont été touchés de manière disproportionnée, d'où les importantes pertes de revenus et les effets négatifs sur la demande globale constatés en Cisjordanie depuis le début de la guerre.
79. L'emploi total des Palestiniens de Cisjordanie, qui illustre les répercussions de la guerre à Gaza, a chuté de 23,8 pour cent (ou de 207 000 emplois) au quatrième trimestre de 2023 par rapport au trimestre précédent en raison des travailleurs qui ont perdu leur emploi ou sont sortis de la vie active (tableau 2.3). Les pertes d'emplois sont principalement dues à la disparition de 155 000 emplois en Israël et dans les colonies et ont aggravé la pénurie de possibilités d'emploi que connaissait déjà la Cisjordanie avant la guerre. Ces pertes d'emploi concernaient à 97,1 pour cent des hommes.
80. Le nombre d'emplois ayant chuté, le ratio emploi-population a baissé de 19 points de pourcentage pour les hommes et de 0,6 point de pourcentage seulement pour les femmes. Le fait que les travailleuses cisjordaniennes aient été moins touchées s'explique par la faible proportion d'emplois occupés par celles-ci en Israël et dans les colonies ainsi que par leur présence relativement plus importante dans le secteur public, qui représentait généralement environ un tiers de l'emploi total des femmes en Cisjordanie ces dernières années, contre un dixième de l'emploi des hommes. Pour les femmes comme pour les hommes, l'emploi dans le secteur public a légèrement augmenté au quatrième trimestre de 2023; toutes les pertes d'emplois se sont produites dans le secteur privé.

► **Tableau 2.3. Principaux indicateurs du marché du travail, Cisjordanie, troisième et quatrième trimestres de 2023**

	3 <sup>e</sup> trimestre 2023	4 <sup>e</sup> trimestre 2023	Variation (en pourcentage ou en point de pourcentage)
<b>Main-d'œuvre (milliers)</b>	<b>1 001</b>	<b>911</b>	<b>-9,0</b>
Taux d'activité – total (%)	47,3	42,8	-4,5
Taux d'activité – hommes (%)	76,0	68,0	-8,0
Taux d'activité – femmes (%)	17,6	16,7	-0,9
<b>Emploi (milliers)</b>	<b>871</b>	<b>664</b>	<b>-23,8</b>
Ratio emploi-population – total (%)	41,2	31,2	-10,0
Ratio emploi-population – hommes (%)	68,2	49,2	-19,0
Ratio emploi-population – femmes (%)	13,2	12,6	-0,6
<b>Emploi informel (milliers)</b>	<b>432</b>	<b>297</b>	<b>-31,2</b>
Taux d'emploi informel – total (%)	49,6	44,8	-4,8
Taux d'emploi informel – hommes (%)	51,3	46,0	-5,3
Taux d'emploi informel – femmes (%)	40,3	39,9	-0,4
<b>Chômage (milliers)</b>	<b>129</b>	<b>246</b>	<b>90,4</b>
Taux de chômage – total (%)	12,9	27,0	14,1
Taux de chômage – hommes (%)	10,2	27,6	17,4
Taux de chômage – femmes (%)	24,9	24,6	-0,3
<b>Sous-emploi lié à la durée du travail (milliers)</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>-44,6</b>
<b>Main-d'œuvre potentielle (milliers)</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>101,6</b>
Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre SU4 – total (%)	14,4	28,7	14,3
Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre SU4 – hommes (%)	11,3	29,1	17,8
Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre SU4 – femmes (%)	27,9	26,9	-1,0

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Source: Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, troisième et quatrième trimestres de 2023.

81. Souvent, l'emploi informel joue un rôle de tampon et il est donc fréquent qu'il augmente en période de crise. Cependant, dans la crise qui touche actuellement le marché du travail palestinien, la proportion de l'emploi informel en Cisjordanie a en réalité diminué, passant à 44,8 pour cent au quatrième trimestre de 2023, contre 49,6 pour cent au trimestre précédent. Les pertes d'emplois en Israël et dans les colonies expliquent une fois encore ce résultat contre-intuitif. Avant la guerre, 50,2 pour cent des Palestiniens qui travaillaient en Israël et dans les colonies étaient employés de manière informelle<sup>99</sup>; ces travailleurs étant devenus chômeurs ou inactifs, la proportion de l'emploi informel a diminué.

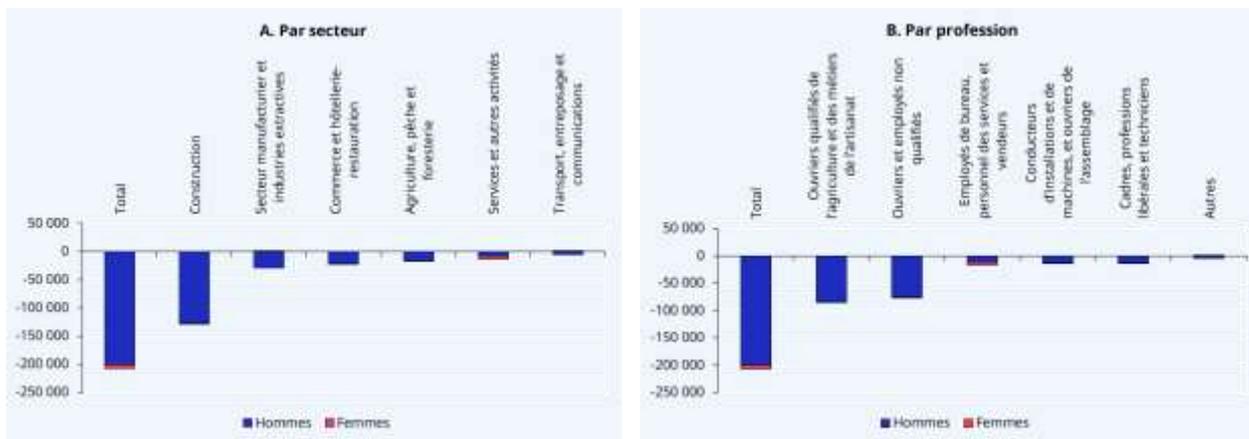
<sup>99</sup> Nombre de Palestiniens travaillant en Israël ou dans les colonies, par exemple, n'ont pas de contrat de travail écrit.

- 82.** Environ la moitié des travailleurs qui ont perdu leur emploi sont devenus chômeurs, tandis que les autres sont devenus inactifs, ayant renoncé à rechercher un emploi, notamment parce que le marché du travail en Israël n'était plus accessible, ou n'étant pas disponibles pour travailler<sup>100</sup>. Le nombre total de chômeurs a augmenté de 117 000 au quatrième trimestre de 2023, faisant presque tripler le taux de chômage des hommes, qui a crû de 10,2 pour cent à 27,6 pour cent en un trimestre. Le taux de chômage a quant à lui légèrement diminué au cours de la même période, passant de 24,9 pour cent à 24,6 pour cent. Par conséquent, les écarts importants qui existaient entre les femmes et les hommes au regard des indicateurs de sous-utilisation de la main-d'œuvre se sont comblés et, au quatrième trimestre de 2023, le taux de chômage et le taux relatif aux autres formes de sous-utilisation de la main-d'œuvre étaient plus élevés pour les hommes que pour les femmes.
- 83.** Alors que la main-d'œuvre a diminué de 90 000 personnes, le taux d'activité des hommes a perdu 8 points de pourcentage entre le troisième et le quatrième trimestre de 2023, contre seulement 0,9 point de pourcentage pour les femmes. Nombre de personnes ayant quitté la population active ont conservé un lien avec le marché du travail. La main-d'œuvre potentielle – les personnes hors de la main-d'œuvre mais qui souhaitent travailler – a augmenté, ce qui a fait croître la mesure composite de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (taux SU4) des hommes, qui est passée de 11,3 pour cent au troisième trimestre de 2023 à 29,1 pour cent au quatrième trimestre de 2023. Pour les femmes, ce taux a diminué d'un point de pourcentage.
- 84.** Les pertes d'emplois sont principalement survenues dans le secteur de la construction, qui concentre à lui seul plus de 60 pour cent des pertes d'emplois (figure 2.12.A). Avant le 7 octobre, le salaire journalier moyen dans la construction, secteur où les rémunérations étaient les plus élevées, était 89 pour cent plus élevé que dans le deuxième secteur le plus rémunérateur (secteur manufacturier). L'analyse par profession montre que les ouvriers qualifiés de l'agriculture et des métiers de l'artisanat de même que les ouvriers et employés non qualifiés ont été les plus touchés, chacune de ces catégories professionnelles représentant au moins 35 pour cent de l'ensemble des pertes d'emplois (figure 2.12.B). Avant la guerre, les travailleurs de ces deux catégories étaient aussi les mieux rémunérés.

---

<sup>100</sup> Dans les fichiers de microdonnées de l'enquête sur la main-d'œuvre pour le quatrième trimestre de 2023 transmis par le PCBS, toutes les personnes temporairement absentes du travail et dont le lieu de travail se trouvait en Israël ou dans les colonies ont été classées dans la catégorie «chômeurs». Aux fins des estimations du BIT, ces personnes sont considérées comme «inactives» (hors de la main-d'œuvre) car il n'existe aucune information relative à leur recherche d'emploi ou à leur disponibilité pour le travail, qui sont les critères utilisés pour déterminer une situation de chômage.

► **Figure 2.12. Évolution de l'emploi entre le troisième et le quatrième trimestre de 2023, par sexe**



Source: Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, troisième et quatrième trimestres de 2023.

- 85.** La proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sans emploi et ne suivant ni études ni formation est passée de 25,7 pour cent à 30,6 pour cent. Avant la guerre, ce taux était presque deux fois moins élevé pour les jeunes Cisjordaniens (18,9 pour cent) que pour les jeunes Cisjordaniennes (32,7 pour cent). Il a fortement augmenté pour les jeunes hommes au quatrième trimestre de 2023 et a diminué pour les jeunes femmes, de sorte que le taux de jeunes hommes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (31,1 pour cent) est supérieur à celui des jeunes femmes dans la même situation (30 pour cent). La baisse du taux concernant ces dernières est liée à une hausse de l'emploi dans le secteur public. Le taux de chômage des jeunes a aussi augmenté, passant de 24,1 pour cent au troisième trimestre de 2023 à 41,8 pour cent au quatrième trimestre. Cette augmentation est exclusivement liée au taux de chômage des jeunes hommes, qui a doublé, passant de 19,2 pour cent à 40,1 pour cent, tandis que la proportion de jeunes femmes au chômage est passée de 52,7 pour cent à 51,2 pour cent au cours de la même période.
- 86.** Selon le PCBS, le nombre de Palestiniens employés en Israël et dans les colonies est passé de 177 000 à 22 000 entre le troisième et le quatrième trimestre de 2023 (tableau 2.2). Tous les secteurs d'activité ont été touchés, mais les pertes d'emplois se sont surtout concentrées dans le secteur de la construction, qui employait près des deux tiers des Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies avant la guerre. Ce secteur est resté le principal pourvoyeur d'emplois pour les 22 000 Palestiniens qui travaillent encore en Israël et dans les colonies, même s'il représente désormais moins de la moitié des emplois occupés par ces personnes. Il est à noter que le secteur manufacturier et le secteur du transport, de l'entreposage et des communications ont été les moins touchés.
- 87.** Au quatrième trimestre de 2023, environ un Palestinien sur cinq travaillant en Israël ou dans les colonies n'avait pas de papiers. Les autres disposaient d'un permis ou d'une autre forme d'autorisation pour travailler en Israël et dans les colonies. La pratique qui veut que des travailleurs palestiniens paient des intermédiaires pour obtenir des permis les autorisant à travailler légalement en Israël a été décrite en détail dans de précédents rapports du Directeur général. Les données du PCBS montrent que le marché des permis de travail reste actif malgré la guerre et la fermeture officielle du marché du travail israélien, et qu'environ un tiers des travailleurs palestiniens se sont procuré un permis auprès d'un intermédiaire. Le coût mensuel moyen d'un tel permis a notamment augmenté de près de 50 pour cent, passant de 2 442 shekels

à 3 618 shekels entre le troisième et le quatrième trimestre de 2023, ce qui traduit probablement une augmentation du nombre de demandes de permis pour travailler en Israël. Dans le même temps, le salaire journalier moyen des Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies a baissé, passant à 259,7 shekels (contre 297,3 shekels au trimestre précédent). Déduction faite des honoraires plus élevés des intermédiaires, le revenu disponible de ces travailleurs Palestiniens serait donc, en moyenne, inférieur à celui qui était le leur avant la guerre.

- 88.** Mis bout à bout, ces éléments dressent le tableau d'une importante diminution des revenus du travail en Cisjordanie. À la fin de janvier 2024, les pertes de revenus du travail étaient estimées à 18 millions de dollars É.-U. par jour en Cisjordanie <sup>101</sup>. Sachant que, dans le territoire palestinien occupé, un soutien de famille fait vivre six personnes en moyenne, ces pertes de revenus ont des répercussions considérables sur le bien-être des familles et de la société tout entière.

---

<sup>101</sup> OIT, «Impact of the War in Gaza on the Labour Market and Livelihoods in the Occupied Palestinian Territory», Bulletin n° 3, 18 mars 2024, 4.

## ► Chapitre 3. Effets dévastateurs de l'occupation et de la guerre sur les droits des travailleurs

---

89. Depuis des années, le Directeur général met l'accent sur les conséquences négatives de l'occupation israélienne de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza sur les droits sociaux et économiques des travailleurs palestiniens du territoire occupé. Cette année, à mesure que l'escalade de la violence et la guerre entre Israël et le Hamas ont intensifié l'occupation, de nouveaux défis se sont ajoutés aux difficultés persistantes. Cette situation a des effets dévastateurs sur les droits des travailleurs, y compris ceux qui sont définis dans les normes internationales du travail. La responsabilité de protéger tous les droits humains est fondamentale pour le droit international.

### La mécanique de l'occupation: l'expansion des colonies et une explosion de violence

90. En vertu du droit international, Israël a l'obligation, en tant que puissance occupante, de respecter les droits fondamentaux des personnes. Dans l'accomplissement de ses responsabilités à l'égard de la population du territoire occupé, Israël est lié par les dispositions du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris le droit international coutumier, et par les traités qu'il a ratifiés. L'article 49 de la quatrième Convention de Genève, en particulier, fait interdiction à la puissance occupante de transférer une partie de sa propre population dans le territoire occupé par elle. La résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1980 reconnaissait les conséquences économiques et sociales des colonies sur les droits des travailleurs palestiniens.
91. Bien que les activités de peuplement menées dans les territoires occupés soient illégales en droit international, l'expansion des colonies a été non seulement poursuivie, mais aussi intensifiée au cours de l'année écoulée <sup>102</sup>. En 2023, les projets de construction de 12 349 nouveaux logements, un chiffre sans précédent, ont été encouragés dans les colonies de Cisjordanie, hors Jérusalem-Est; 26 nouveaux avant-postes <sup>103</sup>, illégaux en vertu tant du droit international que du droit israélien, ont été établis, ce qui constitue un niveau record; et la légalisation rétroactive de 15 avant-postes a progressé <sup>104</sup>. En 2022, par comparaison, la construction de 4 427 logements avait été encouragée <sup>105</sup> et 5 nouveaux avant-postes avaient été établis. Les démolitions de biens palestiniens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, par les autorités israéliennes ont atteint un record regrettable en 2023: 1 177 structures ont été détruites, entraînant le déplacement de plus

<sup>102</sup> Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, *Security Council Briefing on the Situation in the Middle East – Report of the Secretary-General on the Implementation of UNSCR 2334 (2016)*, 29<sup>e</sup> rapport, 26 mars 2024,

<sup>103</sup> Les avant-postes sont des colonies satellites plus petites érigées sur des terres appartenant à des particuliers palestiniens, dont des colons israéliens se sont emparés de force. Dans la pratique, ils sont les débuts d'une colonie.

<sup>104</sup> Peace Now, *A Good Year for Settlements; a Bad Year for Israel: Summary of Settlement Activity in 2023*, fév. 2024, 1. Les données relatives au nombre de projets de construction de logements encouragés en 2023 dans les colonies de Jérusalem-Est ne sont pas disponibles. En 2023, des appels d'offres ont été publiés en vue de la construction de 89 logements à Jérusalem-Est et de 1 200 logements dans le reste de la Cisjordanie. Les appels d'offre sont des appels à soumissionner lancés par le gouvernement en vue de la construction de logements. La procédure d'appels d'offres n'est obligatoire que dans 13 colonies; dans toutes les autres, les travaux de construction peuvent commencer directement. Voir Peace Now, «*Construction*» et «*Jerusalem*», sans date.

<sup>105</sup> Peace Now, «*Data – Construction*»: les données relatives à la «promotion» englobent le nombre de logements prévus dans les colonies qui ont dépassé un des stades de la planification (approbation pour dépôt ou approbation pour validation).

de 2 000 Palestiniens, un niveau sans précédent depuis que le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a commencé à recenser les démolitions et les déplacements en 2009 <sup>106</sup>. En 2022, il y avait eu 954 démolitions et 1 032 déplacements.

- 92.** Les trois mois qui ont suivi le début de la guerre engagée par Israël contre le Hamas ont été marqués par une intensification sans précédent des activités de peuplement en Cisjordanie, notamment de l'appui aux infrastructures des avant-postes et des colonies <sup>107</sup>. Ces activités ont continué de s'intensifier en 2024 <sup>108</sup>. Des projets de construction de milliers de logements auraient été approuvés ou poursuivis à Jérusalem-Est au cours des six mois qui ont suivi le début de la guerre à Gaza <sup>109</sup>. À la fin du mois de mars, 2024 était déjà l'année où le plus grand nombre d'hectares de terres palestiniennes avaient été déclarés domaines de l'État et n'étaient donc plus disponibles pour les Palestiniens, deux fois plus que le précédent record de 1999 <sup>110</sup>. Seize des 21 déplacements de communautés palestiniennes opérés en 2023 ont eu lieu entre octobre et décembre <sup>111</sup>. Plus de la moitié des 31 maisons appartenant à des Palestiniens qui ont été démolies en 2023 en représailles d'attaques ou d'attaques présumées de membres des foyers concernés contre des Israéliens l'ont été entre octobre et décembre <sup>112</sup>. Les punitions collectives et le déplacement forcé de civils sont interdits par le droit international <sup>113</sup>.
- 93.** De nouveaux records affligeants ont été battus l'an dernier en ce qui concerne le nombre de personnes tuées ou blessées en raison de la violence. En 2023, 509 Palestiniens ont été tués et 13 021 blessés en Cisjordanie, dans le contexte de l'occupation et du conflit, dépassant le bilan de 2022, qui avait été le plus lourd depuis que l'OCHA a commencé à recenser les morts et les blessés en 2008 <sup>114</sup>. Côté israélien aussi, de nouveaux sommets ont été atteints en 2023 en Cisjordanie, où 30 Israéliens ont été tués et 185 blessés dans le contexte de l'occupation et du conflit. Ces chiffres paraissent bien sûr dérisoires au regard des estimations du nombre de Palestiniens et d'Israéliens qui ont été tués ou blessés à Gaza et dans le sud d'Israël le 7 octobre 2023 et depuis cette date. Fin mars 2024, selon les estimations, plus de 32 600 résidents palestiniens de Gaza avaient été tués, plus de 75 000 Palestiniens avaient été blessés et plus de 1,7 million avaient été déplacés <sup>115</sup>. On estime que durant la même période plus de 1 450 Israéliens et ressortissants étrangers avaient été tués, plus de 7 000 Israéliens et ressortissants étrangers avaient été blessés, et 134 otages étaient en captivité à Gaza <sup>116</sup>. En outre, selon la base de données sur la sécurité du

<sup>106</sup> OCHA, «[Breakdown of Data on Demolition and Displacement in the West Bank](#)» (consulté le 26 avril 2024).

<sup>107</sup> Peace Now, *Unmatched Surge in Settlement Activity in the West Bank Since the Onset of the Gaza War*, Special Report – Settlement Watch Team, 4 janv. 2024, 1.

<sup>108</sup> Par exemple, Peace Now: «[Israel Expands Shilo Settlement's Jurisdiction to Legalize the Ahiya Outpost](#)», 27 mars 2024; «[Government Announces Fast-Tracking of Planning and Execution for Gush Talmonim Road – Route 443](#)», 25 mars 2024; «[The Israeli Government Promotes a New Settlement in the West Bank](#)», 28 février 2024.

<sup>109</sup> Jason Burke, «[Revealed: Israel Has Sped Up Settlement-Building in East Jerusalem Since Gaza War Began](#)», *Guardian*, 17 avril 2024.

<sup>110</sup> Peace Now, «[The Government Declares 8,000 Dunams in the Jordan Valley as State Lands](#)», 22 mars 2024.

<sup>111</sup> Peace Now, *A Good Year for Settlements*, 2.

<sup>112</sup> BTSelem, «[House Demolitions: Demolition of Houses as Punishment](#)». En comparaison, 11 maisons avaient été démolies en 2022 et 3 en 2021.

<sup>113</sup> Articles 33 et 49 respectivement de la quatrième Convention de Genève.

<sup>114</sup> OCHA, «[Data on Casualties](#)» (consulté le 26 avril 2024).

<sup>115</sup> OCHA, «[Hostilities in the Gaza Strip and Israel – Reported Impact: Day 175](#)», 29 mars 2024. Ces chiffres ne font pas la distinction entre les soldats et les civils tués ou blessés.

<sup>116</sup> OCHA, «[Hostilities in the Gaza Strip and Israel – Reported Impact: Day 175](#)», 29 mars 2024. Ces chiffres incluent les morts et les blessés recensés le 7 octobre 2023 et immédiatement après, ainsi que les soldats tués ou blessés depuis le début de l'opération terrestre israélienne.

personnel humanitaire, 203 membres du personnel humanitaire international et national avaient été tués entre le début de la guerre à Gaza et le 1<sup>er</sup> avril 2024 <sup>117</sup>, dont plus de 170 femmes et hommes travaillant pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) – le plus grand nombre de décès de membres du personnel des Nations Unies dans l'histoire de l'Organisation <sup>118</sup>.

## Droits des travailleurs à Gaza: la guerre et les besoins humanitaires

94. L'an dernier, le Directeur général signalait que les grandes difficultés que vivaient les travailleurs palestiniens à Gaza en raison du blocus terrestre, maritime et aérien prolongé rendaient ces derniers vulnérables à l'exploitation, de sorte qu'ils acceptaient fréquemment de travailler pour un salaire bien inférieur au minimum légal, avec une durée du travail supérieure à la durée maximum légale, sans bénéficier d'une sécurité de l'emploi ni de prestations de sécurité sociale, ou sans se soucier de leur sécurité ou de leur santé au travail. Les besoins ont, depuis, été amplifiés par la guerre et l'imposition d'un siège complet <sup>119</sup>.
95. Les interlocuteurs de la mission à Gaza ont fait part de la destruction généralisée des lieux de travail et du déplacement massif de mandants de l'OIT. Tant les travailleurs que les employeurs ont dit ne pas avoir d'autre solution que de passer leur journée à rechercher de la nourriture et de l'eau pour leur famille. Les employeurs réfugiés à Rafah ont expliqué que beaucoup des usines, des entrepôts et des équipements qu'ils avaient abandonnés, dont certains que la mission avait visités les années précédentes, avaient été détruits par les bombardements. Le ministère des Affaires féminines a déclaré que plus de 90 pour cent des entreprises employant des femmes avaient été fermées ou détruites dans la bande de Gaza. Les projets soutenus par le Fonds palestinien pour l'emploi ont été interrompus en raison de la destruction des biens de production, de l'absence d'électricité et de la situation de grandes difficultés personnelles. Les professeurs d'université, qui n'ont pas été payés depuis les premiers mois de la guerre, ont indiqué qu'ils participaient à des activités non rémunérées et élaboraient des projets pour fournir une assistance juridique à d'autres personnes déplacées. Les quelques travailleurs encore dans l'emploi formel, empêchés de remplir leurs fonctions normales, fournissaient des services essentiels et distribuaient de l'aide dans des conditions extrêmement difficiles. Les équipes médicales, comme celles de la Société palestinienne de secours médical, travaillaient au péril de leur vie et dans des conditions éprouvantes, y compris dans des tentes.
96. Le retour quasi total au travail informel ou non rémunéré a été lourd de conséquences sur les droits des travailleurs à Gaza, notamment les principes et les droits fondamentaux au travail. Les déficits en matière de liberté syndicale, déjà manifestes avant la guerre, ont été amplifiés. Un mouvement syndical réellement libre et indépendant ne peut se développer dans un climat de violence et d'incertitude <sup>120</sup>. La liberté syndicale est l'une des garanties primordiales de la paix et de la justice sociale <sup>121</sup>.

<sup>117</sup> La base de données sur la sécurité du personnel humanitaire peut être consultée à l'adresse <https://www.aidworkersecurity.org/incidents>.

<sup>118</sup> ONU, «Secretary-General's Statement to the Press – on the Middle East», 15 janv. 2024.

<sup>119</sup> Emanuel Fabian, «Defense Minister Announces "Complete Siege" of Gaza: No Power, Food or Fuel», *Times of Israel*, 9 oct. 2023; et Jeremy Sharon, «Amid Concern for Humanitarian Situation, How Much Water and Power Does Gaza Have?», *Times of Israel*, 28 oct. 2023.

<sup>120</sup> OIT, *La liberté syndicale – Compilation des décisions du Comité de la liberté syndicale*, sixième édition (révisée), 2018, paragr. 86.

<sup>121</sup> OIT, *La liberté syndicale – Compilation des décisions du Comité de la liberté syndicale*, paragr. 47.

- 97.** Tous les travailleurs et tous les employeurs sont exposés à des risques considérables de dégradation de leur santé physique et mentale. Les femmes sont particulièrement touchées, car elles portent le fardeau concret et émotionnel de l'absence actuelle de soins de santé, de garde d'enfants et d'éducation pour les enfants de Gaza. Les interlocuteurs ont déploré que leurs enfants soient obligés de travailler de manière informelle, de rechercher de la nourriture ou de troquer des articles d'aide humanitaire contre d'autres produits essentiels comme des médicaments, des tentes ou des vêtements chauds. La guerre et les situations de crise aggravent la vulnérabilité à toutes les violations de la législation du travail, notamment au travail forcé.
- 98.** Les opérations terrestres, maritimes et aériennes ainsi que les affrontements ont eu des effets dévastateurs sur les activités agricoles et de pêche. Depuis le début de la guerre, les restrictions d'accès imposées par Israël dans les zones longeant la clôture d'enceinte et les zones côtières de Gaza ont été étendues à une zone tampon plus vaste. La mission a été informée de nombreux cas où les forces de sécurité israéliennes avaient poursuivi et détenu des pêcheurs, tiré sur eux, et saisi ou endommagé leurs embarcations avant même octobre 2023. Depuis que la guerre a commencé, l'accès à la mer est totalement interdit. La production légumière et animale est pratiquement au point mort, la plupart des outils de production et des infrastructures du secteur agricole ayant été endommagés ou détruits. Nombre de serres, de puits, de granges, d'entrepôts agricoles, d'abris pour animaux et de fermes entières ont été endommagés ou détruits<sup>122</sup>. Les bâtiments agricoles encore sur pied sont généralement habités par des personnes désespérées. On estime que jusqu'à 70 pour cent du bétail à Gaza ont été tués ou abattus prématurément pour répondre à des besoins alimentaires immédiats<sup>123</sup>. Il a été indiqué à la mission qu'aucun bateau du port de Gaza n'était en état de marche et que les cages de pisciculture, les équipements de pêche et les usines produisant de la glace pour la conservation des prises avaient été détruits lors des bombardements au début de la guerre. Il n'y a plus ni pêche ni aquaculture.
- 99.** Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a déclaré en octobre 2023, même la guerre a ses règles<sup>124</sup>. Conformément à l'article 55 de la quatrième Convention de Genève, Israël a le devoir d'assurer l'approvisionnement en vivres et en produits médicaux de la population de Gaza. Conformément à l'article 53 de cette même convention, il est interdit à Israël de détruire des biens mobiliers ou immobiliers appartenant individuellement ou collectivement à des personnes privées, à l'État ou à des collectivités publiques, à des organisations sociales ou coopératives. Le droit international humanitaire coutumier impose de veiller constamment à épargner les personnes civiles et les biens de caractère civil en respectant les principes de la distinction, de la proportionnalité et des précautions dans l'attaque. Le personnel médical et de secours humanitaire doit être respecté et protégé. En mars 2024, le Conseil de sécurité a insisté sur la nécessité urgente d'étendre l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils et de renforcer la protection des civils dans l'ensemble de la bande de Gaza et exigé à nouveau la levée de toutes les entraves à la fourniture d'une aide humanitaire à grande échelle<sup>125</sup>.

<sup>122</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), «[Overview of the Damage to Agricultural Land and Infrastructure Due to the Conflict in the Gaza Strip as of 15 February 2024](#)».

<sup>123</sup> FAO, «[Projected Famine in Gaza: FAO Urges Immediate Access to Deliver Urgent and Critical Assistance at Scale](#)», 18 mars 2024.

<sup>124</sup> ONU, «["Even War Has Rules", Secretary-General Tells Security Council, Demanding All Parties in Middle East Uphold International Humanitarian Law, Unrestricted Aid for Gaza](#)», Press Release, 24 oct. 2023.

<sup>125</sup> ONU, Conseil de sécurité des Nations Unies, [résolution 2728 \(2024\)](#), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9586<sup>e</sup> séance, 25 mars 2024, paragr. 2.

## Les droits des travailleurs en Cisjordanie: les conséquences des restrictions en matière de circulation et de l'expansion des colonies

**100.** Les événements à Gaza ont eu des répercussions sur tout le territoire palestinien occupé et en Israël, entraînant des incidences sur les droits des travailleurs de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. La mission a reçu des déclarations de nombreux interlocuteurs faisant état d'une hausse brutale des restrictions de circulation, d'une flambée de la violence associée à l'occupation et de l'application inégale des règles. L'interaction entre ces éléments a continué de peser sur les droits des travailleurs.

### Obstacles physiques et administratifs à la liberté de circulation

**101.** En 2023, les autorités israéliennes ont imposé des restrictions draconiennes à la liberté de circulation dans et entre presque tous les villages et villes de Cisjordanie. En août, l'OCHA a dénombré plus de 600 obstacles physiques en Cisjordanie <sup>126</sup>. Beaucoup de postes de contrôle qui avaient été fermés ou étaient non gardés ont été remis en place, et le nombre de barrières routières et de soldats présents en Cisjordanie a augmenté <sup>127</sup>.

**102.** À partir de début octobre, les forces de sécurité israéliennes ont mis en place 114 restrictions d'accès et de circulation supplémentaires en Cisjordanie et modifié le statut des obstacles préexistants <sup>128</sup>. Les routes reliant les quartiers palestiniens situés à l'extérieur de la barrière de séparation au reste de Jérusalem-Est ont été en partie ou entièrement fermées pendant quelques semaines <sup>129</sup>. Selon les estimations d'ONG palestiniennes, 968 postes de contrôle temporaires avaient été établis début 2024 dans et entre les villages de Cisjordanie, en plus des postes de contrôle permanents <sup>130</sup>. Depuis que la guerre a commencé, les Palestiniens se sont vus interdire l'accès à un nombre accru de routes de Cisjordanie reliant les colonies entre elles et aux centres urbains israéliens <sup>131</sup>.

**103.** Il s'ensuit que l'accès aux services et aux lieux de travail, y compris les terres agricoles situées dans la «zone de jointure» <sup>132</sup>, a été perturbé et que les marchés et les centres de population ont été isolés les uns des autres. Une ONG israélienne a calculé que les Palestiniens n'avaient plus accès à au moins 11 000 hectares de pâturages et de terres agricoles depuis le 7 octobre 2023 <sup>133</sup>. Six mois après le début de la guerre, la quasi-totalité des municipalités palestiniennes comptent

<sup>126</sup> OCHA, «[Movement and Access in the West Bank – August 2023](#)».

<sup>127</sup> MachsomWatch, *Annual Report 2023*, 20 mars 2024, 3-4.

<sup>128</sup> OCHA, «[West Bank Access and Movement – December 2023](#)», 15 déc. 2023, et «[Hostilities in the Gaza Strip and Israel: Flash Update #152](#)», 12 avril 2024.

<sup>129</sup> HaMoked, «[Following High Court Petition by HaMoked, ACRI and Ir Amin: Israel Takes Steps to Resume Regular and Full Movement Via the Qalandia Checkpoint](#)», 7 fév. 2024.

<sup>130</sup> Al Haq, Al Mezan, Centre palestinien des droits de l'homme, «[Report on Israel's Crimes and Violations of Palestinians' Rights in the West Bank in January and February 2024](#)», 22 mars 2024.

<sup>131</sup> B'Tselem, «[Israel Is Drastically Restricting Movement in the West Bank Since the Start of the Gaza War, Disrupting the Lives of 2 Million Palestinians](#)», 20 mars 2024. Voir aussi Applied Research Institute – Jerusalem, «[The Instigation of Apartheid Roads Era: Israel Blocks Palestinian Movement Inside West Bank Governorates](#)», 18 oct. 2023.

<sup>132</sup> La «zone de jointure» est la zone de Cisjordanie située entre la barrière de séparation et la ligne verte que l'armée israélienne déclare fermée aux Palestiniens. La «ligne verte» est la ligne d'armistice tracée entre Israël et la Cisjordanie en 1949.

<sup>133</sup> Gideon Levy et Alex Levac, «[While War Rages in Gaza, the West Bank Has Undergone a Metamorphosis](#)», *Haaretz*, 30 mars 2024, en référence à Kerem Navot.

toujours quelques, voire de nombreuses, routes d'accès fermées<sup>134</sup>. Du fait des restrictions d'accès, il n'a pas été possible d'effectuer les récoltes dans la zone de jointure, dans la zone bordant la barrière de séparation et dans les zones situées à proximité des colonies<sup>135</sup>. Un couvre-feu total d'un mois a été imposé dans la zone H2 d'Hébron, qu'il a été interdit aux Palestiniens de quitter et où l'ordre a été donné aux magasins de fermer<sup>136</sup>. Dans le village palestinien de Huwara, la totalité des stations d'essence, des boulangeries, des banques et des magasins a été fermée sur ordre de l'armée israélienne et l'accès à certaines routes a été limité, de sorte qu'il faut désormais des heures pour effectuer des trajets qui ne prenaient que quelques minutes<sup>137</sup>.

- 104.** Lors de presque toutes les réunions avec des interlocuteurs basés en Cisjordanie, la mission a été informée que les restrictions de circulation accrues et imprévisibles empêchaient les travailleurs d'avoir accès à leur lieu de travail. Du fait des restrictions de circulation imposées par Israël en Cisjordanie, quelque 67 000 travailleurs employés dans des gouvernorats situés hors de leur lieu de résidence ne peuvent plus se rendre sur leur lieu de travail<sup>138</sup>. Les membres du personnel local du BIT sont du nombre, la plupart se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer entre Jérusalem et le reste de la Cisjordanie. Certains Palestiniens qui vivaient dans le nord de la Cisjordanie mais étaient employés à Ramallah se seraient installés dans le camp de réfugiés de Jalazone pour éviter les longs trajets. Les femmes de Cisjordanie se sentaient particulièrement vulnérables aux postes de contrôle. Les employeurs ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas savoir à l'avance combien de travailleurs pourraient obtenir du travail un jour donné; que, face aux longues attentes aux postes de contrôle, les chauffeurs de camions étaient souvent réticents à transporter des produits ou pratiquaient des prix considérablement plus élevés, et que les clients ne pouvaient pas avoir accès aux entreprises commerciales et du tourisme.

## Conséquences des violences sur le travail et les moyens de subsistance

- 105.** Le climat de violence en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, entrave gravement la mise en place des droits des travailleurs depuis de nombreuses années. En 2023, l'escalade de la violence, du fait des forces de sécurité israéliennes et des colons, s'est encore amplifiée après le 7 octobre. Il a été indiqué à la mission que 11 747 incursions militaires avaient été menées en Cisjordanie en 2023, soit une moyenne de 32 incursions par jour. Plus de 1 000 d'entre elles ont été effectuées dans des camps de réfugiés, dont celui de Jénine qui, en juillet, a été le théâtre d'une opération de grande ampleur, marquée par des frappes de drones et l'entrée de plus d'un millier de soldats<sup>139</sup>.

<sup>134</sup> Levy et Levac, «While War Rages in Gaza».

<sup>135</sup> OCHA, *Olive Harvest 2023: Hindered Access Afflicts Palestinian Farmers in the West Bank*, 22 fév. 2024. La barrière de séparation, dont l'essentiel du tracé – 85 pour cent – se trouve en Cisjordanie, est érigée à près des deux tiers. Lorsqu'elle sera achevée, elle s'étendra sur 710 kilomètres. Dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice a demandé la cessation immédiate des travaux d'édification, le démantèlement des portions de l'ouvrage déjà construites ainsi que des réparations pour tous les dommages causés. Cet avis a été appuyé par la [résolution ES-10/15](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 20 juillet 2004.

<sup>136</sup> MachsomWatch, *Annual Report 2023*, 3.

<sup>137</sup> Peter Beaumont, «“We Can't Even Cross”: The West Bank Town Split in Two by Israel», *Guardian*, 9 nov. 2023.

<sup>138</sup> OIT, «Impact of the Israel-Hamas Conflict on the Labour Market and Livelihoods in the Occupied Palestinian Territory», Bulletin n° 1, 6 nov. 2023, 5.

<sup>139</sup> OCHA, «Humanitarian Activities Implemented Following the Israeli Forces' Operation in Jenin», 26 juillet 2023.

- 106.** Les actes de violence commis par des colons en Cisjordanie augmentent depuis des années: trois incidents par jour en moyenne ont été constatés pendant les huit premiers mois de 2023, contre deux par jour en moyenne en 2022, et un par jour l'année précédente<sup>140</sup>. Depuis le 7 octobre 2023, les colons israéliens s'arment de plus en plus, certains portant des uniformes de l'armée<sup>141</sup>. Des colons ont été enrôlés dans des bataillons servant à proximité de leurs propres colonies, et il est difficile de déterminer à quel titre ils agissent. Environ 7 000 armes ont été distribuées aux bataillons et à des colons civils sélectionnés<sup>142</sup>. Plus de 700 actes de violence perpétrés par des colons ont été enregistrés entre octobre 2023 et la fin du mois de mars 2024: des colons ont ainsi mis le feu à des étals de légumes et des abris pour animaux appartenant à des Bédouins, jeté des pierres contre des bergers et tué ou confisqué du bétail<sup>143</sup>. Les colons sont rarement amenés à répondre de leurs actes lorsqu'ils tuent des Palestiniens en Cisjordanie<sup>144</sup>.
- 107.** En Cisjordanie, la récolte des olives a été décimée par l'accroissement de la violence en 2023, entraînant la perte de 10 millions de dollars É.-U. en huile d'olive<sup>145</sup>. Dans plus de 100 cas liés à la récolte des olives, des colons ont attaqué des Palestiniens, endommagé des oliviers ou volé des récoltes et des outils<sup>146</sup>. Des agriculteurs ont été passés à tabac et des récoltes et des maisons incendiées<sup>147</sup>. En octobre, un colon a tué un Palestinien de 29 ans qui récoltait des olives près de Naplouse<sup>148</sup>. En 38 occasions au moins, des soldats israéliens accompagnaient les agresseurs ou les agresseurs portaient des uniformes militaires<sup>149</sup>.
- 108.** Jérusalem-Est a longtemps été un foyer de tension, la peur de la violence pesant sur les droits des travailleurs. Dans le contexte difficile de l'après 7 octobre 2023, nombre de Palestiniens appréhendaient de se rendre sur leur lieu de travail à Jérusalem-Est, et les magasins et petites entreprises étaient fermés. Des entreprises de transport public ont signalé que 40 pour cent seulement des chauffeurs de Jérusalem-Est travaillaient en raison de la montée de l'hostilité et de cas de menaces et de violences<sup>150</sup>.

## Application inégale des règles

- 109.** Depuis un certain nombre d'années, les rapports du Directeur général signalent que la manière dont les lois et règlements sont appliqués en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est systématiquement discriminatoire à l'égard des Palestiniens. Les colons de Cisjordanie bénéficient par exemple de prestations et d'avantages auxquels leurs voisins palestiniens n'ont pas droit; seulement 1 pour cent des terres de la zone C et 13 pour cent des terres de Jérusalem-Est sont

<sup>140</sup> OCHA, «Displacement of Palestinian Herders Amid Increasing Settler Violence», 21 sept. 2023.

<sup>141</sup> Shlomit Steinitz et Natanya Ginsburg, «Etzion DCO», *MachsomWatch report*, 18 mars 2024.

<sup>142</sup> Hagar Shezaf, «Israel's Army Drafted and Armed Thousands of Settlers. Accounts of Their Violence Are Piling Up», *Haaretz*, 17 janv. 2024.

<sup>143</sup> Voir, par exemple, OCHA, «Hostilities in the Gaza Strip and Israel: Flash Update #149 – Mapbox», 3 avril 2024; UNRWA, «UNRWA Situation Report #99 on the Situation in the Gaza Strip and the West Bank, Including East Jerusalem», 4 avril 2024.

<sup>144</sup> Yesh Din, «Data Sheet, December 2023: Law Enforcement on Israeli Civilians in the West Bank (Settler Violence) 2005-2023», 21 janv. 2024.

<sup>145</sup> Nina Lakhani, «Israel Is Deliberately Starving Palestinians, UN Rights Expert Says», *Guardian*, 27 fév. 2024.

<sup>146</sup> OCHA, *Olive Harvest 2023: Hindered Access Afflicts Palestinian Farmers in the West Bank*, 22 fév. 2024.

<sup>147</sup> MachsomWatch, *Annual Report 2023*, 5.

<sup>148</sup> OCHA, *Olive Harvest 2023*.

<sup>149</sup> OCHA, *Olive Harvest 2023*.

<sup>150</sup> Daniel Schmil et Simi Spolter, «Threats, Violence and Racist Remarks: Israel Sees Surge of Hostility Against Arab Workers», *Haaretz*, 30 oct. 2023.

affectées à la construction d'infrastructures pour les Palestiniens, et l'infrastructure sophistiquée au service des colonies comprend un réseau de routes dont certaines ne peuvent être empruntées que par les Israéliens et les personnes disposant d'un permis délivré par l'armée israélienne.

110. En 2023, les pratiques discriminatoires dans l'accès à l'eau ont eu des répercussions sur l'agriculture et les entreprises. Si presque tous les colons israéliens disposent de l'eau courante quotidiennement, tel n'est le cas que de 36 pour cent des Palestiniens vivant en Cisjordanie <sup>151</sup>. Les autorités israéliennes ont détruit pratiquement le même nombre d'installations hydriques palestiniennes entre janvier et juillet 2023 que pendant toute l'année 2022 <sup>152</sup>. En août 2023, la Compagnie israélienne des eaux a attribué à un problème technique une interruption de deux mois dans l'approvisionnement en eau de Bethléem et d'Hébron, alors même que les colonies voisines avaient continué d'être approvisionnées <sup>153</sup>.
111. La disponibilité de permis concernant les structures en Cisjordanie est un problème de longue date qui illustre l'application inégale des règles. Dans deux tiers des cas, les démolitions de structures palestiniennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ordonnées par l'État ont été motivées par l'absence de permis délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible aux Palestiniens d'obtenir <sup>154</sup>. La mission note que, en revanche, des mesures ont été prises récemment pour légaliser un certain nombre d'avant-postes israéliens illégaux au lieu de les soumettre à des ordres de démolition forcée. Près de la moitié des structures palestiniennes que les autorités israéliennes ont détruites en 2023 étaient utilisées pour l'agriculture ou d'autres fins de subsistance. L'impossibilité d'obtenir des permis de construction a été particulièrement lourde de conséquences pour les communautés agricoles de la vallée du Jourdain, dont l'activité est entravée par le fait qu'elles ne peuvent pas utiliser les techniques modernes. Des représentants d'OXFAM ont indiqué à la mission qu'une infrastructure d'irrigation financée par des donateurs avait été détruite dans une communauté agricole de la vallée du Jourdain que la mission avait visitée auparavant. De même, l'ONG israélienne Legal Aid for Palestinians a intenté une action en justice à la suite de la confiscation par les forces de sécurité israéliennes d'équipements agricoles comme des tracteurs et des camions, au cours de laquelle les règlements militaires n'avaient pas été respectés. Il a été signalé également que du bétail avait été confisqué à des bergers palestiniens, qui devaient acquitter une pénalité illégale pour le récupérer <sup>155</sup>.
112. La propriété foncière à Jérusalem-Est est un autre exemple persistant de l'application inégale de la législation. La loi de 1970 sur les questions juridiques et administratives permet aux Israéliens de revendiquer la propriété de biens fonciers situés à Jérusalem-Est qui avaient été perdus en 1948, mais ne s'applique pas aux propriétaires palestiniens qui ont perdu des biens dans les mêmes circonstances à Jérusalem-Ouest. En avril 2024, après avoir reporté l'expulsion d'une famille palestinienne, la Cour suprême israélienne a rejeté le recours que celle-ci avait formé contre une décision antérieure de l'expulser de son bien à Silwan (Jérusalem-Est) en application de cette loi <sup>156</sup>.

<sup>151</sup> B'Tselem, *Parched: Israel's Policy of Water Deprivation in the West Bank*, avril 2023, 7.

<sup>152</sup> «As Israeli Settlements Thrive, Palestinian Taps Run Dry. The Water Crisis Reflects a Broader Battle», *Haaretz/Associated Press*, 19 août 2023.

<sup>153</sup> «As Israeli Settlements Thrive, Palestinian Taps Run Dry», *Haaretz/Associated Press*; Applied Research Institute – Jerusalem, «Position Paper: The Consequences Arising from the Reduction in the Daily Water Supply to Bethlehem and Hebron Governorates by the Israeli National Water Company, "Mekorot"», 18 juillet 2023.

<sup>154</sup> OCHA, «Breakdown of Data on Demolition and Displacement in the West Bank».

<sup>155</sup> Levy et Levac, «While War Rages in Gaza, the West Bank Has Undergone a Metamorphosis».

<sup>156</sup> Peace Now, «The Supreme Court Ordered the Eviction of a Palestinian Family from Batan Al-Hawa», 16 avril 2024.

## Travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien: les conséquences de la guerre contre le Hamas sur les droits des travailleurs palestiniens

**113.** La question des Palestiniens travaillant sur le marché du travail israélien a de nouveau été soulevée dans presque toutes les réunions qui ont été tenues durant la mission. Cette année, toutefois, il faut prendre en compte les incidences négatives de la décision qu'a prise Israël de fermer son marché du travail aux Palestiniens. Quelque 177 000 Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza travaillaient en Israël et dans les colonies juste avant la guerre à Gaza, qu'ils soient titulaires d'un permis de travail ou d'un autre permis d'entrée, ou entrés illégalement. Six mois plus tard, seule une fraction d'entre eux travaille encore en Israël.

### Après le 7 octobre 2023: travailleurs palestiniens de Gaza

**114.** Le 7 octobre 2023, à la fin d'une période de fête juive, environ 13 000 Palestiniens de Gaza se trouvaient en Israël lorsque le Hamas a mené son attaque dévastatrice et la guerre a éclaté. Ces travailleurs, titulaires d'un permis de travail, d'un permis pour motifs économiques ou d'un autre permis d'entrée, étaient arrivés légalement dans le pays quelques jours ou quelques semaines auparavant, et étaient prêts pour la semaine de travail qui devait commencer le lendemain. Le 10 octobre 2023, les autorités israéliennes ont annulé tous les permis autorisant les Palestiniens de Gaza à travailler légalement en Israël. Il s'ensuit que les 13 000 travailleurs palestiniens de Gaza alors présents en Israël sont devenus des étrangers en situation irrégulière.

**115.** Les jours qui ont suivi, les forces de sécurité israéliennes ont détenu arbitrairement un nombre indéterminé de ces travailleurs – 4 000 selon les estimations – dans des installations militaires<sup>157</sup>. La mission s'est entretenue avec certains de ces travailleurs, dont les récits concordent avec ce qu'ont signalé plusieurs ONG internationales, palestiniennes et israéliennes<sup>158</sup>. Les travailleurs ont décrit des mauvais traitements physiques et psychologiques préoccupants et des conditions de surpeuplement. Fouillés à nu, les yeux bandés, menottés, ils avaient un accès limité à la nourriture et à des toilettes<sup>159</sup>. Soumis à de longs interrogatoires et s'étant vu refuser tout conseil juridique<sup>160</sup>, ils étaient emmenés dans le sud de Gaza après une vingtaine de jours, sans leurs papiers d'identité, sans leur argent et sans leur téléphone mobile<sup>161</sup>. Privés de ce qui était souvent

<sup>157</sup> Yonah Jeremy Bob, «Israel Holding Some 6,000 Palestinian Prisoners, "Unlawful Combatants"», *Jerusalem Post*, 2 nov. 2023.

<sup>158</sup> La mission a été informée des témoignages de détenus recueillis par d'autres organisations internationales et des ONG palestiniennes et israéliennes, dont ceux collectés par Al Haq et par Gisha, par exemple, Gisha: «Testimonies by Two Brothers, Workers from Gaza, about Their Unlawful Detention by Israel», 14 déc. 2023; Al Haq, «After Receiving Harrowing Testimonies from Released Palestinian Detainees: Our Organisations Condemn Israel's Acts of Torture and Abuse against Hundreds of Arbitrarily Detained Palestinians from Gaza», 12 déc. 2023; HaMoked, «Six Human Rights Organizations in High Court Petition against Secret and Illegal Detention of Thousands of Palestinian Permit-Holders from Gaza», 23 oct. 2023; Human Rights Watch, «Israel: Gaza Workers Held Incommunicado for Weeks», 3 janv. 2024; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice – Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, A/HRC/55/28, 4 mars 2024, paragr. 77.

<sup>159</sup> Voir aussi Hagar Shezaf et Chen Maanit, «Gazan Workers Describe Inhuman Treatment at Israeli Detention Centers Since Outbreak of War», *Haaretz*, 26 oct. 2023; Gisha, «Thousands of Palestinian Permit-Holders from Gaza are Being Held in Israel Secretly and Illegally», 26 oct. 2023; Wendell Steavenson, «Thousands of Gazans Are Stranded in Israel and the West Bank», *Economist*, 9 nov. 2023.

<sup>160</sup> Voir aussi Gisha, «Thousands of Palestinian Permit-Holders from Gaza Are Being Held in Israel Secretly and Illegally», 24 oct. 2023.

<sup>161</sup> Voir aussi Bethan McKernan et Rory Carroll, «Israel Deports Thousands of Stranded Palestinian Workers Back to Gaza», *Guardian*, 3 nov. 2023.

plusieurs semaines de salaires payés en espèces, ils vivaient désormais une situation désespérée dans des tentes à Rafah. Des ONG israéliennes, dont MachsomWatch et Gisha, continuent de demander la restitution des biens de nombreux détenus. La mission a été informée que deux travailleurs de Gaza étaient morts en détention dans des centres israéliens, apparemment parce que les soins médicaux requis pour une pathologie préexistante leur avaient été refusés, et on ignore ce qu'il est advenu d'autres travailleurs <sup>162</sup>.

- 116.** Entre 8 000 et 9 000 autres travailleurs palestiniens de Gaza qui se trouvaient en Israël lors des attaques du 7 octobre se sont rendus en Cisjordanie, d'où 4 000 d'entre eux environ ont ensuite regagné Gaza. Au moment de la mission du Directeur général, quelque 5 000 travailleurs étaient toujours en Cisjordanie. La mission a rencontré un travailleur du bâtiment de 28 ans originaire de Gaza qui travaillait avec son père à Tel Aviv lorsque le Hamas a attaqué Israël le 7 octobre 2023. Dans l'incapacité de rentrer chez lui, il est resté en Israël où son employeur lui a apporté un soutien pendant quelques semaines. Il était au téléphone avec sa femme quand il a entendu le fracas de la bombe qui a décimé sa famille – sa femme, leurs trois enfants et sa mère, ses frères et sœurs, ses nièces, ses neveux et ses beaux-parents. Le travailleur, digne dans son immense douleur, est réfugié en Cisjordanie avec son père, en attendant de pouvoir retourner à Gaza pour enterrer ses proches, dont certains sont encore sous les décombres.
- 117.** Des interlocuteurs ont évoqué les descentes que les forces de sécurité israéliennes effectuent régulièrement dans toute la Cisjordanie et en Israël, au cours desquelles d'anciens travailleurs de Gaza ont été arrêtés et placés en détention. La mission a été informée que quelques centaines de travailleurs palestiniens de Gaza seraient encore employés en Israël.
- 118.** En mars 2024, il a été signalé que le service de la sécurité intérieure d'Israël n'avait pas trouvé de preuve attestant que les travailleurs de Gaza qui travaillaient en Israël avant l'attaque avaient communiqué au Hamas des informations sur les communautés israéliennes <sup>163</sup>. Il a été conclu que les travailleurs qui avaient été interrogés n'avaient pas tiré parti de leur emploi en Israël pour transmettre des informations au Hamas.

## Après le 7 octobre 2023: travailleurs palestiniens de Cisjordanie

- 119.** Dans un climat de tension croissante, les travailleurs palestiniens de Cisjordanie qui se trouvaient en Israël le 7 octobre 2023 sont retournés chez eux en Cisjordanie. D'une manière générale, ils n'ont plus été autorisés, dès lors, à entrer en Israël. Si, dans la plupart des cas, la relation de travail est maintenue – et les permis de travail et le quota des Palestiniens autorisés à entrer en Israël restent valables et opérationnels – les travailleurs palestiniens ne peuvent plus accéder à leur lieu de travail en raison des préoccupations d'Israël quant à sa sécurité.
- 120.** Toutefois, il y a des exceptions à la règle générale en vertu de laquelle il est interdit aux Palestiniens d'entrer en Israël depuis le 7 octobre 2023. Une circulaire gouvernementale en date du 18 octobre 2023 a confirmé que les Palestiniens pouvaient continuer à travailler dans les maisons de santé et de soin à la personne, la zone industrielle d'Atarot, les industries et services essentiels et les hôtels hébergeant des Israéliens déplacés à l'intérieur de leur pays. D'après les estimations, quelque 10 000 Palestiniens pourraient relever de cette catégorie. Les secteurs de la construction et de l'agriculture, où la majorité des travailleurs palestiniens étaient employés auparavant, sont explicitement exclus.

<sup>162</sup> Hagar Shezaf, «Six Palestinians Have Died in Israeli Prisons During the War, Two Found Bruised», *Haaretz*, 9 déc. 2023.

<sup>163</sup> *Times of Israel* «Report: Shin Bet Debunks Idea that Gazan Workers Spied En Masse for Hamas Pre-Oct. 7», 4 mars 2024.

- 121.** Selon les estimations, entre 10 000 et 20 000 autres Palestiniens continuent de travailler dans les colonies de Cisjordanie. Un nombre indéterminé de Palestiniens, qui s'ajoutent aux catégories précédentes ou y sont inclus, travaillent pour les forces de sécurité israéliennes dans les services essentiels, notamment la réparation de la clôture de sécurité autour de Gaza <sup>164</sup>, et au titre d'autres permis autorisant un accès sans entrave à Israël. Enfin, les interlocuteurs ont été nombreux à penser que plus de 20 000 travailleurs en situation irrégulière – peut-être jusqu'à 40 000 – continueraient de travailler en Israël où ils entreraient par les brèches dans la barrière de séparation <sup>165</sup>. Il a été signalé que des travailleurs avaient été blessés ou arrêtés alors qu'ils tentaient de franchir la barrière ces derniers mois <sup>166</sup>.
- 122.** Les difficultés auxquelles les Palestiniens travaillant en Israël se heurtent de longue date pour bénéficier de leurs droits en matière de sécurité sociale ont persisté. Les Palestiniens n'ont jamais eu droit aux prestations de chômage israéliennes. Même si la relation de travail a été continue, ils n'ont pas droit aux indemnités de licenciement ou, semble-t-il, ne peuvent pas retirer en une seule fois le capital de leur fonds de pension. Amitim, l'organisme semi-public israélien chargé d'administrer les fonds de pension palestiniens depuis 2023, a rejeté les demandes de groupes israéliens de défense des droits des travailleurs visant à ce qu'un versement unique soit fait aux travailleurs palestiniens <sup>167</sup>. L'attention de la mission a été attirée sur des données indiquant que le nombre de Palestiniens travaillant en Israël qui ont décidé de retirer leurs cotisations plutôt que d'attendre que les prestations de retraite leur soient versées en temps voulu a été à peu près le même qu'en 2022 <sup>168</sup>.
- 123.** La mission s'est entretenue avec un certain nombre de travailleurs de Cisjordanie qui avaient travaillé légalement dans le secteur de la construction israélien pendant huit à trente ans. Soucieux de conserver leurs permis et relations de travail au cas où ils seraient à nouveau autorisés à entrer en Israël, ils cherchaient désespérément des moyens de subvenir aux besoins de leur famille, car ils étaient sans salaire depuis six mois et ne bénéficiaient pas des prestations de chômage. Nombre de travailleurs ont en outre indiqué qu'ils n'avaient pas reçu leur salaire au titre des dernières semaines travaillées en Israël avant le 7 octobre 2023. Certains n'avaient touché ni leur salaire de tout le mois de septembre, qui devait être versé le 9 ou le 10 octobre 2023, ni celui de la première semaine d'octobre. Il n'existe pas de mécanisme de règlement des différends par l'intermédiaire duquel ils pourraient à l'heure actuelle réclamer le paiement de leur salaire: la commission d'examen des plaintes, créée en vertu de la convention collective du secteur de la construction, par exemple, impose d'être présent physiquement ou de faire appel aux services, souvent onéreux, d'un avocat. Les Palestiniens dont les salaires n'avaient pas été intégralement versés ne disposaient d'aucune solution, les virements bancaires d'Israël vers Gaza étant interdits.

<sup>164</sup> Jonathan Shamir, «[Between Exclusion and Exploitation](#)», *Jewish Currents*, 20 mars 2024.

<sup>165</sup> OCHA, [West Bank Access Restrictions – May 2023](#), 26 mai 2023. En mai 2023, 64 pour cent seulement de la barrière de séparation avait été construite et une grande partie du secteur construit était davantage une clôture qu'une barrière en béton.

<sup>166</sup> Centre palestinien des droits de l'homme, Al Haq, Al Mezan, «[Report on Israel's Crimes and Violations of Palestinians' Rights in the West Bank in January and February 2024](#)»; Villages Group, «[March 25 '24: Mid-Ramadan, Mid-Spring, Resilience and Sumoud in the Midst of Despair](#)», 25 mars 2024.

<sup>167</sup> MAAN-Association de travailleurs, «[MAAN and Kav Laoved Write to Immigration and Population Authority and Demand to Reserve a Place in the Quota for Palestinian Workers With a Permit Who Resigned/Fired During the "Iron Swords" War](#)», 22 fév. 2024.

<sup>168</sup> Communication privée de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies au Directeur général du BIT (11 mars 2024): 42 476 Palestiniens ont soumis une demande de retrait à Amitim entre juin et décembre 2023, tandis que 82 000 Palestiniens avaient retiré de l'argent du fonds en 2022.

- 124.** Un manque de clarté a été constaté en ce qui concerne les conditions de travail et les droits applicables au nombre relativement limité de Palestiniens travaillant encore en Israël et dans les colonies. Tous les permis au titre desquels les travailleurs sont employés ne couvrent pas l'ensemble des droits des travailleurs. En outre, une étude récente a établi que les Palestiniennes travaillant dans les colonies étaient généralement employées par l'entremise d'intermédiaires. Ces travailleuses, dont le nombre était presque certainement sous-estimé, ne disposaient pas d'un contrat de travail écrit fixant leur salaire et ne jouissaient d'aucun droit en matière de sécurité sociale <sup>169</sup>. Depuis le 7 octobre 2023, des colons armés patrouillent dans les lieux de travail agricoles, ce qui accroît le malaise et le sentiment d'insécurité des femmes <sup>170</sup>.
- 125.** Bien que la guerre ait interrompu l'activité dans la plupart des secteurs, l'ONG israélienne Kav LaOved a signalé que le nombre de décès liés à des accidents du travail avait augmenté de 33 pour cent dans le secteur de la construction israélien, où 48 travailleurs sont morts des suites d'accidents du travail en 2023, et que celui des ordonnances relatives à la sécurité émises par les inspecteurs du travail avait diminué. Le Centre national palestinien pour la sécurité et la santé au travail et pour la protection de l'environnement (Université polytechnique de Palestine à Hébron) a communiqué à la mission des informations indiquant que 17 Palestiniens avaient perdu la vie sur le marché du travail israélien en 2023.
- 126.** Les mauvaises conditions de travail que les travailleurs palestiniens subissent de longue date en Israël, la sous-déclaration des salaires sur les fiches de paie pour contourner les obligations légales, des horaires de travail excessifs et les humiliations aux points de passage et postes de contrôle étaient toujours le lot de nombreux travailleurs avant le 7 octobre 2023. Ces emplois n'existant plus, de nombreux Palestiniens qui travaillaient auparavant en Israël se sont tournés vers le travail informel, vendant de menus articles sur les marchés pour tenter de s'assurer un revenu. Sans surprise, le désespoir et la précarité augmentent la vulnérabilité aux déficits de travail décent et aux violations des principes et droits fondamentaux au travail.
- 127.** Le ministère israélien de la Justice a fourni à la mission des informations sur les mesures qui ont été prises en 2023 pour lutter contre le trafic de permis. À partir de mai 2023, par exemple, les employeurs ont reçu automatiquement par courrier électronique les fiches de paie mensuelles de leurs travailleurs, qu'ils ont l'obligation de remettre aux travailleurs palestiniens. D'autres mesures ont été prises en application du plan israélien de lutte contre le trafic de permis sur cinq ans, comme l'organisation, par l'équipe chargée de prévenir l'exploitation des travailleurs palestiniens, d'une table ronde réunissant plusieurs parties prenantes en juin 2023. L'avènement de la guerre à Gaza a retardé les travaux de l'équipe. Enfin, à la suite de longues enquêtes, 14 personnes, soupçonnées d'implication dans la vente de permis d'entrée en Israël et d'extorsion et de menaces à l'encontre de travailleurs, ont été arrêtées en janvier 2024. À cet égard, le ministère palestinien du Travail a indiqué qu'il avait mis en place en 2023 des procédures opérationnelles normalisées pour lutter contre le système de courtage des permis de travail, conformément à une décision du Conseil des ministres érigeant en infraction de telles pratiques et qu'une liste de 64 intermédiaires avait été soumise aux autorités palestiniennes. La mission a reçu des informations diverses sur l'état actuel du système de courtage des permis de travail. Certains interlocuteurs ont affirmé que ce système n'existait plus. D'autres ont déclaré que les intermédiaires avaient considérablement augmenté leurs prix, la demande étant très supérieure à l'offre, et, selon les estimations, réclamaient jusqu'à 1 000 shekels de plus qu'auparavant.

<sup>169</sup> Mothers School Society, *Report on the Reality and Needs of Palestinian Women Working in Settlements*, 2023. Des femmes travaillant dans les colonies ont été victimes de stigmatisation sociale, mais ont estimé qu'elles n'avaient pas d'autre solution, la rémunération des emplois locaux, lorsqu'ils existent, ne représentant que 30 pour cent de celle qui est pratiquée dans les colonies.

<sup>170</sup> Mothers School Society, 15.

- 128.** Les syndicats israéliens ont continué de militer pour la protection des droits des travailleurs palestiniens. Tout en prenant acte du contexte difficile, la Fédération générale du travail en Israël (Histadrout) et la MAAN-Association de travailleurs ont estimé que les travailleurs palestiniens devraient être autorisés à revenir travailler. La Histadrout a mis en relief les préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Elle a indiqué qu'elle avait pour l'essentiel mis un terme à ses activités de plaidoyer et de formation en faveur des Palestiniens, à l'exception d'un programme de formation d'électriciens pour des Palestiniens de Jérusalem-Est, qui a pu être poursuivi après une période d'interruption. La MAAN-Association de travailleurs avait orienté ses activités en grande partie vers le plaidoyer pour le retour des travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien et pour le versement, dans l'intervalle, d'une aide financière. Elle a continué de représenter ses membres palestiniens travaillant dans les zones industrielles des colonies.
- 129.** La mission a pris note des mesures adoptées par le gouvernement israélien en vue de recruter des travailleurs étrangers de pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique en remplacement des travailleurs palestiniens, en particulier dans les secteurs de la construction, des services et de l'agriculture. Si la mission n'a malheureusement rencontré ni les organisations d'employeurs ni des représentants du gouvernement, elle a constaté que certains employeurs étaient favorables au retour des travailleurs palestiniens sur le marché du travail israélien, que des fonctionnaires s'étaient exprimés à ce sujet, et que le bureau du Premier ministre avait fait savoir que le Cabinet examinerait un programme pilote limité autorisant le retour de Palestiniens <sup>171</sup>.

---

<sup>171</sup> Reuters et Times of Israel, «Shortage of Palestinian Workers at Israeli Building Sites Leaves Hole on Both Sides», 4 avril 2024.

## ► Chapitre 4. La gouvernance du travail en temps de guerre

---

- 130.** La guerre à Gaza a de graves conséquences pour la gouvernance et le renforcement des institutions palestiniennes, y compris pour la gouvernance du marché du travail. Face à la catastrophe humanitaire, à l'occupation persistante et à l'aggravation de la crise budgétaire, l'Autorité palestinienne a plus que jamais des difficultés à assurer une gouvernance efficace, et notamment à protéger les droits des travailleurs. La réforme des politiques et de la législation est au point mort, la priorité étant donnée aux opérations de secours humanitaire.
- 131.** Sous la pression internationale et compte tenu de la méfiance accrue de l'opinion publique à l'égard des institutions et des dirigeants de l'Autorité palestinienne <sup>172</sup>, le Président Abbas a nommé un nouveau gouvernement fin mars 2024. Il a chargé le nouveau Premier ministre de se concentrer sur les opérations de secours à Gaza, de renforcer l'état de droit et de lutter contre la corruption, ainsi que de lancer les préparatifs en vue de la tenue d'élections législatives et présidentielle, les premières depuis dix-neuf ans, sans pour autant fixer le calendrier de ces élections.
- 132.** La mission a été informée que, parmi ses premières initiatives, le nouveau Premier ministre avait tenu une réunion avec des organisations de la société civile palestinienne, dans un climat général de rétrécissement de l'espace civique <sup>173</sup> qui dure depuis l'adoption, ces dernières années, de mesures portant atteinte à l'autonomie de ces organisations <sup>174</sup>, au droit de manifester pacifiquement et à la liberté d'expression <sup>175</sup>.

### La gouvernance et la réglementation du travail reléguées au second plan

- 133.** Depuis le 7 octobre, la conception de programmes d'aide et les opérations de secours d'urgence à l'intention des personnes frappées par la guerre ont pris le pas sur l'action menée par l'Autorité palestinienne pour renforcer la gouvernance du travail. Pourtant, plus tôt en 2023, des progrès avaient été accomplis dans ce domaine, en application des principaux documents de planification énonçant la vision globale de la gouvernance du marché du travail dans le territoire palestinien

---

<sup>172</sup> Palestinian Center for Policy and Survey Research, «[Press Release on Public Opinion Poll No. \(91\)](#)», 20 mars 2024.

<sup>173</sup> OCHA, *Occupied Palestinian Territory: West Bank – Protection Analysis Update*, Brief, mars 2024; OCHA, *Humanitarian Needs Overview 2023: Occupied Palestinian Territory*, janv. 2023, 19.

<sup>174</sup> Par exemple, en 2023, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a invité l'État partie à réviser le décret-loi n° 7 de 2021 modifiant la loi relative aux associations caritatives et aux organisations de la société civile (loi n° 1 de 2000) au motif qu'il risquait de restreindre indûment le droit à la liberté d'association, et dans le but de supprimer «les conditions indûment restrictives» concernant le financement et le fonctionnement de ces associations et organisations; Comité des droits de l'homme des Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, *Observations finales concernant le rapport initial de l'État de Palestine*, 24 août 2023, paragr. 43 et 44. De même, des organisations de la société civile ont fait part de leurs sérieuses préoccupations concernant le statut relatif aux sociétés à but non lucratif (n° 20 de 2022), pour des motifs similaires; Palestinian NGOs Network, «[Palestinian Civil Society Groups Reiterate Rejection of the Application of the 2022 Bylaw on Non-Profit Companies and Call for Compliance with the Basic Law](#)», 21 juin 2023; Commission indépendante des droits de l'homme, *Shadow Report Submitted by the Independent Commission for Human Rights (ICHR) to the Human Rights Committee on the First Periodic Review of the State of Palestine: Session # 138 (27 June-28 July 2023)*, 2023, 16.

<sup>175</sup> HCDH, *The Human Rights Situation in the Occupied West Bank Including East Jerusalem: 7 October-20 November 2023*, 27 déc. 2023, paragr. 53.

occupé, notamment la Stratégie nationale pour l'emploi (2021-2025) et le troisième Programme de promotion du travail décent (2023-2025). L'actualisation de plusieurs stratégies de développement, comme le Programme de développement national pour la période 2024-2029, a été interrompue en attendant la fin de la guerre à Gaza.

- 134.** Après que la guerre a éclaté à Gaza, le ministère du Travail a élaboré, au terme de consultations tripartites, un plan d'intervention d'urgence d'un an (janvier à décembre 2024) qui contient des propositions de mesures à court terme et à moyen terme destinées à sauver des emplois et à redynamiser les relations professionnelles <sup>176</sup>. Les mesures à court terme (de trois à six mois) portent avant tout sur les opérations de secours humanitaire à l'intention des travailleurs de Gaza bloqués en Cisjordanie et des coopératives de Gaza ainsi que sur le recours aux comités tripartites, dans les gouvernorats de Cisjordanie, pour prévenir les licenciements ou les baisses de salaire que pourrait causer la crise.
- 135.** Le ministère du Travail a continué d'investir dans le renforcement du système d'administration du travail, compte tenu également de la nouvelle donne au lendemain du 7 octobre, grâce aux mesures suivantes: dématérialisation accrue de ses services (notamment grâce à la mise en place d'une plateforme en ligne permettant aux travailleurs gazaouis bloqués en Cisjordanie de s'enregistrer pour bénéficier d'une assistance); fourniture d'une formation à plus d'une centaine d'inspecteurs du travail, s'agissant en particulier de la promotion de la sécurité et de la santé au travail et de la prévention du travail des enfants; intensification des campagnes d'inspection pour contrôler l'application de la loi palestinienne n° 7 sur le travail (2000). À la fin de 2023, les services d'inspection du travail avaient contrôlé plus de 10 000 établissements dans tous les secteurs. Ces contrôles ont donné lieu à l'adoption de quelque 4 874 mesures contre des lieux de travail non conformes, y compris 67 renvois devant les tribunaux et la fermeture de 9 établissements, essentiellement en raison de violations des règles de sécurité et de santé. Le ministère du Travail a enregistré 11 décès liés au travail en Cisjordanie.
- 136.** La réforme de la loi palestinienne n° 7 sur le travail (2000), qui faisait partie des grandes priorités de l'Autorité palestinienne depuis des années, s'est poursuivie. De mi-2023 à début octobre 2023, le dialogue social tripartite a permis d'achever l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur le travail. Nombre des propositions d'amendement à la loi ont été approuvées par les partenaires tripartites. Compte tenu également des amendements apportés à la loi sur la sécurité sociale de 2016, un consensus a été trouvé sur certaines dispositions sensibles concernant, entre autres, les indemnités de fin de service (indemnités de licenciement), la protection de la maternité et l'assurance en cas d'accident du travail. La guerre a empêché d'apporter d'autres amendements à la loi et d'en approuver formellement la version amendée, ce qui était prévu pour octobre 2023. Il a été dit à la mission que le processus de réforme reprendrait une fois la guerre terminée.
- 137.** Comme indiqué dans plusieurs rapports successifs du Directeur général, il est urgent de créer dans le territoire palestinien occupé des tribunaux du travail spécialisés afin de résorber les arriérés qui ne cessent de s'accumuler en la matière devant les tribunaux civils locaux depuis des années <sup>177</sup> (plus de 20 000 conflits du travail demeurant en instance selon les données de 2019). La mission a reçu des informations selon lesquelles les consultations sur la question menées par le ministère du Travail et le Conseil supérieur de la magistrature se sont poursuivies jusqu'en octobre 2023. La loi sur le travail telle qu'amendée prévoit la création de tribunaux du travail

<sup>176</sup> Ministère palestinien du Travail, «Emergency Response Plan in Light of the War on the Gaza Strip», déc. 2023 (document non publié).

<sup>177</sup> OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.109/DG/APP/2021, parag. 105.

spécialisés et renferme des dispositions spéciales visant à ce que les conflits du travail soient réglés d'urgence et les travailleurs, exemptés de frais de justice. Un plan tendant à créer des mécanismes de règlement extrajudiciaire des conflits du travail individuels et collectifs a été validé par les partenaires sociaux en juin 2023 puis présenté au ministère du Travail pour examen final.

- 138.** En attendant la création de tribunaux du travail et de mécanismes de règlement extrajudiciaire, les conflits du travail et les actions en justice se multiplient. En 2023, le ministère du Travail a traité 750 plaintes, essentiellement liées aux salaires, dont 234 demeurent irrésolues et 137 ont été confiées à la justice. En outre, de mars 2023 à février 2024, les 14 unités chargées des plaintes de la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU)<sup>178</sup> ont enregistré plus de 1 000 plaintes, et le nombre de plaintes déposées en Cisjordanie a fortement augmenté depuis le 7 octobre<sup>179</sup>. Selon la PGFTU, si quelques-unes de ces plaintes ont fait l'objet d'un règlement dans le cadre d'un dialogue social bipartite, nombre d'entre elles ont été renvoyées devant les tribunaux<sup>180</sup>. La mission a également reçu des informations selon lesquelles, à la suite d'une décision de l'Association palestinienne du Barreau, des avocats avaient suspendu leurs activités en Cisjordanie jusqu'à ce que les mesures de restriction de la mobilité imposées par Israël soient assouplies, ce qui a des répercussions sur le fonctionnement des tribunaux.
- 139.** Dans le prolongement des travaux du Comité d'harmonisation de la législation<sup>181</sup>, deux instruments internationaux importants auxquels la Palestine avait préalablement adhéré ont été publiés au Journal officiel en 2023, ce qui, conformément à la jurisprudence palestinienne, les rend juridiquement contraignants: il s'agit de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Toutefois, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes n'ont toujours pas été publiés au Journal officiel.
- 140.** À Gaza, la gouvernance, l'ordre public et les services publics se sont presque totalement effondrés. Au moins 39 000 fonctionnaires basés à Gaza<sup>182</sup> étaient normalement rémunérés par l'Autorité palestinienne (en majorité des enseignants et du personnel médical). La plupart d'entre eux ont cessé de travailler. Avant la guerre, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) était le deuxième plus gros pourvoyeur d'emplois à Gaza, avec des effectifs d'environ 13 000 personnes. Si tous les membres du personnel ont continué de percevoir leur traitement en dépit de la grave crise financière que l'entité traverse<sup>183</sup>, début avril 2024, moins de 5 000 d'entre eux étaient en mesure de travailler,

<sup>178</sup> OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.111/DG/APP, 2023, paragr. 145.

<sup>179</sup> Il s'agit d'affaires liées à des faits de violence et de harcèlement sur le lieu de travail, à la sécurité et la santé au travail, aux conditions de travail, au non-paiement ou à une diminution de salaires, à la réduction du temps de travail, à des congés non rémunérés et à des licenciements injustifiés.

<sup>180</sup> Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), «Resolved complaints», note à l'intention de la mission de l'OIT (communication par courriel), 22 mars 2014.

<sup>181</sup> Comme suite à une décision du Conseil des ministres palestinien du 7 mars 2017, un comité d'harmonisation de la législation a été chargé d'assurer la mise en conformité pratique de la législation palestinienne avec les conventions internationales auxquelles la Palestine a adhéré.

<sup>182</sup> Sur la base des informations communiquées par certains interlocuteurs et du document de la Banque mondiale intitulé *Wage Bill and Employment Diagnostic: Key Drivers and Policy Recommendations*, 15 déc. 2022, 15 et 16.

<sup>183</sup> Au 22 avril, neuf donateurs avaient suspendu la totalité de leurs contributions financières à l'UNRWA, pour un montant total de 267 millions de dollars É.-U., soit 31,4 pour cent des recettes prévues pour 2024. La contribution des États-Unis, qui est suspendue jusqu'à mars 2025, représente 87 pour cent de l'ensemble des contributions suspendues. L'UNRWA cherche à obtenir 1,21 milliard de dollars pour répondre aux besoins humanitaires prioritaires des personnes les plus vulnérables de Gaza (1,7 million de personnes), dont des réfugiés, et de plus de 200 000 Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Sources: correspondance personnelle avec la direction de l'UNRWA et «UNRWA Updated OPT Flash Appeal April – December 2024», 24 avril 2024.

participant le plus souvent à l'acheminement de l'aide humanitaire. L'aide sociale fournie par l'Autorité palestinienne sous la forme de transferts en espèces a été interrompue, tandis que la plupart des projets «travail contre rémunération», tels que ceux auparavant financés par le Fonds palestinien pour l'emploi, sont à l'arrêt. La majorité des quelque 980 ONG enregistrées à Gaza ont cessé leurs activités <sup>184</sup>.

## Dialogue social: progrès et difficultés

- 141.** Avant le 7 octobre, certains progrès avaient été accomplis en matière de dialogue social bipartite et tripartite en Cisjordanie. Outre le dialogue social tripartite mené pour modifier la loi sur le travail et la loi sur la sécurité sociale, un dialogue social au sein de la Commission nationale sur les salaires a conduit à l'élaboration d'un mémorandum visant à augmenter le salaire minimum pour tenir compte de la hausse du coût de la vie, lequel a été présenté au Conseil des ministres pour approbation. Les comités tripartites créés en 2022 à l'échelle des gouvernorats ont continué de s'appuyer sur le dialogue social pour améliorer les conditions de travail et réfléchir à des mesures permettant de promouvoir l'adoption effective du nouveau salaire minimum national, en particulier dans les secteurs et les professions où celui-ci est encore loin d'être une réalité. À l'échelle des secteurs, un comité tripartite chargé des jardins d'enfants et des établissements scolaires privés a défini les principaux éléments d'un projet de contrat uniformisé et conforme à la législation du travail et a veillé à y faire figurer une disposition sur le respect du salaire minimum national. Grâce à un dialogue social tripartite, une étude diagnostique de l'OIT sur l'économie informelle dans le territoire palestinien occupé a été validée par les parties, ce qui a conduit à l'élaboration d'un plan d'action contre l'informalité dans le secteur de l'habillement et du textile, ainsi que dans celui de l'éducation de la petite enfance.
- 142.** Cependant, des difficultés subsistent. Bien qu'un projet de loi sur les organisations syndicales ait été rédigé en 2019 après plusieurs séries de consultations bipartites et tripartites, rien n'a été fait pour l'achever et l'adopter. En outre, il est rare que le dialogue social se pratique au-delà du niveau national et soit utilisé au niveau sectoriel ou sur le lieu de travail <sup>185</sup>. Quant à la négociation collective, elle reste trop peu utilisée pour répondre aux besoins propres aux différents secteurs ou entreprises. Comme indiqué dans divers rapports successifs du Directeur général, le ministère du Travail et les partenaires sociaux perçoivent toujours essentiellement la négociation collective comme un outil de gestion des conflits collectifs, surtout quand ils concernent les salaires. En 2023, le ministère a traité 11 demandes de négociation collective émanant des syndicats, dont 5 (contre 14 en 2022) ont abouti, grâce à ses efforts de médiation, à la signature d'une convention collective.
- 143.** Peu après le début de la guerre, la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA) et la PGFTU ont lancé, avec le soutien de l'OIT, des initiatives visant l'acheminement de l'aide humanitaire. Entre octobre et décembre 2023, la PGFTU a facilité la fourniture d'une aide d'urgence à quelque 10 000 travailleurs de Gaza en Cisjordanie. Pendant la même période, la FPCCIA a organisé le dédouanement de quelque 130 conteneurs bloqués dans les ports israéliens qui renfermaient des produits de première nécessité, des vivres et des matières premières commandés par des entreprises basées à Gaza; elle les a stockés sur un terrain loué et a vendu la marchandise pour générer des revenus à l'intention des employeurs de Gaza <sup>186</sup>.

<sup>184</sup> UNRWA, «Situation Report #99 on the Situation in the Gaza Strip and the West Bank, including East Jerusalem», 4 avril 2024.

<sup>185</sup> OIT, «Assessment and Prospects of Tripartite Cooperation and Social Dialogue in the OPT», janv. 2022 (document non publié).

<sup>186</sup> OIT, *Rapport sur les activités liées à la crise menées par l'OIT dans le territoire palestinien occupé*, GB.350/POL/4(Rev.1), 2024, paragr. 13 à 18.

- 144.** Parallèlement au rétrécissement de l'espace civique et au déclin économique, le taux de syndicalisation <sup>187</sup> dans le territoire palestinien occupé a diminué, passant de 19,3 pour cent en 2022 à 16,7 pour cent au troisième trimestre de 2023 <sup>188</sup>. Il atteignait 15 pour cent chez les hommes (contre 18 pour cent en 2022) et 26,4 pour cent chez les femmes (contre 25,8 pour cent en 2022). À Gaza, peu avant le début de la guerre, 37,2 pour cent des travailleurs étaient affiliés à un syndicat. En Cisjordanie, le taux de travailleurs syndiqués était de 9,9 pour cent, ce qui représente une baisse de plus de 3 points de pourcentage en un an.
- 145.** Pour ce qui est des employeurs, en octobre 2023, la FPCCIA et la Fédération palestinienne des industries représentaient des membres qui employaient deux tiers des salariés de Palestine <sup>189</sup>. Dans les conditions actuelles, les interlocuteurs de la FPCCIA se sont dits extrêmement préoccupés par la collecte des cotisations qui, d'après les estimations, a accusé une baisse de 40 à 60 pour cent en Cisjordanie par rapport à 2022 <sup>190</sup>.

## Protection sociale: les progrès espérés au point mort

- 146.** L'accès à la sécurité sociale reste limité dans le territoire palestinien occupé, seuls les travailleurs de la fonction publique – fonctionnaires et membres des forces de sécurité – bénéficiant d'une couverture sociale grâce aux cotisations obligatoires versées à l'Agence palestinienne des pensions <sup>191</sup>. Au troisième trimestre de 2023, ces travailleurs représentaient 20 pour cent du total de la main-d'œuvre palestinienne ayant un emploi. Selon le Bureau central palestinien de statistique (PCBS), 63,5 pour cent des travailleurs n'étaient pas couverts par un régime public ou privé de sécurité sociale pendant cette période. Dans le secteur privé, 77,7 pour cent des travailleurs n'étaient pas couverts par la sécurité sociale <sup>192</sup>.
- 147.** La loi sur la sécurité sociale de 2016 a jeté les bases du processus ayant conduit à la création, en 2018, de la Caisse palestinienne de sécurité sociale. Néanmoins, début 2019, après avoir suscité des manifestations de grande ampleur en Cisjordanie, la loi a été suspendue par décret présidentiel. Un vaste dialogue social tripartite, auquel l'OIT a apporté une assistance technique d'ordres juridique et actuariel, a permis de dégager à la mi-2023 un consensus provisoire sur une version révisée de la loi. Pendant la même période, des consultations ont été menées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avec des organisations de la société civile, des syndicats professionnels, des syndicats locaux et la Commission nationale pour l'emploi des femmes. En outre, une campagne de sensibilisation du public a été lancée pour mettre en avant les principaux aspects et avantages de cette réforme globale dans les médias classiques et dans les médias sociaux. Le processus d'approbation de la version définitive de la loi telle qu'amendée a été interrompu par la guerre à Gaza.

---

<sup>187</sup> Le taux de syndicalisation est la part de salariés membres d'un syndicat. Il s'exprime en pourcentage. Les membres de syndicats qui n'occupent pas un emploi salarié ne sont pas comptabilisés (travailleurs indépendants, chômeurs, retraités, etc.); OIT, «[Statistics on Union Membership](#)», base de données ILOSTAT.

<sup>188</sup> Estimations du BIT d'après les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, 2022-23.

<sup>189</sup> Ministère palestinien du Travail, Rapport annuel de 2023, 25 mars 2024 (document non publié), 6.

<sup>190</sup> Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), «[Talking Points for the Annual Meeting \(2024\) with the Fact-Finding Mission](#)» (document non publié), 4.

<sup>191</sup> D'après les données de la Banque mondiale, la situation financière et la viabilité à long terme du fonds de pension public se détériorent année après année. À la mi-2023, les arriérés de paiement au fonds de pension des fonctionnaires étaient estimés à quelque 3 milliards de dollars É.-U. (contre 2 milliards de dollars en 2022), ce qui exclut les régimes de pension des services de sécurité, pour lesquels aucune donnée n'est disponible; Banque mondiale, [Racing Against Time: World Bank Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee](#), sept. 2023, 7.

<sup>192</sup> Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS, 2023 (troisième trimestre).

- 148.** Le programme national de transferts monétaires est le principal régime de protection sociale non contributif dans le territoire palestinien occupé. Administré par le ministère du Développement social et financé par l'Union européenne (à hauteur de 50 pour cent)<sup>193</sup>, l'Autorité palestinienne (à hauteur de 45 pour cent) et la Banque mondiale (à hauteur de 5 pour cent), ce programme permettait, en octobre 2023, de venir en aide à quelque 115 000 ménages, dont près de la moitié à Gaza, les bénéficiaires recevant un versement trimestriel de 754 shekels<sup>194</sup>. Toutefois, en raison de la pression budgétaire et des retards dans le paiement des contributions des donateurs ces dernières années, les versements aux bénéficiaires étaient partiels et irréguliers<sup>195</sup>, suscitant de sérieux doutes quant à l'efficacité du programme à l'égard des catégories les plus pauvres de la population<sup>196</sup>. Depuis le 7 octobre, les versements aux bénéficiaires de Gaza ont été suspendus. La probabilité qu'une aide sociale soit de nouveau assurée à Gaza dépend de la fin de la guerre et de la suite des événements.
- 149.** Plusieurs institutions internationales, ONG et donateurs continuent de fournir une aide sociale sous différentes formes, notamment via des programmes destinés à mettre en place des filets de sécurité humanitaires. Bien qu'initialement conçus pour les situations d'urgence, nombre de ces programmes ont au fil du temps acquis une dimension structurelle<sup>197</sup>. Cette fragmentation de l'aide sociale en limite sérieusement l'efficacité<sup>198</sup>. Après le mois d'octobre 2023, un forum a été créé sous les auspices du ministère du Travail et avec l'appui de l'OIT pour coordonner, avec différents organismes internationaux d'aide humanitaire<sup>199</sup>, la fourniture d'une aide d'urgence aux travailleurs palestiniens de Gaza ayant trouvé refuge en Cisjordanie. Ce forum, qui compte notamment des représentants de la PGFTU, a conduit une évaluation des besoins et élaboré un plan d'action conjoint<sup>200</sup>.

## Promotion de l'emploi, compétences et entrepreneuriat: les financements baissent, les besoins augmentent

- 150.** La Stratégie nationale pour l'emploi 2021-2025 est la principale stratégie de coordination et de renforcement des mesures en faveur de l'emploi et des interventions sur le marché du travail dans le territoire palestinien occupé. La mission a été informée qu'il y avait peu de chance d'obtenir des fonds supplémentaires de la part des donateurs, car, depuis le 7 octobre 2023,

<sup>193</sup> Le mécanisme PEGASE de l'Union européenne appuie et finance les programmes de réforme de l'Autorité palestinienne. Il consiste notamment à fournir à la population palestinienne, par l'intermédiaire du Trésor de l'Autorité palestinienne, une assistance financière directe ciblée qui fait l'objet d'un contrôle rigoureux. Il s'agit d'un mécanisme ouvert à tous les donateurs, y compris ceux qui ne font pas partie de l'Union européenne.

<sup>194</sup> Ministère du Développement social, note à l'intention de la mission de l'OIT, 2024 (document non publié).

<sup>195</sup> Banque mondiale, *Racing Against Time*, 5.

<sup>196</sup> L'OIT estime que le programme touche seulement 44 pour cent des personnes en situation de grande pauvreté et un pourcentage encore plus faible des personnes vivant dans la pauvreté; Tareq Abuelhaj, Luca Pellerano et James Canonge, *Targeting by Proxy: An Assessment of Targeting Efficiency of the Proxy Means Test in the Occupied Palestinian Territory*, ILO technical paper, juin 2022.

<sup>197</sup> Les principaux programmes d'aide sociale sont ceux de l'UNRWA, qui apporte une assistance régulière à plus de 1 million de réfugiés palestiniens, et du Programme alimentaire mondial (PAM), qui en 2022 a fourni une aide en espèces et/ou en nature à quelque 70 000 ménages. OIT, *Synthesis of Recent Studies Related to the Social Protection-Cash Voucher Assistance (SPCVA) Nexus in the Occupied Palestinian Territory: Summary Report on Findings and Recommendations*, 2023, 1.

<sup>198</sup> OIT, *On the Road to Universal Social Protection: A Social Protection Floor Assessment in the Occupied Palestinian Territory*, oct. 2021, 8.

<sup>199</sup> Notamment l'OCHA, l'UNRWA et le PAM, ainsi que d'autres organisations humanitaires internationales ou locales.

<sup>200</sup> OIT, *Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés*, GB.349/POL/4(Rev.1), 29 oct. 2023.

L'Autorité palestinienne et la communauté internationale des donateurs avaient redirigé leurs financements vers l'aide humanitaire.

- 151.** Conformément à la Stratégie nationale pour l'emploi, le ministère du Travail a continué à appuyer l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), les projets créateurs d'emplois et les services d'accompagnement à la recherche d'emploi, afin d'aider les jeunes diplômés à s'insérer sur le marché du travail. En 2023, plus de 11 000 étudiants de Cisjordanie et de Gaza ont obtenu leur diplôme dans 140 centres d'EFTP, contre 9 000 en 2022. Le ministère du Travail a aussi participé à 90 projets prévoyant l'octroi de subventions en faveur de l'emploi indépendant, créé des possibilités d'emploi temporaire pour quelque 2 600 chômeurs et accompagné plus de 71 000 demandeurs d'emploi qui ont trouvé soit un emploi dans le secteur privé, soit une formation dans un centre d'EFTP. La structure organisationnelle du Conseil national de l'EFTP, créée en 2021 en application du décret-loi n° 4 pour coordonner la gestion de l'EFTP ainsi que les politiques et la réglementation en la matière, a été approuvée par le Conseil des ministres en 2023, peu avant que n'éclate la guerre à Gaza. Comme le soulignait déjà le précédent rapport du Directeur général, un cadre national des qualifications et un fonds national pour l'EFTP doivent être mis en place pour rendre ce type d'enseignement plus attrayant pour le personnel enseignant expérimenté, les étudiants et les entreprises <sup>201</sup>.
- 152.** En 2023, le Fonds palestinien pour l'emploi a continué de mettre en œuvre un large éventail de projets et de programmes destinés à favoriser la création d'emplois dans le territoire palestinien occupé. Ces projets, qui se sont développés et étendus ces dernières années du fait de l'augmentation notable des partenariats et des financements de donateurs, ont permis d'accorder des prêts à des entrepreneurs et de créer des possibilités de formation et d'emploi rémunéré temporaire pour les chômeurs. Plusieurs accords ont été signés lors de la réunion des partenaires organisée en février 2023 à Amman en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'emploi. En 2023, le Fonds a décaissé 622 prêts, créé plus de 5 000 emplois directs et organisé plus de 700 séances de formation <sup>202</sup>. Avant le 7 octobre, il était le principal relais de l'Autorité palestinienne pour la mise en œuvre des projets de création d'emplois à Gaza. L'ensemble de ses activités et projets à Gaza ont été réduits à néant à cause de la guerre. Le Fonds mène cependant toujours des activités en Cisjordanie, où il met en œuvre de nouvelles interventions d'urgence, notamment pour venir en aide aux travailleurs de Gaza se retrouvant boqués en Cisjordanie.
- 153.** L'Autorité monétaire palestinienne agit elle aussi en faveur de la création d'emplois et de l'entrepreneuriat, par l'intermédiaire de son programme de financement Istidama (durabilité), créé pendant la crise du COVID-19. Après que la guerre a éclaté en octobre 2023, elle a lancé un fonds «Istidama-Plus». Doté de 500 millions de shekels, ce nouveau fonds subventionne les projets existants touchés par la crise actuelle afin d'assurer la continuité des activités, d'éviter les licenciements et d'améliorer la formation. L'Autorité appuie aussi de nouveaux projets, notamment dans le secteur du commerce (45 pour cent des projets) ainsi que dans les secteurs manufacturier, des services, du tourisme, de la santé, de l'agriculture et des énergies renouvelables <sup>203</sup>.

<sup>201</sup> OIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.111/DG/APP, 2023, paragr. 137.

<sup>202</sup> Rapport soumis à la mission par le Fonds palestinien pour l'emploi (document non publié).

<sup>203</sup> Autorité monétaire palestinienne, note à l'intention de la mission de l'OIT, 2024 (document non publié).

- 154.** Les coopératives jouent un rôle important en matière de création d'emplois, qui est reconnu dans la Stratégie nationale pour l'emploi. À la mi-2023, 3 336 coopératives (39 979 membres) menaient des activités en Cisjordanie, et 94 (8 246 membres) étaient implantées à Gaza<sup>204</sup>. Selon l'Organisme de coordination des coopératives – l'organisme officiel chargé de suivre les activités des coopératives en Palestine – en Cisjordanie, depuis le début de la guerre, les coopératives font face à une augmentation des attaques et des atteintes aux biens commises par des colons et l'armée israélienne et, à Gaza, 80 pour cent des coopératives subissent les ravages de la guerre<sup>205</sup>. Depuis le 7 octobre, les coopératives sont mises à très rude épreuve, en particulier dans les secteurs du logement et de la pêche, et des interlocuteurs s'étant entretenus avec la mission depuis Rafah ont brossé un tableau très sombre des conditions de vie de leurs membres. Face à cette situation, le plan d'intervention d'urgence du ministère du Travail prévoit la fourniture d'une aide humanitaire – denrées alimentaires et aide médicale et financière – à 11 000 membres de coopératives en Cisjordanie et, si les conditions le permettent, à Gaza<sup>206</sup>.
- 155.** En octobre 2023, une Stratégie en faveur des coopératives 2024-2029 se fondant sur la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, a été établie dans le cadre d'un processus de consultation avec les parties prenantes de Cisjordanie et de Gaza, puis soumise au Cabinet du Premier ministre pour approbation. La refonte de la loi n° 20 de 2017 sur les coopératives et l'élaboration du règlement instituant deux organismes de promotion – le Fonds de développement des coopératives et l'Institut de développement des coopératives) sont toujours en suspens. La mission a été informée que les travaux préparatoires à la création du fonds et de l'institut avaient commencé, sur la base d'une évaluation des capacités nécessaires conduite en 2023<sup>207</sup>.

## Autonomiser les femmes dans un environnement peu propice

- 156.** Les femmes sur le marché du travail palestinien sont confrontées une précarité chronique. La discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail est courante, notamment du fait des stéréotypes de genre et des normes culturelles, et parce que la législation ne tient pas compte de la dimension femmes-hommes. Dans le secteur privé, les femmes gagnent en moyenne environ moitié moins que leurs homologues masculins. Dans le secteur public, elles gagnent en revanche la même chose que les hommes. Entre 2022 et 2023, le salaire moyen des femmes (secteurs public et privé confondus) a augmenté de 1,3 pour cent, passant de 105,6 à 107 shekels, alors que celui des hommes a augmenté de 5,3 pour cent, passant de 148,4 à 156,2 shekels<sup>208</sup>. La violence et le harcèlement contre les femmes risquent d'augmenter dans un contexte de guerre, d'occupation persistante et de difficultés économiques<sup>209</sup>.

<sup>204</sup> OIT, «Palestinian Cooperatives: Factsheet on Cooperatives in the Occupied Palestinian Territory», juin 2023.

<sup>205</sup> Autorité nationale palestinienne (Organisme de coordination des coopératives), «Report on the Violations Against Cooperative Associations by the Israeli Occupation», 29 mars 2024 (document non publié).

<sup>206</sup> Ministère palestinien du Travail, «Emergency Response Plan in Light of the War on the Gaza Strip», déc. 2023.

<sup>207</sup> Haliéus, «Cooperative Support Programme in the Occupied Palestinian territory: Technical Assistance for the Establishment of the Cooperative Development Institute (CDI) and the Cooperative Development Fund in the Occupied Palestinian Territories», 2023 (document non publié).

<sup>208</sup> Estimations du BIT d'après les données fournies par les enquêtes trimestrielles sur la main-d'œuvre du PCBS (troisième trimestre), 2022-23.

<sup>209</sup> ONU-Femmes, *Gender Alert: The Gendered Impact of the Crisis in Gaza*, janv. 2024; UNRWA, *Rapid Gender Analysis: Gendered Impacts of the October 2023 Escalation in Gaza*, oct. 2023.

- 157.** En septembre 2023, le Comité national pour l'équité salariale, organisme tripartite relevant du ministère des Affaires féminines et du ministère du Travail, a approuvé un plan d'action d'un an visant à promouvoir l'égalité de rémunération entre femmes et hommes et s'inspirant de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. Depuis le 7 octobre, le gouvernement a mis en place plusieurs projets pour faciliter l'accès des femmes de Cisjordanie à des prêts à taux zéro et celui des entreprises gérées ou détenues par des femmes à des crédits non remboursables, verser des transferts en espèces et fournir un hébergement aux femmes de Gaza ne pouvant pas quitter la Cisjordanie et remettre aux femmes au chômage une attestation de chômage leur permettant de bénéficier d'une assurance-santé gratuite <sup>210</sup>.
- 158.** L'harmonisation de la législation palestinienne avec les normes internationales du travail et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <sup>211</sup>, qui n'est pas encore juridiquement contraignante dans le territoire palestinien occupé <sup>212</sup>, a peu progressé. En 2023, les organisations de la société civile ont continué d'exprimer leur préoccupation au sujet de campagnes menées par des chefs tribaux et des groupes conservateurs contre cette convention <sup>213</sup>. Si la discrimination au sens de la convention n'est encore définie dans aucune loi, un amendement au décret-loi sur le service civil définissant et interdisant la discrimination à l'égard des femmes dans la fonction publique a été soumis au Président pour promulgation avant le début de la guerre; il est désormais en suspens. D'autres lois censées définir et interdire la discrimination à l'égard des femmes et sanctionner la violence et le harcèlement, telles que la loi sur la protection de la famille et les amendements au Code pénal et au Code du statut personnel, ainsi que la législation nationale visant à protéger les femmes et les filles contre la violence fondée sur le genre, demeurent à l'état de projet.
- 159.** Les 14 unités de la PGFTU chargées des plaintes ont enregistré de nombreux cas de violations des droits des femmes au travail dans le secteur privé de Cisjordanie, en particulier des cas de violence et de harcèlement, et fourni aux plaignantes des conseils juridiques <sup>214</sup>. Sur les 20 entreprises qui avaient adopté des codes de conduite sur la prévention de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail en 2022, huit ont organisé, à l'intention de leur personnel, des activités de formation suivant les principes énoncés dans la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019.

<sup>210</sup> Ministère des Affaires féminines, note à l'intention de la mission de l'OIT, 2024 (document non publié).

<sup>211</sup> Depuis 2018, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes recommande que:

Conformément à l'article premier et à l'article 2 de la Convention, l'État partie:

- a) Adopte sans délai une législation comprenant une définition détaillée de la discrimination à l'égard des femmes énonçant tous les motifs de discrimination interdits et englobant la discrimination directe et indirecte dans les sphères publique et privée;
- b) Veille à ce que le projet de code pénal de 2011, qui vise à interdire et à sanctionner la discrimination, soit révisé de sorte qu'il soit conforme à la Convention et comprenne des dispositions aux fins des mécanismes d'application et des sanctions appropriés.

*Observations finales concernant le rapport initial de l'État de Palestine*, 11 juillet 2018, paragr. 11.

<sup>212</sup> Depuis plusieurs années, le Comité se dit préoccupé par le fait que dans sa décision n° 4 (2017) du 19 novembre 2017, la Cour constitutionnelle a estimé que les instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ne primaient la législation nationale que dans la mesure où ils étaient conformes à l'identité nationale, religieuse et culturelle du peuple palestinien; *Observations finales concernant le rapport initial de l'État de Palestine*, 11 juillet 2018, paragr. 12.

<sup>213</sup> Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes, Forum d'ONG luttant contre la violence à l'égard des femmes (Al-Muntada) et Union générale des Palestiniennes, *NGO Follow-Up to the Parallel Report to the Initial Report of the State of Palestine Submitted to the Committee on Economic, Social and Cultural Rights*, 9.

<sup>214</sup> Entre mars et avril 2023, les unités de la PGFTU chargées des plaintes ont enregistré un total de 163 plaintes déposées par des femmes pour violence et harcèlement sur le lieu de travail, insuffisance des dispositions relatives à la sécurité et la santé au travail, mauvaises conditions de travail, non-respect du salaire minimum et absence de rémunération des congés de maladie.

L'Observatoire de l'égalité femmes-hommes et de la justice sociale crée en 2022 à l'université de Birzeit en vue de prévenir la violence fondée sur le genre et de susciter une plus grande prise de conscience à ce sujet a interrompu ses activités le 7 octobre, et les cours ont maintenant lieu en ligne en raison des restrictions de déplacements.

- 160.** Les femmes restent sous-représentées dans la prise de décisions. Quatre des 23 ministères du gouvernement ayant prêté serment le 28 mars 2024 sont dirigés par des femmes <sup>215</sup> – elles étaient que trois dans les deux gouvernements précédents. À la mi-2023, la FPCCIA a élu un conseil d'administration exclusivement composé d'hommes, et moins de deux pour cent des membres de son assemblée générale étaient des femmes. En 2023, la PGFTU a formulé une stratégie pour l'égalité de genre (2023-2028) qui vise à renforcer la place des femmes syndicalistes dans les syndicats sectoriels, les organes décisionnels et les postes de direction.

## Travail des enfants: un phénomène de faible ampleur en Cisjordanie, une source de graves préoccupations à Gaza

- 161.** La loi sur le travail interdit le travail des enfants de moins de 15 ans, ainsi que les travaux dangereux et les horaires de travail prolongés pour les enfants de moins de 18 ans. Les données du PCBS pour le troisième trimestre de 2023 montrent que le travail des enfants concerne 1,3 pour cent des enfants de 10 à 14 ans. Comme indiqué dans de précédents rapports du Directeur général, c'est dans les petites entreprises familiales et parmi les vendeurs de rue informels que le travail des enfants semble être le plus répandu. On estime que, également au troisième trimestre de 2023, 6,4 pour cent des jeunes gens de 15 à 17 ans ont effectué des travaux dangereux. À Gaza, entre 2022 et le troisième trimestre de 2023, le travail des enfants âgés de 10 à 14 ans a augmenté de plus d'un tiers, et le nombre d'enfants concernés est passé de 1 592 à 2 184, tandis que celui des jeunes gens de 15 à 17 ans effectuant des travaux dangereux a plus que doublé, passant de 2 370 à 4 784. L'augmentation a été moins importante en Cisjordanie. Au cours de l'année 2023, le ministre du Travail a formé ses inspecteurs du travail, mené des campagnes de sensibilisation et organisé des inspections ciblées qui ont permis de soustraire 40 enfants au travail. En avril 2023, le ministère du Développement social a publié des directives techniques pour la gestion des affaires relatives à la protection de l'enfance <sup>216</sup>. Cependant, la version actualisée du système national d'orientation pour la protection de l'enfance destinée à rendre les services de protection de l'enfance plus accessibles aux enfants victimes de violence, de maltraitance, de négligence ou d'exploitation n'a toujours pas été approuvée par le Conseil des ministres.
- 162.** À Gaza, les enfants paient un lourd tribut depuis le début de la guerre. Selon Save the Children, au début du mois d'avril 2024, 13 800 avaient été tués à Gaza et plus de 12 000 avaient été blessés. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en décembre 2023, au moins 1 000 enfants avaient été amputés d'une jambe ou des deux jambes <sup>217</sup>. Comme on pouvait s'y attendre, la guerre a accru le risque de recours au travail des enfants. Des données datant d'avril 2024 révèlent qu'environ 625 000 étudiants n'ont pas accès à l'éducation et que plus de 80 pour cent des établissements d'enseignement ont été endommagés, ceux qui n'ont pas été

<sup>215</sup> <http://www.palestinecabinet.gov.ps/portal/Government/index>, consulté le 26 avril 2024.

<sup>216</sup> Ministère du Développement social, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Terre des Hommes, «Strengthening the Child Protection National System in the State of Palestine: MoSD, UNICEF & TdH Launch the Technical Guidelines for Case Management to Protect Children», 16 avril 2024.

<sup>217</sup> Save the Children, «Gaza: Over 2% of Gaza's Child Population Killed or Injured in Six Months Of War», 4 avril 2024.

complètement détruits servant d'abri pour les déplacés internes <sup>218</sup>. Environ 17 000 enfants sont non accompagnés ou ont été séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs <sup>219</sup>. Les conflits armés passés à Gaza ont montré que les enfants étaient exposés au recrutement dans des groupes armés, notamment en tant qu'informateurs ou messagers, et qu'ils étaient donc en grand danger <sup>220</sup>. Des interlocuteurs ont dit des rues de Rafah qu'elles étaient «envahies d'enfants» qui passaient des heures à chercher nourriture et eau potable, à attendre la livraison d'aide d'humanitaire et à faire du troc.

## Personnes en situation de handicap: la guerre a mis un coup d'arrêt aux réformes de la protection sociale et de la législation

- 163.** Avant la guerre, quelque 115 000 personnes (2,1 pour cent de la population palestinienne) avaient une forme de handicap physique ou mental; près de la moitié d'entre elles (55 538) se trouvaient à Gaza <sup>221</sup>. Ces chiffres ont probablement beaucoup augmenté à cause de la guerre. Les personnes en situation de handicap se heurtent à plus d'obstacles que les autres pour accéder à l'assistance humanitaire en temps de conflit <sup>222</sup>. En 2022, malgré les efforts déployés pour développer l'EFTP pour les personnes en situation de handicap <sup>223</sup>, leur taux d'activité restait très bas (12,6 pour cent, contre 46 pour cent pour les personnes sans handicap) <sup>224</sup>. Elles ont de plus en plus de difficultés à bénéficier de possibilités d'emploi et de formation en raison des restrictions de déplacement, du fait que les lieux de travail sont inaccessibles ou inadaptés et d'une application peu rigoureuse de la législation. Ainsi, bien que la loi du travail fasse obligation aux employeurs de procéder à des « aménagements raisonnables » pour les personnes en situation de handicap, le contrôle du respect de cette exigence n'est pas prévu dans la réglementation. Les modifications de la loi n° 4 de 1999 sur les droits des personnes handicapées n'ont pas encore été approuvées par le Cabinet, et la politique nationale sur les droits des personnes en situation de handicap est à l'état de projet depuis 2020.
- 164.** En 2023, le ministère du Développement social a commencé à élaborer une nouvelle stratégie pour le développement social pour la période 2024-2029 et une stratégie nationale pluridimensionnelle de réduction de la pauvreté (2024-2027), toutes deux fortement axées sur l'assistance sociale et l'autonomisation économique des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Toutefois, les travaux ont été interrompus après le 7 octobre, afin de donner la priorité à la conception d'un plan d'intervention d'urgence devant bénéficier à 1,2 million de personnes (200 000 familles) déplacées à l'intérieur de Gaza <sup>225</sup>. Avant le 7 octobre, le ministère avait également approuvé une modification du programme national palestinien de transferts en espèces afin que, en sus de l'aide en espèces destinée aux ménages pauvres, des prestations sociales spéciales soient versées à quelque 20 000 personnes souffrant d'un handicap

<sup>218</sup> OCHA, «Hostilities in the Gaza Strip and Israel – Reported Humanitarian Impact», 5 avril 2024.

<sup>219</sup> UNICEF, «Escalation Humanitarian Situation Report No. 21 (Reporting Period: 7 to 20 March 2024)», 29 mars 2024, 4-5.

<sup>220</sup> Defense for Children International Palestine, «Child Recruitment», sans date; Comité international de la Croix-Rouge, «Children», sans date.

<sup>221</sup> PCBS, «Press Release on the Occasion of the International Day of Persons with Disabilities», 3 déc. 2023.

<sup>222</sup> ACAPS, *Palestine: Impact of the Conflict on People with Disabilities in the Gaza Strip*, 14 fév. 2024.

<sup>223</sup> Association pour l'autonomie des personnes handicapées, *Parallel Report to the Committee on Economic, Social and Cultural Rights on the Initial Report Submitted by the State of Palestine under Article 16 and 17 of the Covenant, Due in 2016 (74 Session)*, 28 août 2023

<sup>224</sup> ILOSTAT, séries de microdonnées harmonisées.

<sup>225</sup> Ministère palestinien du Développement social, «Emergency Response Plan to Provide Basic Urgent Needs in Light of the Israeli War on the Gaza Strip», octobre 2023 (document non publié).

lourd et à 14 000 personnes de plus de 65 ans <sup>226</sup>. Ces deux nouvelles prestations s'appuient sur une collecte globale de données nationales réalisée en 2022-23 qui a permis d'actualiser les informations relatives aux personnes susceptibles de bénéficier d'une assistance sociale. Elles devraient commencer à être versées aux bénéficiaires en Cisjordanie à compter d'avril 2024 <sup>227</sup>, mais on ne sait pas encore quand ni comment elles pourront l'être à ceux de Gaza. En 2023, l'Autorité monétaire palestinienne et le Fonds palestinien pour l'emploi ont également favorisé l'autonomisation économique des personnes en situation de handicap au moyen de subventions et de prêts à taux réduit visant à encourager l'entrepreneuriat <sup>228</sup>.

---

<sup>226</sup> Ces deux prestations marquent un tournant en matière d'aide sociale, qui ne consiste plus à cibler les personnes pauvres mais suit une approche globale fondée sur les droits.

<sup>227</sup> OIT, *Rapport sur les activités liées à la crise menées par l'OIT dans le territoire palestinien occupé*, GB.350/POL/4(Rev.1), mars 2024, paragr. 32.

<sup>228</sup> Conseil économique et social de l'ONU, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, «Réponse de l'État de Palestine à la liste de points concernant son rapport initial», 3 avril 2023, paragr. 97.

## ► Chapitre 5. Les travailleurs du Golan syrien occupé

---

- 165.** Le Golan syrien est occupé par Israël depuis la guerre de 1967 et a été annexé en 1981. Depuis que la guerre a éclaté à Gaza l'an dernier, le Golan syrien occupé a été happé par l'escalade des hostilités dans la région et s'est notamment trouvé pris dans des échanges de tirs quasi quotidiens entre Israël et le Hezbollah <sup>229</sup> et de multiples incidents opposant Israël à des groupes armés situés en République arabe syrienne <sup>230</sup>. D'après les informations fournies à la mission, des salves de tirs et des sirènes se font souvent entendre dans les villes et villages syriens du Golan occupé.
- 166.** Dans sa résolution 497 (1981), le Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le Golan syrien occupé était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international, et a exigé qu'Israël rapporte sa décision. Les termes de cette résolution ont été réaffirmés dans des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question, dont la dernière exhorte encore Israël à renoncer à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan syrien occupé et, en particulier, de renoncer à y établir des implantations <sup>231</sup>.
- 167.** Pourtant, au mépris du droit international, la colonisation du Golan syrien occupé se poursuit. Le nombre de colons a augmenté, modifiant progressivement le tissu démographique du territoire. Comme le Directeur général l'indiquait dans de précédents rapports, le gouvernement d'Israël a annoncé en 2021 qu'il comptait doubler le nombre de colons à l'horizon 2027 et faire passer le nombre de colonies de 34 à 36. À la 55<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme (mars 2024), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que le nombre de colonies était désormais de 35 et que les activités commerciales approuvées dans la zone risquaient de limiter l'accès des citoyens syriens du Golan aux terres et aux ressources en eau <sup>232</sup>. Dans ses précédents rapports, le Directeur général s'était lui aussi fait l'écho des griefs que les citoyens syriens du Golan expriment de longue date concernant l'accès à la terre, aux ressources en eau et à des permis de construction.
- 168.** Début 2023, le Golan syrien occupé comptait 55 100 personnes <sup>233</sup>. Ce chiffre total comprend 25 800 colons israéliens et 27 200 Syriens <sup>234</sup>. À titre de comparaison, ce territoire comptait 24 000 colons et 26 900 Syriens l'année précédente. En outre, dans son rapport de l'an dernier, le Directeur général faisait observer que les jeunes Syriens étaient de plus en plus nombreux à accepter la nationalité israélienne, principalement en raison des facilités qu'une telle naturalisation offrait pour les voyages et l'accès à des possibilités ou à des bourses d'enseignement. D'après les récits de certains interlocuteurs, qui ont été corroborés par des

---

<sup>229</sup> Agence France-Presse, «[Hezbollah Says Launches Rocket Salvo at Israeli-Occupied Golan](#)», *Al-Monitor*, 9 fév. 2024.

<sup>230</sup> Emanuel Fabian, «[Rocket Fired from Syria at Golan Heights; IDF Responds with Shelling](#)», *Times of Israel*, 30 janv. 2024.

<sup>231</sup> Assemblée générale des Nations Unies, résolution 78/77 intitulée «[Le Golan syrien occupé](#)», adoptée par l'Assemblée générale le 7 déc. 2023, paragr. 2.

<sup>232</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, «[Territoire palestinien occupé: rapport sur les colonies et le Golan syrien occupé](#)», déclaration prononcée par Nada Al-Nashif, Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, lors de la 55<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, 26 mars 2024.

<sup>233</sup> Bureau central de statistique israélien (CBS), «[Population – Statistical Abstract of Israel 2023 – No. 74](#)», 2 août 2023.

<sup>234</sup> Aux fins de l'analyse des données, la catégorie «Arabes» utilisée dans les statistiques démographiques désigne les citoyens syriens du Golan.

médias israéliens, cette tendance s'est accélérée à cause de la guerre entre le Hamas et Israël, les jeunes en question venant souvent gonfler les rangs des forces de sécurité et de police locales <sup>235</sup>.

- 169.** En 2023, la main-d'œuvre syrienne du Golan occupé comptait 9 500 travailleurs, et les taux d'activité et de chômage s'élevaient à 46,3 et 5,6 pour cent, respectivement <sup>236</sup>. Par comparaison, le taux d'activité dans le district nord d'Israël, qui comprend le Golan, est plus élevé (58,7 pour cent) et le taux de chômage, plus faible (4,2 pour cent) <sup>237</sup>. Le taux d'activité des hommes syriens (58,9 pour cent) est presque deux fois supérieur à celui des femmes (31,1 pour cent). Plus de 90 pour cent des femmes sont salariées, généralement dans l'éducation et la santé ou comme travailleuses sociales, tandis que les hommes travaillent majoritairement dans le secteur de la construction (qui totalise près d'un quart des emplois). Le secteur de la construction est suivi par le secteur manufacturier (12 pour cent), le commerce de gros et de détail (9 pour cent), les activités d'hébergement et de restauration (8 pour cent) et les activités professionnelles, scientifiques et techniques (8 pour cent). En ce qui concerne les hommes syriens, l'emploi salarié représente 81 pour cent de l'emploi total, les 19 pour cent restant étant travailleurs indépendants ou employeurs.
- 170.** Malgré la persistance de préoccupations et d'obstacles juridiques, la construction de 23 éoliennes a débuté près des villes de Majdal Shams et Masadeh en juin 2023. Les travaux ont entraîné des manifestations de la communauté syrienne ainsi que des heurts entre manifestants et forces de l'ordre. Opposée à la construction de ces éoliennes, la communauté affirme qu'elles vont sensiblement modifier le paysage agricole de la zone et empêcher les activités agricoles et l'accès aux vergers, qu'elle considère comme un élément important de l'identité syrienne <sup>238</sup>. À la suite des manifestations, la construction des éoliennes a été suspendue et n'a pas encore repris <sup>239</sup>.
- 171.** Ces dernières années, le tourisme est devenu de plus en plus important pour la subsistance des villages syriens du Golan occupé; or la mission a appris que, à la suite des affrontements entre la communauté et la police concernant la construction des éoliennes, le tourisme avait décliné et était depuis quasiment à l'arrêt, du fait de l'escalade des hostilités dans la région. En particulier, les affrontements ont eu de lourdes conséquences sur le nombre de visiteurs en mars 2024 pendant la saison de la récolte des cerises, un événement très important pour les communautés locales, qui ont donc perdu des moyens de subsistance. Le point de passage de Quneitra est toujours fermé, ce qui rend impossible tout commerce avec la République arabe syrienne.

<sup>235</sup> Adi Hashmonai, «[Since the Hamas Massacre, Golan Heights Druze Speed Toward "Israelization"](#)», *Haaretz*, 23 nov. 2023.

<sup>236</sup> CBS, données sur le Golan de l'enquête israélienne sur la main-d'œuvre, telles que le CBS les a communiquées à la mission par courrier électronique le 24 mars 2024.

<sup>237</sup> CBS, «[Labour Market – Statistical Abstract of Israel 2023 – No. 74](#)», 22 août 2023.

<sup>238</sup> Adi Hashmonai *et al.*, «[Israeli Police Fire Rubber Bullets, Stun Grenades at Druze Protesters in Golan Heights](#)», *Haaretz*, 21 juin 2023.

<sup>239</sup> *Times of Israel*, «[Netanyahu Announces Brief Pause to Wind Turbine Construction in Golan Heights](#)», 25 juin 2023.

## ► Observations finales et recommandations

---

- 172.** À la date de rédaction du présent rapport, la situation humanitaire dans la bande de Gaza reste catastrophique. Les pertes en vies humaines sont incommensurables et les souffrances, indescriptibles. Les travailleurs, les employeurs et leurs familles ont été déplacés et sont sans abri. Les lieux de travail sont en ruines. Les rares emplois qui existaient à Gaza avant la guerre n'existent plus. L'économie et le marché du travail se sont effondrés.
- 173.** La tragédie de Gaza produit une onde de choc sur toute la Cisjordanie, qui en subit lourdement les répercussions. L'économie est plongée dans une crise profonde, le PIB chute rapidement et les entreprises réduisent leur activité voire ferment tout simplement leurs portes. Plus de 200 000 emplois ont été perdus en l'espace de quelques mois. L'emploi des Palestiniens en Israël, dont dépendait la survie de centaines de milliers de ménages, est pour l'essentiel au point mort. L'avenir s'annonce sombre.
- 174.** En outre, l'occupation a continué de resserrer son étau sur la Cisjordanie. Au fil des ans, les colonies – qui sont illicites en droit international – n'ont cessé de gagner du terrain. Les violences commises par des colons sont en hausse. Les incursions militaires dans les villes et villages palestiniens, et l'établissement de points de contrôle aux alentours, sont désormais monnaie courante. Dans les mois qui ont suivi octobre 2023, Israël a restreint de plus en plus l'accès des travailleurs et des employeurs palestiniens à leurs lieux de travail ainsi que la liberté de circulation dans le territoire occupé de manière générale.
- 175.** Les travailleurs ont peu de planches de salut. La protection sociale est largement inaccessible pour ceux du secteur privé. Les travailleurs du secteur public n'ont pas reçu l'intégralité de leur salaire depuis des années. Des initiatives politiques importantes de l'Autorité palestinienne, telles que les réformes du droit du travail et de la sécurité sociale, sont une nouvelle fois paralysées.
- 176.** Au sein de la communauté internationale, un nouvel élan semble se manifester en faveur de la solution faisant coexister deux États, ce dont il y a tout lieu de se réjouir. La paix est possible, mais restera hors de portée s'il n'est pas mis fin à l'occupation et si la communauté internationale n'apporte pas son concours. L'urgence est aujourd'hui de favoriser les initiatives qui permettront de progresser vers la création d'un État palestinien pleinement indépendant, viable et souverain, conformément aux résolutions de l'ONU. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour que les travailleurs palestiniens puissent recouvrer toute leur dignité.
- 177.** Dans ce contexte, il convient de rappeler les engagements solennels inscrits dans la Déclaration de Philadelphie, qui a été adoptée il y a quatre-vingts ans, alors que la guerre faisait rage: tous les êtres humains ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales, et la réalisation des conditions permettant d'aboutir à ce résultat doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale. Ces principes ne souffrent aucune concession.
- 178.** En l'occurrence, les priorités sont claires. Il faut avant tout que les attaques, la violence et les effusions de sang cessent, tant à Gaza qu'en Cisjordanie. Il faut aussi remédier immédiatement aux conditions qui menacent la vie des Palestiniens à Gaza. Une aide humanitaire suffisante doit être fournie sans relâche, et être facilitée par un libre accès aux territoires concernés. Comme en témoignent les appels éclairs lancés récemment par des organismes des Nations Unies, outre les foules en détresse à Gaza, près d'un demi-million de Palestiniens en Cisjordanie a besoin d'une assistance humanitaire. Nombre d'entre eux sont au chômage et n'ont aucune source de revenu.

- 179.** En même temps, il importe de jeter les bases d'une relance solide, en partenariat avec le système des Nations Unies et en faisant jouer le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. Comme nous l'ont enseigné les précédentes crises et situations d'urgence, l'aide humanitaire doit aller de pair avec la préparation du relèvement et de la reconstruction. Dans sa recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, l'OIT a indiqué en termes généraux comment la création d'emplois et le travail décent devaient être au premier plan des mesures de relance, et en quoi ils étaient porteurs de paix et de résilience. La recommandation nous rappelle également la nécessité de garantir d'emblée le respect de tous les droits humains, y compris les droits des travailleurs.
- 180.** Compte tenu des conclusions formulées dans le présent rapport, et dans le droit fil de l'approche stratégique multidimensionnelle décrite dans la recommandation n° 205, le soutien à apporter au monde du travail palestinien lors de la phase de relèvement et de reconstruction devrait porter en priorité sur les axes suivants.
- 181.** Il est fondamental de planifier un relèvement rapide, créateur d'emplois et fondé sur les droits, alors même que l'action humanitaire suit toujours son cours. Lorsque la situation sur le terrain le permettra, et dès que possible, les premières démarches entreprises pour assurer un relèvement rapide, des moyens de subsistance et des revenus devront être consolidées au moyen de mesures immédiates pour l'emploi et la protection sociale, conformément au programme d'intervention d'urgence de l'OIT en faveur du territoire palestinien occupé. Les interventions de crise doivent clairement s'inscrire dans une perspective d'égalité entre femmes et hommes. Il faudrait stimuler la relance de l'économie locale pour favoriser la création de possibilités d'emploi et de travail décent ainsi que l'intégration socio-économique. Cela signifie que toutes les Palestiniennes et tous les Palestiniens doivent bénéficier, dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, d'un accès libre et sûr à leurs lieux de travail, terres et autres ressources productives.
- 182.** La création d'emplois doit être au cœur de l'action menée pour reconstruire les infrastructures et rétablir les services essentiels, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. À la lumière de l'expérience, des compétences et des bonnes pratiques développées à l'échelle mondiale, il faudrait concevoir des infrastructures à forte intensité d'emploi ou des programmes «travail contre rémunération» qui s'appliquent à un large éventail de secteurs et assurent un revenu à court terme et des conditions de travail décentes aux travailleurs, aussi bien pendant qu'après la crise.
- 183.** Le secteur privé, et les petites et moyennes entreprises en particulier, peuvent jouer un rôle clé dans le cadre de ces efforts et contribuer ainsi à la relance de l'entrepreneuriat privé. Dans ce contexte, la fourniture d'un soutien rapide à la production agro-alimentaire, largement détruite pendant la guerre, permettrait de favoriser à la fois l'emploi et la sécurité alimentaire. Pour que des moyens de subsistance puissent à nouveau être tirés de l'agriculture, de la pêche et de la chaîne de valeur alimentaire, il faudrait développer l'accès aux intrants agricoles, aux services de vulgarisation et aux financements.
- 184.** En parallèle, des programmes de protection sociale non contributifs, comprenant par exemple des transferts monétaires, devront être développés sans attendre pour fournir un soutien vital aux groupes de population et aux individus particulièrement touchés par la guerre. Il peut s'agir entre autres des travailleurs en situation de handicap et des enfants ou des femmes qui se retrouvent chefs de famille, dont le nombre a connu une croissance exponentielle en raison des hostilités. Les programmes d'aide par des transferts monétaires devront être dotés de ressources financières suffisantes. L'Autorité palestinienne devrait disposer d'une marge budgétaire adéquate pour pouvoir les administrer. Une clé du succès sera le soutien budgétaire, sous la

forme d'un appui financier accru de la part des donateurs et de la restitution de l'intégralité des recettes douanières palestiniennes qui sont perçues par Israël. L'assistance sociale devrait être fournie par l'intermédiaire du Programme national palestinien de transferts monétaires, afin d'éviter une fragmentation plus grande encore du socle de protection sociale.

- 185.** De manière générale, il importera d'utiliser et de renforcer les institutions nationales existantes dès le tout début de la phase de relèvement, au lieu d'établir des dispositifs parallèles. Les institutions du marché du travail, telles que les services publics de l'emploi et le Fonds palestinien pour l'emploi, auront besoin d'investissements et d'une aide à la planification pour pouvoir agir efficacement au service d'un relèvement créateur d'emplois et fondé sur les droits. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont un rôle vital à jouer dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des mesures destinées à favoriser le relèvement et la résilience. Une priorité devrait consister à créer un environnement propice au rétablissement et au renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs à Gaza, ainsi qu'en Cisjordanie, afin de bâtir la relance sur une assise tripartite solide.
- 186.** L'élimination des perspectives en matière d'éducation et d'emploi conduit à une érosion du capital humain, qui commande également de prêter attention au développement des compétences pendant la phase de relèvement. Il faudrait réexaminer la stratégie nationale pour l'emploi (2021-2025) pour répondre aux besoins du marché du travail palestinien, qui ont beaucoup changé du fait de la dévastation de Gaza et de ses conséquences sur la Cisjordanie; cela nécessite un soutien suffisant de la part des donateurs. Dans ce contexte, les dispositifs et projets promouvant l'entrepreneuriat, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que les coopératives, devraient être réactivés. Le réexamen à mener devrait aussi viser à renforcer la base productive de l'économie palestinienne, notamment par la diversification et des investissements dans des secteurs stratégiques en vue de stimuler l'emploi tout en réduisant la dépendance à l'égard du marché du travail israélien, qui demeure pour l'heure excessive.
- 187.** L'élaboration de politiques ne devrait pas être différée plus longtemps. Le temps presse. Il faut repenser les politiques pour répondre à des besoins radicalement différents en faisant preuve d'agilité et en fixant des objectifs. Il peut certes sembler difficile d'engager de grandes actions dans un contexte de crise et de relèvement, mais il est urgent d'étendre la sécurité sociale pour placer les travailleurs du secteur privé sous sa protection. Nombre de pays de par le monde ont lancé des initiatives concernant la sécurité sociale alors qu'ils étaient en pleine crise. La réforme de la loi palestinienne sur la sécurité sociale était presque achevée en octobre 2023. Elle devrait être menée à bien sans attendre et une Caisse palestinienne de sécurité sociale devrait être rétablie afin de combler une lacune vitale pour la protection des travailleurs. Dans le même ordre d'idées, l'Autorité palestinienne et Israël doivent reprendre leurs pourparlers au sujet du transfert, par les autorités israéliennes, des cotisations de sécurité sociale qu'elles perçoivent depuis des dizaines d'années auprès des Palestiniens travaillant en Israël, transfert qui était prévu dans le Protocole de Paris de 1994.
- 188.** Enfin, Israël devrait envisager de rouvrir son marché du travail aux travailleurs palestiniens. Si la situation est bien gérée, elle profitera aux deux parties. Il faut retisser des liens de confiance. Une occasion s'offre aussi de réformer le régime des permis de travail afin d'assurer des possibilités de travail décent et le plein respect des droits des travailleurs, notamment en luttant contre l'exploitation pratiquée par des courtiers, en garantissant un meilleur accès aux lieux de travail et en améliorant la sécurité et la santé au travail.
- 189.** L'OIT réaffirme sa volonté de travailler avec tous les protagonistes, de manière tripartite, afin de faciliter et de favoriser la concrétisation du travail décent et de la justice sociale, au bénéfice de tous les travailleurs des territoires arabes occupés.

## ► Annexe: Liste des interlocuteurs

---

### Autorité palestinienne et autres institutions publiques

#### Ministère du Travail

Nasri Abujaish, (ancien) ministre  
Buthaina Salem, directrice générale, questions juridiques  
Abdel Kareem Mardawi, directeur général, emploi externe  
Dana Ismail, conseillère du ministre  
Ali Sawi, secrétaire adjoint, affaires de l'emploi et de la formation professionnelle

#### Ministère des Affaires étrangères

Omar Awadallah, ambassadeur, affaires multilatérales, chef du Département chargé des relations avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées

#### Ministère du Développement social

Ahmed Majdalani, (ancien) ministre

#### Ministère des Affaires féminines

Amal Hamad, (ancienne) ministre  
Hanna Nakhleh, conseiller du ministre  
Ismaeel Hammad, conseiller juridique du ministre  
Sami Sehmail, directeur général par intérim, protocole

#### Autorité monétaire palestinienne

Feras Milhem, gouverneur  
Mohamad Attallah, responsable de la recherche

#### Bureau central palestinien de statistique (PCBS)

Ola Awad, ministre, présidente du PCBS  
Amina Khasib, directrice de la comptabilité nationale  
Suha Kana'an, directrice du Département de la statistique du travail  
Ahmad Omar, directeur du Département de l'analyse et de la prévision

#### Commission nationale pour l'emploi des femmes

Lama Awwad, cheffe de l'Unité de l'égalité femmes-hommes, ministère du Travail  
Abeer Al Barghouti, secrétaire, Unité de l'égalité femmes-hommes, ministère du Travail  
Maha Hamdan Yasin, chercheuse spécialiste des questions sociales, ministère du Travail

Anwar Ladadwah, spécialiste de l'administration, ministère du Travail

Nada Abu Njeila, responsable de l'intégration et du développement, Unité de l'égalité femmes-hommes, cabinet du Premier ministre

Rana Al Asi, cheffe de l'Unité du suivi et de l'audit, Cabinet du Premier ministre

Asma Khayat, cheffe de l'Unité de l'égalité femmes-hommes, ministère des Finances

Asma Al Kilani, cheffe de l'Unité de l'égalité femmes-hommes, ministère de la Culture

Amal Shihadeh, cheffe de l'Unité de l'intégration de l'égalité femmes-hommes et du développement, ministère de l'Économie nationale

Khitam Hamayel, cheffe de l'Unité de l'égalité femmes-hommes, ministère de l'Agriculture

Taghreed Anati, cheffe de l'Unité de l'égalité femmes-hommes, ministère des Travaux publics et du Logement

Heba Jebat, cheffe de l'Unité de l'égalité femmes-hommes, ministère du Développement social

Hiba Assaf, cheffe de l'Unité de l'enfance et de l'égalité femmes-hommes, ministère de l'Information

Naela Odeh, éducatrice de terrain, Société des travailleuses palestiniennes pour le développement

Ibtisam Zaidan, membre du conseil d'administration, Centre des questions féminines

Lina Ghaith, coordonnatrice de projet, Centre d'études sur les femmes

Carine Metz Abu Hmeid, coordonnatrice des projets et des relations extérieures, Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs

Mahdi Manasrah, spécialiste de la politique publique, Initiative palestinienne pour la promotion du dialogue mondial et de la démocratie (Miftah)

Nibal Abu Hejleh, cheffe du Département des prêts et du financement, Fonds palestinien pour l'emploi

Reema Al Ashkar, directrice du Département du suivi et de l'évaluation dans une perspective d'égalité femmes-hommes, Conseil général du personnel

Randa Abedrabbo, directrice de l'Union des associations coopératives d'épargne et de crédit

Rinad Musleh, directrice exécutive du Forum des femmes d'affaires

Amal Khreisha, directrice de la Société des travailleuses palestiniennes pour le développement

Rawan Obeid, spécialiste de la défense des droits humains, Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes

Samah Makhlof, cheffe de l'Unité des politiques et de la planification, Organisme de coordination des coopératives

Majdi Merei, secrétaire général de l'Union générale palestinienne des personnes handicapées

Khawla Al Azraq, coordonnatrice du comité économique, Union générale des femmes palestiniennes

Samira Hulaileh, membre du conseil d'administration, Fédération palestinienne du papier

Sumaia Al Namoura, secrétaire de la PGFTU à Dura, membre du secrétariat général

## Organisations palestiniennes de travailleurs et d'employeurs

### Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), Naplouse

Shaher Sae'd, secrétaire général

Ashraf Al-Awar, ancien trésorier de la PGFTU, à partir du 31 mars 2024 ministre des Affaires de Jérusalem, Autorité palestinienne

Saher Sarsour, responsable du Syndicat des travailleurs du bois et du bâtiment, membre du secrétariat général

Khaled Baraket, chef de l'Unité des salaires minimums, membre du secrétariat général

### Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), Gaza

Salameh Abu Zeiter, responsable du Syndicat général des services de santé, membre du secrétariat général

Wael Khalaf, responsable adjoint du Syndicat des employés du secteur public, membre du secrétariat général

Eatimad Abu Jalalh, présidente de la commission des femmes, cheffe de l'Unité de l'égalité femmes-hommes, responsable du Syndicat du textile

Ibrahim Abu Gaida, responsable du Syndicat de l'hôtellerie et de la restauration, membre du secrétariat général

### Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), Ramallah

Abdo Idrees, président du conseil d'administration, président de la chambre d'Hébron

Jamal Jawabreh, secrétaire général

#### ***Chambre de Ramallah***

Abdel El Ghani Al Attari, président

#### ***Chambre de Naplouse***

Samih Al Masri, président

#### ***Chambre de Bethléem***

Samir Hazboun, président

### Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), Gaza

#### ***Chambre de Gaza***

Aed Abu Ramadan, président et vice-président du conseil d'administration

#### ***Chambre de Gaza-Nord***

Bahaa Al Amawi, secrétaire

**Chambre de Khan Younis**

Mohammad Abu Taha, secrétaire

**Chambre de Rafah**

Abdallah Al Satari, président

**Organisations de la société civile palestinienne et autres parties prenantes****Al Haq, Ramallah**

Shawan Jabarin, directeur général

Tahseen Elayyan, juriste principal

Zaid Shuaibi, coordonnateur de la recherche sur le terrain

Sujood Shihadeh, spécialiste de la saisie de données

**Centre Al Mezan des droits de l'homme, Gaza**

Sameer Zaqout, directeur adjoint

**Coopérative de pêcheurs Al-Tawfeek, Gaza**

Ahmad El Ejla, directeur

**Union des coopératives, Gaza**

Emad Abu El Jedyan, membre

**Commission indépendante des droits de l'homme, Ramallah**

Ammar Dwaik, directeur général

**Centre palestinien pour les droits de l'homme, Gaza**

Hamdi Shaqura, directeur adjoint

Basel Alsourani, spécialiste des actions internationales de sensibilisation

Ayman Lubbad, spécialiste de la recherche

**Centre palestinien de recherche sur les politiques et les enquêtes, Ramallah**

Khalil Shikaki, directeur

**Fonds palestinien pour l'emploi, Gaza**

Mohamad Abu Zeiter, vice-président – Gaza

Madlain Abu Sharkh, responsable de la collecte de fonds et de la conception des programmes – Gaza

Ramadan Abu Luli, coordonnateur de projet – Gaza

Majd Ishtawi, coordonnatrice de projet – Cisjordanie

### **Forum palestinien pour les études israéliennes (MADAR), Ramallah**

Walid Habbas, chercheur

### **Société palestinienne de secours médical**

Mustafa Barghouthi, président de la Société palestinienne de secours médical et secrétaire général de l'Initiative nationale palestinienne

### **Réseau d'ONG palestiniennes, Gaza**

Amjad Al Shawa, directeur

### **Incubateur technologique de la faculté des sciences appliquées, Gaza**

Mohammed Alafifi, chargé de la collecte de fonds et des relations internationales

Ahmed Aldahdooh, enseignant universitaire

### **Centre des questions féminines, Gaza**

Amal Syam, directrice

## **Travailleurs <sup>1</sup>**

### **Travailleurs de Gaza**

Ahmad A., ancien travailleur dans le secteur israélien de la construction

Matboula F., ancien travailleur dans le secteur israélien de la construction

Mahmoud A., ancien travailleur dans le secteur israélien de la construction

Muthar I., ancien travailleur multisectoriel en Israël

### **Travailleurs de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est**

Issam A., ancien travailleur dans le secteur israélien de la construction

Mohammed S., ancien travailleur dans le secteur israélien de la construction

Alaa H., ancien travailleur dans le secteur israélien de la construction

Wisam M., ancien travailleur dans le secteur israélien de la construction

Fadi B., ancien travailleur dans le secteur israélien de la construction

### **Camp de réfugiés de Jalazone**

Buthaina N., travailleuse sociale au chômage

Suha A., travailleuse du secteur de l'éducation au chômage

Maisa' M., chercheuse de terrain au chômage

---

<sup>1</sup> La mission a reçu les noms complets de tous les travailleurs qu'elle a rencontrés, mais a choisi de n'inclure que les initiales des noms de famille dans la liste des interlocuteurs.

Ahmad M., travailleur au chômage

Rafat A., travailleur du secteur de la construction au chômage

Nidal S., travailleur agricole au chômage

## Gouvernement d'Israël et autres institutions publiques 2

### Organisations israéliennes de travailleurs et d'employeurs <sup>3</sup>

#### Histadrout – Fédération générale du travail en Israël

Peter Lerner, directeur général de la Division des relations internationales

Avital Shapira-Shabirow, directrice des relations internationales

#### MAAN – Association de travailleurs

Assaf Adiv, directeur exécutif

Roni Ben Efrat, gestionnaire de ressources

Abeer Joubran, juriste, section de Jérusalem

Aya Bartenstein, chef du Département juridique de MAAN

Erez Wagner, secrétaire, section de Jérusalem

## Organisations de la société civile israélienne et autres parties prenantes

#### Kav LaOved

Ohad Amar Ohad, directeur exécutif

Diana Baron, cheffe du Département des politiques et de la recherche

Khaled Dukhi, responsable du Département des travailleurs palestiniens

Abed Dari, coordonnateur sur le terrain, Département des travailleurs palestiniens

#### MachsomWatch – Mouvement de femmes contre l'occupation et pour les droits de l'homme

Sylvia Piterman, bénévole

---

<sup>2</sup> Le gouvernement d'Israël n'ayant pas accueilli la mission, il a été jugé important que le rapport soumis par le Directeur général à la Conférence puisse tenir compte des informations communiquées par les autorités israéliennes par écrit ou lors de discussions en visioconférence. La mission a invité le ministère de l'Économie et de l'Industrie, le ministère de la Justice, l'Office de la population, de l'immigration et des frontières, ainsi que le coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires à s'entretenir avec elle en visioconférence. Cependant, malgré des invitations répétées, les autorités israéliennes n'ont pas rencontré la mission. Le ministère de la Justice a fourni des informations écrites en vue de l'élaboration du rapport, car il attache une grande importance à cette question.

<sup>3</sup> La mission a invité l'Association israélienne des fabricants et des constructeurs à s'entretenir avec elle en visioconférence, estimant qu'il était important que le rapport soumis par le Directeur général à la Conférence puisse à nouveau tenir compte du point de vue des mandants de l'OIT. L'association a indiqué qu'elle ne rencontrerait pas la mission cette année, car cela n'était pas pertinent puisque peu de travailleurs palestiniens étaient employés en Israël pour l'heure, mais qu'elle organiserait une réunion lorsque les conditions seraient réunies.

### **Gisha – Centre juridique pour la liberté de circulation**

Rebecca Metzer, directrice des relations internationales

Maáyan Cohen, coordonnatrice de la gestion des ressources

### **Legal Aid for Palestinians (LEAP)**

Kenneth Mann, cofondateur

Mor Soker, cofondatrice

## **Organismes des Nations Unies et organisations internationales**

### **Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO)**

Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Jamie McGoldrick, Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire

Celia Richardson, cheffe de l'Unité de coordination et cheffe du Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies

Chamith Sudhinha Fernando, économiste, Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies

### **Bureau du coordonnateur principal de l'aide humanitaire et de la reconstruction pour Gaza**

Paolo Galli, spécialiste principal des questions de redressement et de reconstruction

### **Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), territoire palestinien occupé**

Kimberley Lietz, cheffe de bureau par intérim

Nickie Wing, chargée des affaires humanitaires

Muayad Khadear, chef du Bureau auxiliaire central de coordination sur le terrain pour la Cisjordanie

Diana Anani, analyste chargée des affaires humanitaires et cheffe de l'Unité de coordination pour le Sud

### **Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)**

Ben Majekodunmi, chef de cabinet, siège d'Amman

Adam Bouloukos, directeur des opérations de l'UNRWA en Cisjordanie

Heli Uusikyla, directrice adjointe principale (Programmes) des opérations de l'UNRWA, Gaza

Amal Khatib, chargée de l'appui aux programmes extérieurs, Gaza

Manar Bsharat, chargée du service des camps et cheffe du Comité consultatif des femmes, UNRWA Cisjordanie

### **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH)**

Ajith Sunghay, chef de bureau

Anna Cesano, responsable du suivi

### **Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF)**

Lucia Elmi, représentante spéciale

### **Banque mondiale**

Stefan Emblad, directeur du Bureau de pays

Samira Hillis, cheffe de programme, développement humain

Kimberley Emily Weedon, spécialiste principale de la protection sociale

### **Fonds monétaire international (FMI)**

Kerstin Gerling, cheffe de la mission du FMI – siège

Thomas Laursen, représentant résident

Harold Zavarce, économiste principal – siège

Antonio Bassanetti, économiste principal – siège

Hania Qassis, économiste locale

### **OXFAM**

Fidaa Al Hussein, gestionnaire de projet

Mustafa Tamaizeh, gestionnaire du projet «Justice économique»

## **Golan syrien occupé**

### **Al-Marsad – Centre arabe des droits de l’homme sur le plateau du Golan**

Karama Abu Saleh, juriste

## **Autres réunions**

### **Gouvernement de la République arabe syrienne, Damas**

#### **Ministère des Affaires sociales et du Travail**

Louai Emad El-Din Al-Munajdid, ministre

Anas Al-Dabash, ministre adjoint

Louay Al-Aranji, directeur de la planification et de la coopération internationale

Rana Taha, cheffe du Département de la coopération internationale

Haifa Ismail, directrice de l’inspection du travail

Haifa Assi, directrice de l’organisation du travail

Mahmoud Al-Damrani, ancien directeur de la réglementation du travail

Khalil Awad, Équipe d'appui technique au cabinet du ministre

Rana Khalifawi, Équipe d'appui technique au cabinet du ministre

### **Ministère des Affaires étrangères et des Émigrants**

Farid Jeanbart, Direction des organisations

### **Ministère de l'Industrie**

Lamis Kamel, directrice du développement

### **Fédération des chambres de commerce**

Muhammad Abu Al-Huda Al-Laham, président

### **Fédération des chambres d'industrie**

Muhammad Ghazwan Al-Masry, président

Muhammad Ayman Mawlawi, secrétaire

### **Fédération générale des syndicats**

Bashar Khristine, membre du bureau exécutif

### **Fédération générale des travailleurs de Quneitra**

Hassan Al-Fares, membre du bureau exécutif

### **Organisation générale pour l'assurance sociale**

Jaafar Muhammad Al-Sakkaf, directeur général

Salam Sharaf, directeur de la planification et de la coopération internationale

Suha Diob, Direction des questions d'assurance

## **Ligue des États arabes, Le Caire**

Said Abu Ali, secrétaire général adjoint, Secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés

Haider Tareq Al-Jobouri, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires palestiniennes, Secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés

Mohammed Fathi Shaqoura, chef de la Section du développement et de reconstruction, Secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés

Moatassem Al Shawwa, Secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés

## **Organisation arabe du travail, Le Caire**

Fayez Al-Mutairi, directeur général

Rania Rushdie, directrice par intérim du Département des médias, de la documentation et de l'information

Marwan Rais, Cabinet du directeur général